

Bilan de la campagne 2024

« Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner ! »



Rédaction : Tess DENISE, médiatrice SAGE Léon-Trégor, octobre 2024



Table des matières

A / Présentation de la campagne “protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner !”	2
1. Contexte et historique de la campagne	2
2. Description de la campagne : enjeux et objectifs	7
B / Approche méthodologique.....	17
1. Rencontre avec les communes et acteurs clés du territoire	17
2. Animations grand public.....	18
3. Enquête auprès des pratiquants du littoral	22
C / Bilan de la campagne 2024	27
1. Communes touchées sur le périmètre du SAGE Léon-Trégor	27
2. Animations réalisées	28
3. Enquêtes	36
LES PLAISANCIERS	38
PRATIQUANTS DE CARAVANING	60
PROPRIETAIRES DE CHIENS	69
D / Conclusion et perspectives pour la campagne 2025.....	76
1. Bilan général du poste et des missions de médiation	76
2. Perspectives d’amélioration et d’évolution de la mission de médiation.....	78
Annexe : 3 QUESTIONNAIRES D’ENQUETES	85

A / Présentation de la campagne *“protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner !”*

1. Contexte et historique de la campagne

a. Une campagne portée par le SAGE Léon-Trégor

Les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sont des outils de planification qui découlent directement des SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Leur objectif est de répondre plus localement aux enjeux (socio-économiques et environnementaux) associés à la gestion de la ressource en eau.

En 2024, la France compte 202 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), couvrant ainsi plus de la moitié du territoire national. En Bretagne, la couverture est complète avec 24 SAGE.

Le périmètre d'action d'un SAGE est établi selon une logique hydrographique. Chaque SAGE est défini en fonction des bassins-versants (figure n°1).

Le SAGE Léon-Trégor couvre l'ensemble des bassins versants hydrographiques compris entre le ruisseau du Froust et le Douron. Il est drainé par une multitude de petits fleuves côtiers dont une grande partie prend sa source dans les Monts d'Arrée et vient se jeter dans la Manche.

COMMENT FONCTIONNE UN BASSIN VERSANT ?

Un bassin versant est un territoire géographique qui concourt à l'alimentation d'un cours d'eau. Chaque goutte d'eau tombant sur ce territoire rejoindra la même vallée et le même exutoire (estuaire). Le bassin versant est délimité par des lignes de partage des eaux.

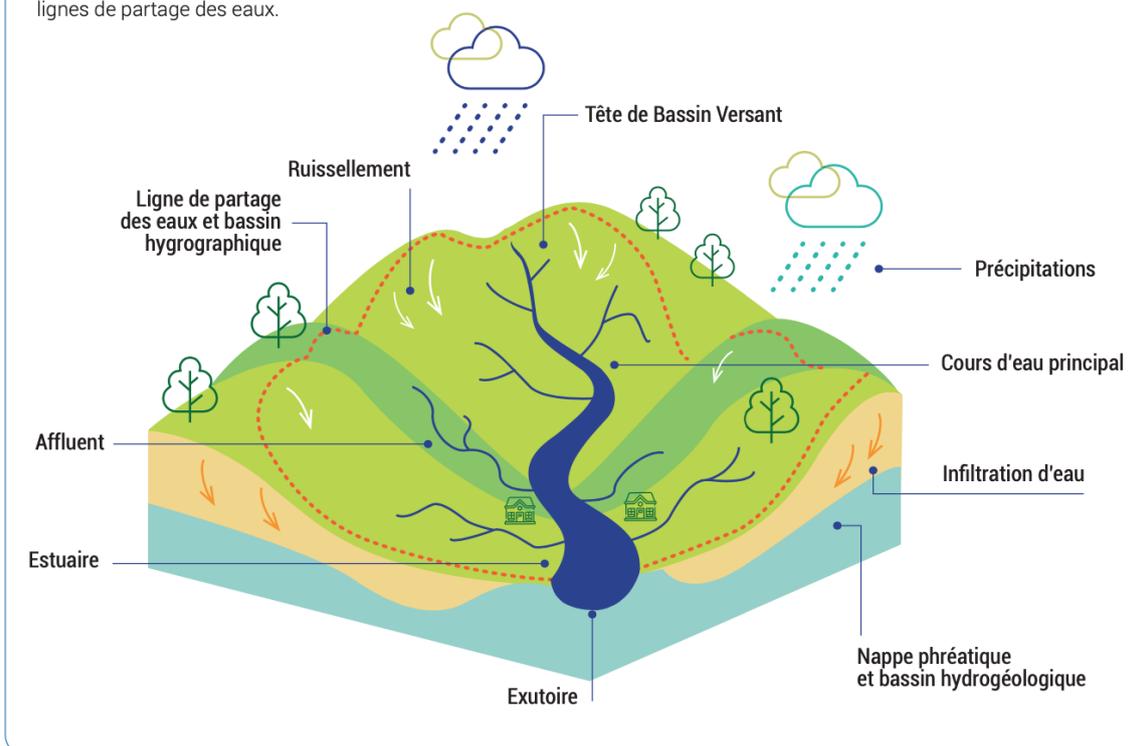


Figure n° 1 : schéma du fonctionnement d'un bassin versant. Source : APPCB - PETR Pays de Morlaix

Le périmètre du SAGE coïncide en grande partie avec le territoire administratif du Pays de Morlaix, qui en est la structure porteuse et qui couvre une zone légèrement plus étendue, regroupant 59 communes, contre 51 pour le SAGE (figure n°2).

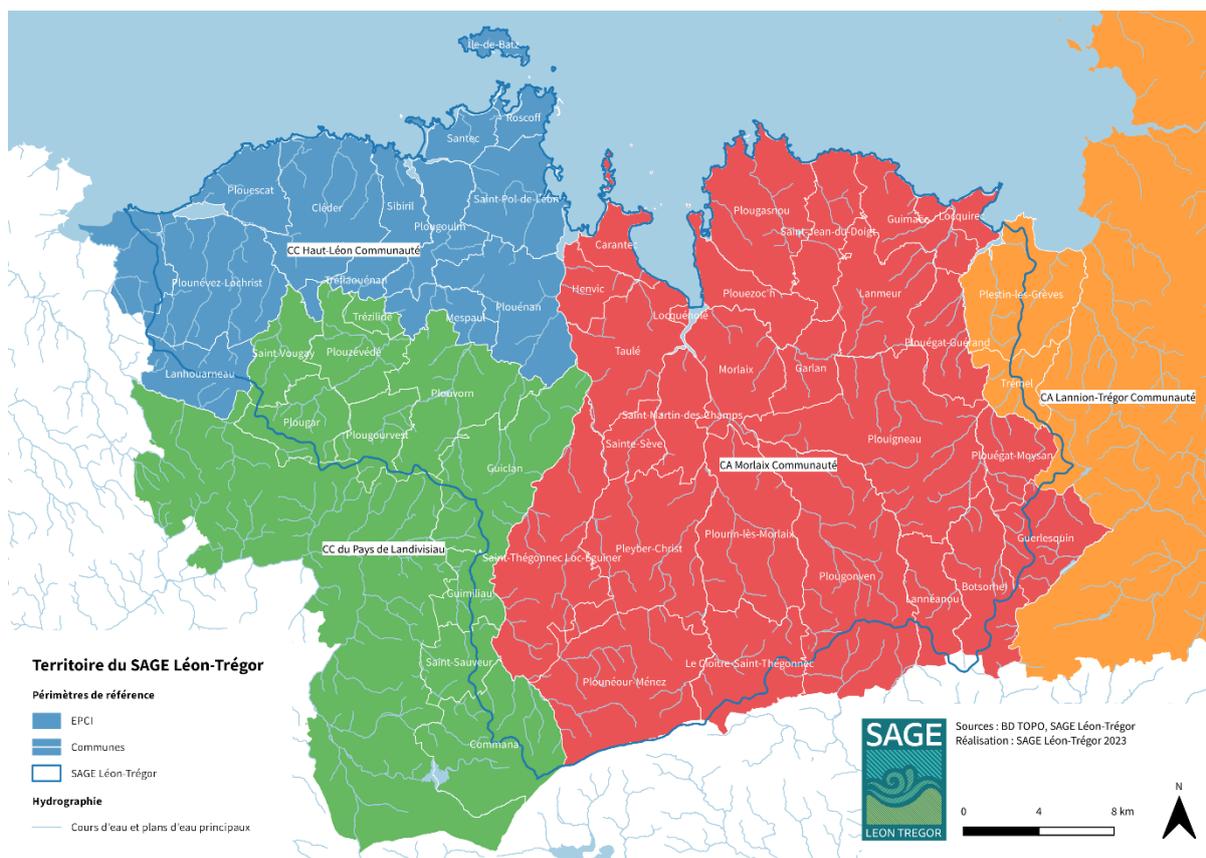


Figure n° 2 : Cartographie du territoire du SAGE Léon-Trégor. © SAGE Léon-Trégor

Un plan d'action a été élaboré sur la base d'un diagnostic approfondi des enjeux liés à l'eau sur le territoire (figure n°3). Ce plan définit des objectifs clairs de gestion et de préservation, tout en établissant des règles d'usage et des actions concrètes pour les atteindre. Ces éléments sont détaillés dans le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)**¹ du SAGE Léon-Trégor, adopté en février 2019.

¹ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Léon-Trégor - Janvier 2019

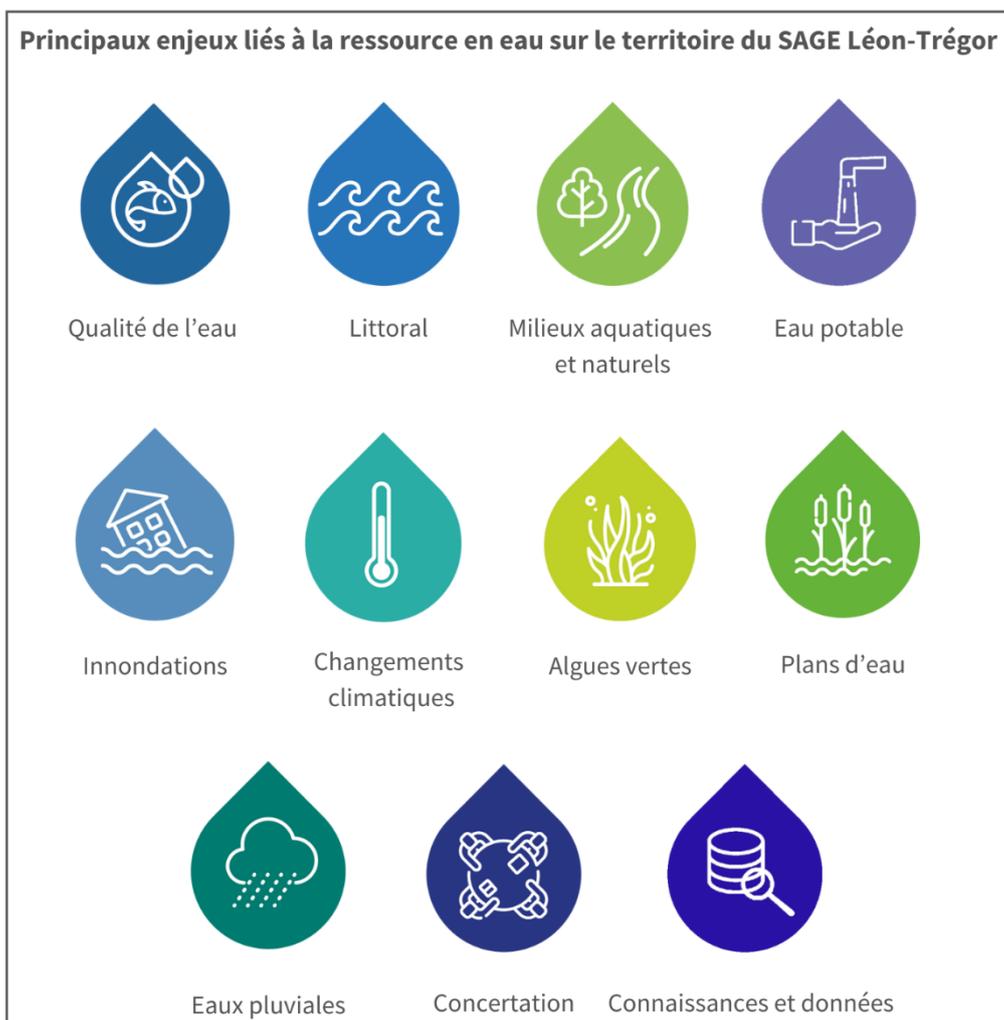


Figure n°3 : Liste des enjeux liés à la ressource en eau présents sur le territoire du SAGE Léon-Trégor.

b. Plan de communication et stratégie de médiation pour la lutte contre les pollutions microbiologiques

La Commission Locale de l'Eau (CLE), instance de concertation et de décision du SAGE Léon-Trégor, composé d'élus (50%), d'usagers (25%) et de services de l'État (25%), a souhaité inscrire la lutte contre les pollutions microbiologiques dans son **plan de communication** en 2022. Différents supports de communication ont alors été conçus ou acquis :

- Pochoirs et macarons « Ici commence la mer » placés au niveau des avaloirs et grilles d'eaux pluviales ;

- Affiches et [vidéos](#) sur les sources de pollutions microbiologiques (campagne AMICO « Amélioration de la qualité Microbiologique des eaux Conchylicoles » des SAGE Rance Frémur Baie de Beussais et Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne).

Dans un premier temps, ces supports de communication ont été transmis aux communes et intercommunalités du territoire. Ils ont été distribués aux collaborateurs et affichés dans les mairies et au niveau des secteurs à enjeux (camping, port de plaisance, bourg et centre-ville, etc).

Enfin, en 2023, il a été souhaité que ces supports soient animés et expliqués au grand public. En effet, divers évènements survenus en 2022 ont conduit à la création d'un poste de médiation sur les pollutions microbiologiques et les usages de l'eau :

- Une épidémie de **toxi-infections alimentaires** (contamination norovirus) survenue après la consommation de coquillages en provenance de la zone Baie de Morlaix aval au cours de l'année 2022.
- Les **arrêtés préfectoraux** du 21 février 2022 et du 29 avril 2022 portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine de tout coquillage provenant de la zone de production Baie de Morlaix aval.
- Plusieurs **manifestations des professionnels de la conchyliculture** dénonçant la dégradation de la qualité des eaux littorales en février-mars 2022 à Morlaix, où se trouve le siège du Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord (CRCBN).
- En réponse à ces **manifestations**, le préfet du Finistère demande à Morlaix Communauté d'étendre le profil de vulnérabilité des zones conchylicoles, de pêche à pied professionnelle et de loisir en cours à l'échelle de la grande baie de Morlaix (courrier du 11 février 2022). La Commission Locale de l'Eau (CLE) Léon-Trégor a proposé de piloter cette étude élargie de la pointe ouest de l'île de Batz à l'anse de Locquirec, et de mener, en parallèle, un projet de médiation à destination du grand public (portage opérationnel assuré par la Régie Publique de l'eau-An Dour).

- L'importance de la question du carénage en Baie de Morlaix et la réalisation d'une étude stratégique sur le sujet (pilotée par le SAGE).

c. Mise en place du poste de médiation : financement et partenaires

La CLE a proposé de recruter saisonnièrement (5 mois de mai à septembre inclus) une personne chargée de la médiation, sur une période de 3 ans (2023-2025). Le projet a été soumis au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) et approuvé par la Commission Mer et Littoral le 20 mars 2023, à la suite de quoi une première personne a été recrutée pour la saison estivale 2023.

Les dépenses liées au poste saisonnier (de mai à septembre inclus) sur 3 années consécutives, aux frais de fonctionnement et de déplacement ont été estimées à 50 000 euros. Les partenaires sont : le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) à hauteur de 20 000 euros, la Région Bretagne à hauteur de 20 000 euros et le Pays de Morlaix, en auto-financement, à hauteur de 10 000 euros. Les supports de communication, animés dans le cadre de ce projet, sont financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Bretagne.

Étant donné la nature saisonnière du poste, il sera difficile de conserver la même personne d'année en année et un nouveau recrutement sera donc réalisé pour chaque campagne.

2. Description de la campagne : enjeux et objectifs

a. Protéger les eaux du littoral : quels enjeux ?

La campagne du SAGE Léon-Trégor « *Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner !* » répond à une problématique de contamination microbiologique connue en Baie de Morlaix : systèmes d'assainissement collectifs et non-collectifs défaillants (293 débordements de systèmes et réseaux d'assainissement collectif en 2021 sur le territoire de

Morlaix Communauté), rejets urbains et mauvaises pratiques (rejets de voyageurs itinérants et de bateaux, déjections d'animaux, rejets agricoles, etc) (figure n°4).

Les principales sources de pollutions microbiologiques (assainissement, activités agricoles) faisant déjà l'objet d'actions spécifiques sur le territoire (travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, accompagnement des exploitants agricoles), il a été décidé de cibler cette campagne de médiation sur les "petits gestes" des citoyens. Les cibles définies ont été les suivantes : promeneurs de chiens, plaisanciers, voyageurs itinérants, cavaliers.

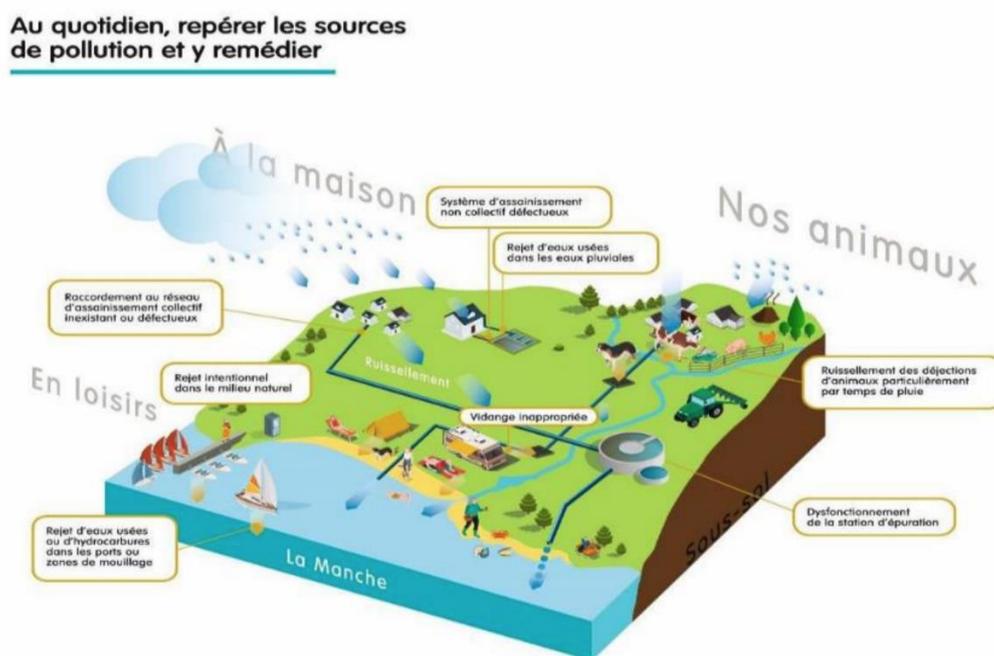


Figure n°4 : Schéma des sources de pollutions microbiologiques des eaux. Source : Guide du SAGE Léon-Trégor.

Dans ce contexte, en complément des [profils de baignade](#) mené par les EPCI et communes du Pays de Morlaix, Morlaix Communauté a finalisé en 2023 trois schémas directeurs (eau potable, assainissement et eaux pluviales). Parallèlement, un profil de vulnérabilité des eaux conchylicoles, de pêche à pied professionnelle et de loisir est en cours d'élaboration à l'échelle de la grande baie de Morlaix et du Trégor Finistérien. Une étude d'ampleur sur le

carénage est également en cours depuis 2024 afin de répondre à la problématique des micropolluants.

Cette campagne de médiation s'inscrit donc intégralement dans le contexte et les préoccupations du territoire : elle vient en appui des études et actions menées par les intercommunalités et opérateurs qui le composent.

L'objectif est de souligner la dimension collective de la problématique. Plutôt que de tenter de connaître la part de chaque source de pollution, le message tend plutôt à indiquer que « nous sommes tous responsables », à tous les échelons. Qu'il s'agisse des déjections canines ou des débordements des stations d'épuration, les impacts des pollutions microbiologiques présentent quatre grands enjeux sur le territoire :

- **Enjeu sanitaire** : Les contaminations microbiologiques sont une forme de pollution de l'eau engendrée par la présence de micro-organismes pathogènes tels que des virus, des parasites ou des bactéries, pouvant présenter un risque pour la santé publique (par l'ingestion de l'eau ou de coquillages).

- **Enjeux économique et social** :

- . **Conchyliculture et aquaculture** : L'année 2022 a connu de nombreux pics de pollutions microbiologiques ayant mené à la fermeture et au reparcage de sites conchylicoles ainsi qu'à plusieurs manifestations de la profession conchylicole. L'impact financier est fort pour les conchyliculteurs, dont l'activité et la réputation sont directement impactées en cas de pollution.

- . **Loisir (baignade et pêche à pied récréative)** : Les pollutions microbiologiques entraînent des restrictions d'usage telles que la baignade ou la pratique d'activités nautiques. L'impact d'une fermeture de plage, particulièrement en période estivale, est majeur aussi bien économiquement que socialement. Cela affecte plus largement l'attractivité du territoire.

- **Enjeu environnemental** : Les pollutions microbiologiques peuvent impacter le bon état des masses d'eau du territoire.

b. Objectifs de la campagne 2024

La première année de médiation (2023) fut très positive, tant du point de vue des différents élus du territoire que des publics rencontrés. Elle a permis au SAGE de rencontrer les élus de 15 communes du territoire (sur 51), de réaliser 93 enquêtes tout public confondu (excepté les cavaliers), de recenser les différents équipements disponibles sur le territoire (pompes à eaux noires, aires de vidanges, sanitaire, etc) et de participer à plusieurs temps forts de la saison (fêtes de la mer, marchés nocturnes, solitaire du Figaro, etc) pour un total de 406 personnes touchées par la campagne 2023 (figure n°5).

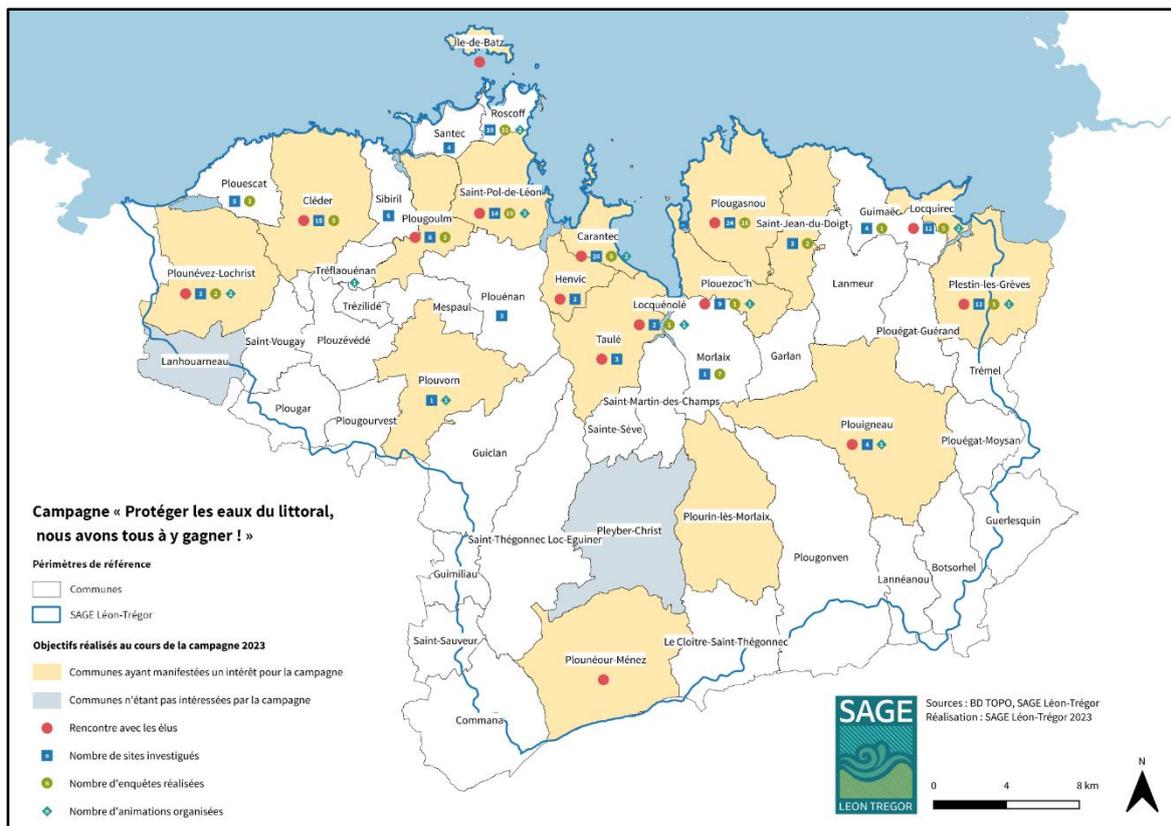


Figure n°5 : Cartographie du bilan de la campagne 2023 "protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner"

© SAGE Léon-Trégor, 2023.

La campagne 2023 avait également permis d'identifier les difficultés méthodologiques rencontrées par la médiatrice, de définir les zones à privilégier pour les enquêtes ainsi que les événements auxquels participer durant la saison. [Le bilan complet](#) de la campagne 2023 est disponible en ligne sur le site du Pays de Morlaix.

Des pistes d'action et conseils ont été donnés pour la saison 2024 selon les trois volets d'actions :

1. **Collaboration avec les communes** : le bilan recommandait la rencontre avec les communes qui n'avaient pas été rencontrées en 2023 afin d'identifier les problématiques, les acteurs clés et co-construire l'intervention de la médiatrice. Était par ailleurs recommandé de poursuivre la collaboration avec les communes ayant déjà manifesté un intérêt pour la campagne, notamment Plouescat, Sibiril, Santec, Roscoff, Morlaix et Guimaëc ;

1. **Animations lors des marchés et fêtes** : la recommandation était de se montrer flexible et disponible, y compris les week-end et jours fériés dans le but de mener des **animations** favorisant une prise de contact directe avec le public cible lors des temps forts de l'été (marchés, foires, fêtes, festivals, etc.) ;

2. Poursuivre les **enquêtes** afin d'acquérir des données sur les pratiques et le niveau de connaissance des publics cibles en termes de pollutions microbiologiques, notamment en réalisant un **état des lieux** des pratiques et besoins des plaisanciers pour l'étude technique et stratégique de l'offre de carénage pilotée par le SAGE Léon-Trégor.

4. **Développer des partenariats** avec différentes structures sur le territoire (ports, établissements scolaires et périscolaire, associations de plaisanciers, office de tourisme, etc).

c. État des lieux des pollutions microbiologiques 2024

- Interdiction de baignade

Le contrôle de la qualité des eaux de baignade est une obligation communautaire depuis 1976, aujourd'hui réglementé par la [directive 2006/7/CE](#). Le contrôle des eaux de baignade est essentiellement un contrôle de leur qualité microbiologique, déterminée au travers des 2 indicateurs bactériens réglementés : *Escherichia coli* et les entérocoques intestinaux.

En Bretagne, le contrôle de la qualité des eaux de baignade s'effectue entre fin mai et mi-septembre. La fréquence de contrôle des eaux de baignade est adaptée en fonction de critères de fréquentation et de sensibilité sanitaire, à l'exception de quelques sites insulaires, l'eau de baignade est ainsi contrôlée au moins 8 fois au cours de la saison balnéaire.

L'été 2024, plusieurs plages ont été fermées à la suite des mauvais résultats bactériologiques (*Escherichia coli* > 1000 UFC/mL) (figure n°8) :

- À Plouescat le 12 septembre 2024 ;
- À Plouvorn (Lanorgant) le 17 juin ;
- À l'île de Batz, la Grève Blanche le 14 août ;
- À Plougoum le 03 septembre (plage du Guillec) et le 10 septembre (plages du Guillec et de Toul An Ouch) ;
- À Santec (plage du Dossen) le 10 septembre.

Mais aussi à causes de [pollution aux hydrocarbures à Carantec](#) et de trop fortes concentrations d'algues vertes comme à Plougoum². L'information notable du territoire

² À Plougoum, la plage de Toul an Ouch à nouveau accessible ([ouest-france.fr](#))

pour cette année 2024 est la fermeture définitive, via l'[arrêté municipal du 29 mars 2024](#), du site du Moulin de la Rive à Locquirec pour la baignade à la suite mauvais résultats bactériologiques les quatre

- Interdiction de la pêche à pied récréative

La pêche à pied récréative peut être interdite à la suite de mauvais résultats obtenus dans le cadre de la surveillance sanitaire des sites de pêche à pied de loisir (figure n°6). Le site "pêche à pied responsable" fournit une carte interactive avec, notamment, les zones interdites et déconseillées. Elle est déterminée à partir des résultats de la surveillance de l'indicateur *Escherichia coli* recherché dans les coquillages et calculée à partir de l'ensemble des résultats de la surveillance des trois dernières années et actualisée une fois par an, en janvier.

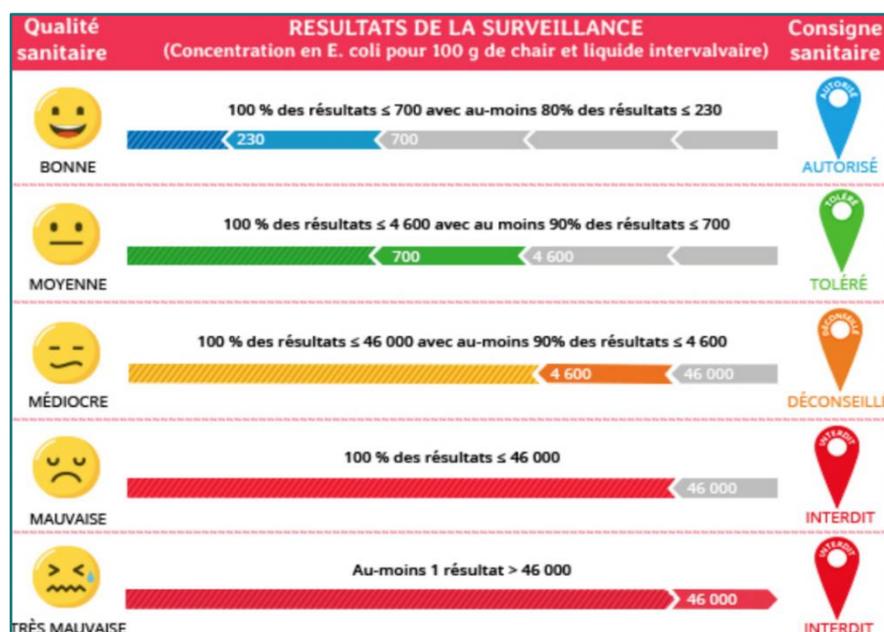


Figure n°6 : schéma des consignes sanitaires concernant la pêche à pied en fonction des seuils de concentration en E.Coli. Source : Pêche à pied responsable.

Cet été 2024, dans le secteur du SAGE Léon-Trégor, la pêche à pied récréative était **interdite** dans les secteurs suivants (figure n°7) :

- la baie du Kernic (Plouescat)

- le Laber (Roscoff)
- Pempoul (Saint-Pol-de-Léon),
- la rivière de Morlaix et du Dourduff (Morlaix et Plouezoc'h)
- la Palud (Taulé)
- Traon Ar Valin (Locquirec)
- la rivière du Douron (Plestin-les-Grèves/Locquirec)

Tandis qu'elle était **déconseillée** dans les secteurs de :

- la pointe Saint-Jean (Saint-Pol-de-Léon)
- Barnenez (Plouezoc'h)
- le Douron (Plestin-les-Grèves/Locquirec)
- le Diben (Plougasnou)

Seul le secteur de Beg Douar (Plestin-les-Grèves) est **toléré** à la pêche à pied récréative.

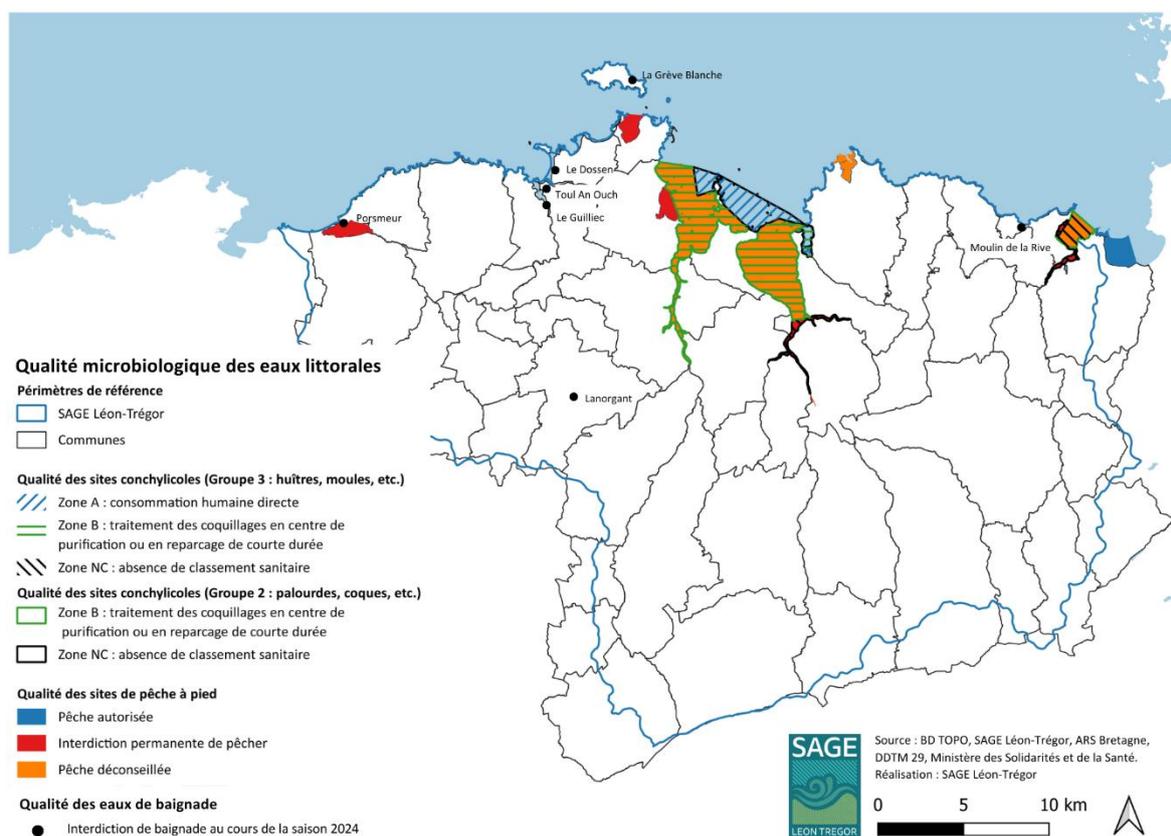


Figure n°7 : cartographie de la qualité microbiologique des eaux littorales. Source : SAGE Léon-Trégor, 2024

- Interdiction de la pêche professionnelle

Tout au long de l'année des arrêtés préfectoraux indiquent les zones où la pêche à pied professionnelle et récréative des coquillages est interdite. Dernièrement, l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2024 (figure n°8) a interdit la pêche à pied professionnelle et récréative des **coquillages fouisseurs** (coques, palourdes) en Baie de Locquirec pour cause de contamination bactérienne (*Escherichia coli* > 4600 pour 100 g de chair et liquide intervalvaire).

De plus, les coquillages fouisseurs (coques, palourdes) et non fouisseurs (huîtres, moules) récoltés dans la Rivière de Penzé, la Rivière de Morlaix ou en Baie de Locquirec (zones classées B)³ ne peuvent être mises sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir été traitées dans un centre de purification agréé ou après reparcage dans une zone spécifiquement agréée pour cette opération.

Seules les huîtres et les moules récoltées au large de la Baie de Morlaix (zone classée A), à partir de la pointe Penn al Lann jusqu'à la pointe nord de l'île Callot, peuvent être mises directement sur le marché pour la consommation humaine.

³ Classements sanitaires | Atlas des zones de production et de reparcage de coquillages (atlas-sanitaire-coquillages.fr)

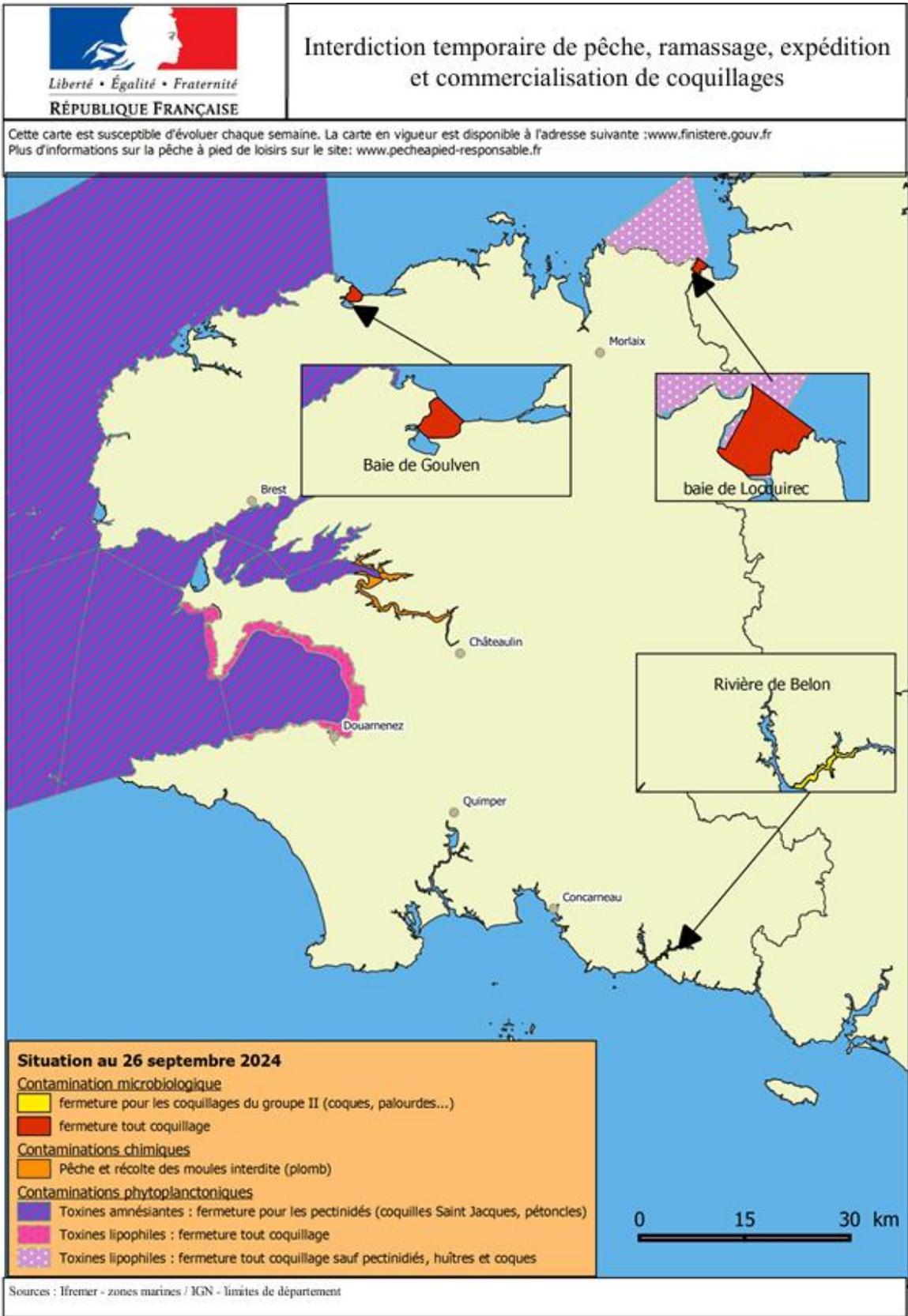


Figure n°8 : Interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages dans le Finistère au 26 septembre 2024.

B / Approche méthodologique

Pour cette deuxième année de campagne, la méthodologie adoptée reste similaire à celle de l'année 2023, avec quelques ajustements en fonction des observations et recommandations formulées à la suite de la campagne précédente. Un calendrier prévisionnel général (ci-dessous) avait déjà été établi, à partir duquel un mode opératoire et un planning de campagne plus détaillé ont pu être mis en place.

Calendrier de la campagne 2024 :

- Mai 2024 : formation et participation aux réunions du SAGE Léon-Trégor ;
- Juin 2024 : rencontre des communes et des acteurs clés du territoire ;
- Juillet et Août 2024 : enquêtes et animations sur le terrain ;
- Septembre et Octobre 2024 : bilan écrit et restitution orale.

1. Rencontre avec les communes et acteurs clés du territoire

De mi-mai à mi-juin, plusieurs rencontres ont été organisées avec les élus des communes du territoire du SAGE Léon-Trégor. Cette étape est essentielle pour appréhender les enjeux spécifiques à chaque commune, présenter la campagne de médiation s'il s'agit d'une première rencontre ou se tenir informé des évolutions lorsque la collaboration avait déjà été établie l'année précédente.

L'objectif de cette deuxième année de campagne était de poursuivre les actions dans les communes déjà impliquées l'année précédente, tout en mobilisant celles qui n'avaient pas encore répondu aux sollicitations et qui sont pourtant des territoires à enjeux, telles que Plouescat, Sibiril, Santec, Roscoff, Morlaix et Guimaëc.

Outre ces communes littorales à forts enjeux, il est également apparu important d'intervenir dans les communes situées plus en amont du territoire. D'abord parce que les

habitants de ces zones fréquentent également le littoral, mais aussi parce que les sources de pollutions microbiologiques présentes en amont ont également des répercussions sur les communes côtières (par le vecteur des eaux pluviales et des cours d'eau).

Une newsletter avait été envoyée, fin avril/début mai, à l'ensemble des communes du SAGE, les informant de l'arrivée de la médiatrice et les invitant à prendre contact avec elle. Une fois en poste, la liste de contacts, établie par l'ancienne médiatrice et enrichie grâce aux données fournies par le SAGE, a permis à la nouvelle médiatrice de joindre une grande partie des communes du territoire. Sur les 51 communes du SAGE, 28, jugées prioritaires ou à fort enjeu, ont été contactées individuellement par mail ou par téléphone afin de leur (re)présenter la campagne et de solliciter un rendez-vous.

À la suite des rendez-vous avec les communes, le planning d'intervention sur le terrain a pu être affiné, en tenant compte des dates des événements organisés au cours de l'été dans chaque commune et des lieux où il semblait important de mener les enquêtes. Ce planning d'intervention a également pris en considération un équilibre d'action entre les quatre communautés de communes qui composent le territoire du SAGE.

2. Animations grand public

a. Coordination et suivi des animations de médiation

En ce qui concerne les animations grand public, la CLE avait identifié, en 2023, quelques événements phare à ne pas manquer sur le territoire et il était prévu, avant l'arrivée de la médiatrice, d'y participer une nouvelle fois. De plus, il était souhaité que les actions de médiation puissent également être étendues à de nouveaux secteurs, en lien avec les communes rencontrées au cours de la saison 2024 et en se basant sur les recommandations de la précédente médiatrice.

Afin de coordonner l'ensemble des animations de médiation et d'assurer le suivi des événements auxquels le SAGE a participé, un tableur a été complété au fur et à mesure de la mission. Pour chaque commune, un interlocuteur en lien avec l'animation ou l'événement a été retenu et un suivi de chaque rendez-vous a été fait. De plus, lors de chaque événement, le nombre de personnes étant passées sur le stand a été noté, ainsi que les principales questions qui ont émergé lors des discussions.

b. La "boîte à outils" de médiation

Depuis la 1^{ère} année de médiation en 2023, une "boîte à outils" est mise à disposition de la personne chargée de la médiation. Dans le cadre de la campagne de médiation et des interventions lors d'événements festifs et grand public, il était essentiel de disposer d'outils simples, légers et ludiques pour maximiser l'impact des stands et atteindre un large public.

Ainsi, ce kit contient :

- les affiches de la campagne AMICO (figure n°9, images 1 et 4) ;
- les pochoirs "ici commence la mer" (figure n°9, images 2 et 5) ;
- des goodies (cendrier de poche, mousseur, réglette de pêche à pied, tote bags) ;
- une description du projet et de son financement ;
- des documents de présentation du SAGE et ses lettres d'informations ;
- une flamme avec les logos du SAGE et du Pays de Morlaix ;
- une tenue "médiation sur les usages de l'eau" (t-shirt, veste et bob) ;
- deux tables pliantes et une chaise ;
- un jeu sur le temps de biodégradation des déchets dans l'eau (figure n°9, image 3) et un jeu sur les sources de pollution microbiologique des eaux (figure n°9, image 6).

Tous ces outils permettent à la personne responsable de la médiation d'être visible sur son stand (figure n°10) et de fournir des informations tout en expliquant les enjeux liés aux pollutions microbiologiques et usages de l'eau de manière ludique.

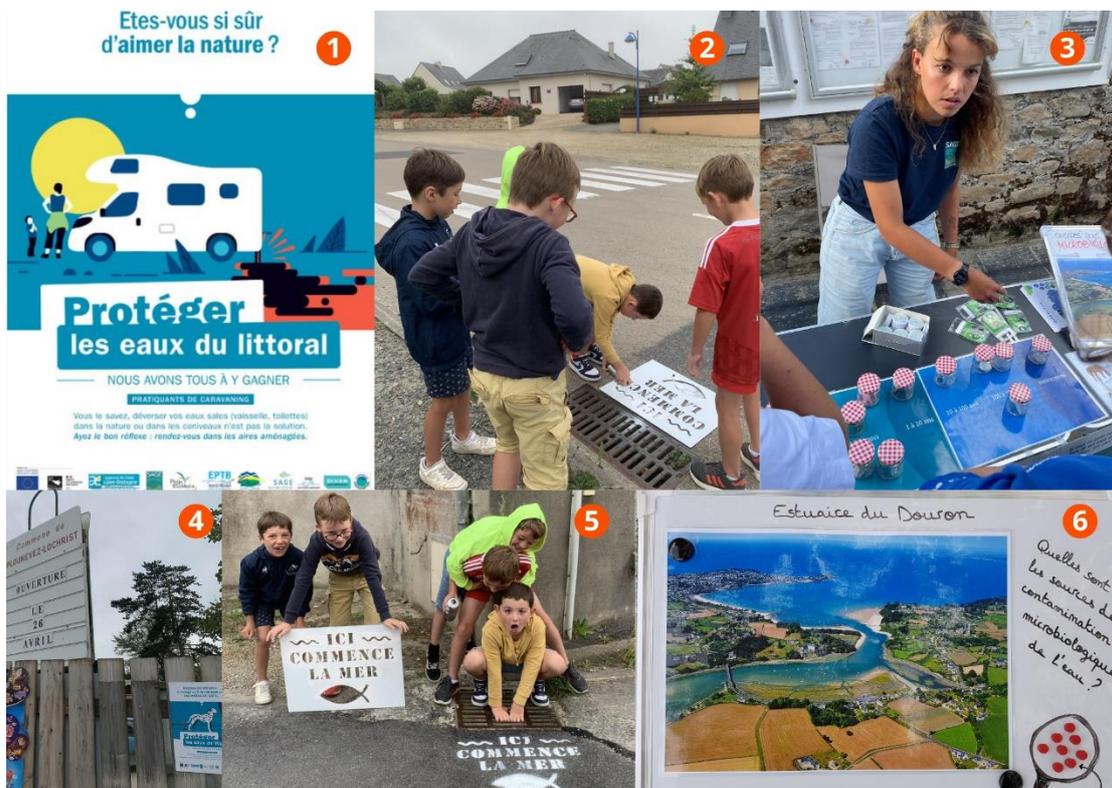


Figure n° 9 : photographies des différentes actions de médiation menées lors de la campagne de 2024. © SAGE Léon-Trégor



Figure n°10 : Stand de médiation lors de divers évènements (de gauche à droite : marché nocturne de Locquénolé, Fête de la Mer et des Littoraux de Plouezoc'h et marché de Saint-Pol-de-Léon) © SAGE Léon-Trégor

c. Les animations “ici commence la mer”

L’animation “Ici commence la mer” vise les enfants de primaire et de collège. Elle est menée soit dans le cadre scolaire, soit en collaboration avec les centres de loisirs. Elle a pour but de sensibiliser les participants à la préservation de la qualité de l’eau. Lors de ce temps d’échange et de jeu, il leur est expliqué qu’il ne faut rien jeter ni dehors, ni dans les avaloirs qui font ruisseler les eaux pluviales et tout ce qui les compose (déchets, pollutions) vers la mer.

Cette animation comprend un temps théorique et un temps pratique. Le temps pratique consiste à aller sur le terrain afin d’identifier les avaloirs d’eau pluviale (à différencier des bouches d’égout) et d’y de taguer le message “ici commence la mer” (figure n°11).



Figure n° 11: pose de pochoirs “ici commence la mer” devant un avaloir d’eau pluviale. © SAGE Léon-

Trégor

Mais avant d’aller sur le terrain, un temps théorique, sous forme de quizz, est organisé par équipe afin de savoir quel est le niveau de connaissance des participants et de pouvoir adapter le discours par la suite. Les questions posées permettent de préciser la différence

entre un avaloir d'eau pluvial et une bouche d'égout, de comprendre comment les pollutions arrivent jusqu'à la mer ou encore d'aborder la diversité des types de pollution. L'activité est ludique et permet de transmettre de l'information de manière légère.

A la suite de ce quizz par équipe, lors de la pose des pochoirs, les participants savent identifier les avaloires d'eau pluviale où apposer le pochoir et expliquer le message. Ils sont alors acteurs et non pas spectateurs de la séance.

3. Enquête auprès des pratiquants du littoral

Pour la deuxième année d'enquête, la méthodologie est restée identique à celle de l'année précédente. La médiatrice dispose de questionnaires (**voir annexe**), lui permettant d'aborder les différents publics ciblés par la campagne de médiation (propriétaires de chiens, pratiquants de caravaning et plaisanciers). Les questions posées portent sur leurs pratiques ainsi que sur leur connaissance de la réglementation, en lien avec les pollutions microbiologiques. De plus, il leur est demandé de donner leur avis sur les équipements mis à leur disposition (poubelles, accès à l'eau potable, aire de vidange, etc). Cependant, quelques adaptations ont été faites par rapport aux enquêtes de l'année passée et seront détaillées par la suite en fonction des publics cibles.

L'ensemble des enquêtes ont été complétées par écrit avec des questionnaires imprimés puis saisis et analysés sur excel. Un ordinateur ainsi qu'un téléphone portable professionnel ont été mis à la disposition de la médiatrice ainsi qu'un uniforme et une voiture de service portant les logos du SAGE Léon-Trégor, permettant ainsi une identification aisée par le grand public tout en attribuant une légitimité à la médiatrice sur le terrain.

Enfin, pour répartir le temps d'enquêtes entre les différents publics cibles et les communes situées sur le SAGE Léon-Trégor, un planning a été réalisé, le but étant d'aller, le plus possible, sur des territoires n'ayant pas été enquêtés l'année passée pour obtenir

des informations et sensibiliser les usagers sur tout le territoire du SAGE Léon-Trégor. Au total, 134 enquêtes ont été réalisées, réparties sur 36 créneaux, d'environ 3 à 4h chacun, dédiés au travail de terrain (dont 5 annulations à cause de la pluie et 2 créneaux où il n'y a pas eu d'enquêtes réalisées). Le terrain s'est déroulé entre le 27 juin et le 30 août 2024, ce qui a permis d'aller à la rencontre des touristes aussi bien que des habitants à l'année.

a. CAVALIERS ET PROPRIÉTAIRES DE BIENS IMMOBILIERS

Pour le moment, le choix a été fait de ne pas intégrer à la campagne de médiation les cavaliers et les propriétaires de biens immobiliers responsables de leur système d'assainissement.

En 2023 déjà, il avait été compliqué d'aborder cette question avec les cavaliers et les élus des communes concernées avaient préféré prioriser les efforts sur les autres profils. De plus, la quantité d'E.Coli contenue dans les déjections de chevaux est très faible (figure n°12) comparée aux autres sources de pollution et les solutions proposées pour remédier à cette source de pollution (cavaliers) sont difficiles à mettre en œuvre, comme en témoigne les collaborateurs d'autres territoire ayant essayé de creuser la question.

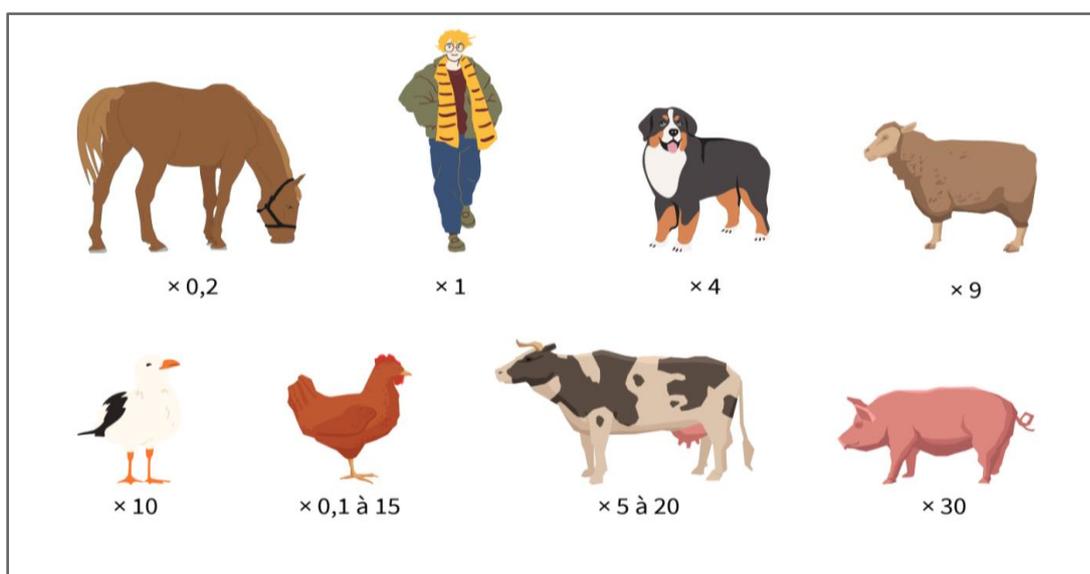


Figure n°12 : Proportion de bactéries E.Coli contenues dans une déjection animale par rapport à une déjection humaine.

Source : Guide des procédés et méthodes, Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2013. © SAGE Léon-Trégor

Concernant les propriétaires de biens immobiliers, la CLE a préféré se limiter à relayer un message lorsque l'occasion se présentait avec les supports réalisés par An Dour, au sujet des subventions pour les mises aux normes.

b. LES PLAISANCIERS

L'an dernier, les enquêtes auprès des plaisanciers se sont essentiellement déroulées dans les ports de Morlaix, Roscoff et Primel-Le Diben. Cette année, le choix a été fait de **concentrer les enquêtes sur des zones de mouillages plus modestes**, à l'inverse de la campagne 2023 où les enquêtes s'étaient concentrées sur les ports de Morlaix, Roscoff et Primel-Le Diben. Par ailleurs, **des questions en lien avec l'étude technique et stratégique sur l'offre de carénage pilotée par le SAGE Léon-Trégor ont été ajoutées** au questionnaire. En plus des questions liées aux pollutions microbiologiques des eaux, l'accent a également été mis sur les connaissances, pratiques, besoins et contraintes des plaisanciers en matière de carénage.

On nomme « carénage » la pratique consistant à éliminer les salissures qui s'accrochent sur la coque d'un bateau, causant une baisse des performances nautiques, voire de la manœuvrabilité du bateau. Or, les peintures dites « antifouling », utilisées pour empêcher la prolifération des organismes sur la coque des bateaux, contiennent, la plupart du temps, des biocides. Le message transmis par la médiation est qu'en adoptant de bonnes pratiques, notamment en utilisant les équipements portuaires adéquats (aires et cales de carénage équipées), les impacts du carénage peuvent être réduits.

L'objectif de l'enquête sur le carénage est de mieux cerner les pratiques des plaisanciers et, surtout, d'évaluer l'intérêt de développer une offre de carénage sur le territoire du SAGE Léon-Trégor. Si cela s'avère pertinent, il s'agira également d'identifier les emplacements idéaux et les conditions nécessaires (tarifs, logistique, etc.) pour sa mise en œuvre.

Les enquêtes auprès des plaisanciers ont été menées de concert avec l'ULAMIR-CPIE sur certains secteurs en commun (Morlaix, Roscoff, Carantec, Plouezoc'h, Saint-Pol-de-Léon). L'ULAMIR-CPIE réalise depuis 2022 des actions auprès des plaisanciers des ports de Roscoff-Bloscon, de Morlaix et de Primel-Le Diben en tant que structure ambassadrice de la campagne « Écogestes Manche Atlantique Bretagne ». La collaboration a donc permis de mutualiser les ressources humaines et de véhiculer un message cohérent et harmonisé auprès des plaisanciers.

Pour optimiser le déroulement des enquêtes auprès des plaisanciers, divers éléments ont été considérés :

- La **disponibilité des plaisanciers**. Un email a été envoyé à plusieurs contacts en lien avec chaque zone de mouillage (présidents d'associations de plaisanciers, élus en charge de l'environnement et/ou des ports). L'objectif était de pouvoir rencontrer les plaisanciers lors d'événements où ils seraient rassemblés ou d'organiser un événement autour de l'enquête sur le carénage, ce qui permettrait de limiter le temps passé sur le terrain à interroger les plaisanciers individuellement. Cela a pu être mis en place à Plouescat, Plouezoc'h, Locquirec et Plestin-les-Grèves.
- Les **horaires et coefficients de marées** : généralement, être sur place 2 heures avant et 2 heures après la marée permet de rencontrer plusieurs plaisanciers partant en mer ou revenant de leur sortie. Toutefois, lors de forts coefficients (>100), la mer se retire loin dans certaines zones, réduisant ainsi la période propice aux rencontres avec les plaisanciers.

C. LES PRATIQUANTS DE CARAVANING

Il a été mis en évidence, lors de la campagne 2023, que les pratiquants de caravaning avaient plutôt de bonnes pratiques concernant la vidange de leurs eaux noires et la gestion de leurs déchets. Le rapprochement avait été fait avec l'existence de nombreuses zones de vidanges sur le secteur et le fait d'avoir enquêté principalement auprès des utilisateurs de

camping-car. Cette année, il a donc été fait le choix d'**aller à la rencontre des propriétaires de camions aménagés** pour en savoir plus sur leur gestion des eaux noires, grises et des déchets.

Afin de faciliter la rencontre avec ce public, l'application *Park4Night* s'est révélée très utile. Elle permet aux utilisateurs de repérer des emplacements idéaux pour passer la nuit avec leur van aménagé, grâce aux avis et expériences partagés par d'autres utilisateurs. Ainsi, pour chaque commune, il existe des coordonnées GPS indiquant les lieux où il est possible de stationner pour la nuit. En se rendant sur ces sites, il est presque certain d'y trouver au moins un van aménagé.

Il est toutefois plus facile de rencontrer ces derniers et de les aborder à des moments spécifiques de la journée, notamment entre 11h et 14h, autour de l'heure du déjeuner. En effet, les portes des vans sont le plus souvent ouvertes, les personnes se trouvent généralement à l'extérieur de leur véhicule et disposent de temps pour répondre aux questions et engager la conversation. À l'inverse, il est plus difficile de les aborder tôt le matin ou dans l'après-midi. Ils peuvent être à l'intérieur de leur van, se reposant, ou bien partis en balade si la météo le permet. En fin de journée ou en soirée, il est également possible de les aborder lorsqu'ils se sont installés pour la nuit. Cependant, il semble plus difficile d'aborder les gens à ce moment de la journée, les personnes se montrant moins disposées à répondre à un questionnaire.

d. LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Pour les propriétaires de chiens, la stratégie d'approche reste similaire : il est recommandé de privilégier la présence sur les plages tôt le matin ou en fin de journée pour maximiser les opportunités de les rencontrer. Néanmoins, il est également possible d'en rencontrer tout au long de la journée sur les sentiers côtiers.

Certains lieux avaient été ciblés par la campagne de l'année dernière comme étant plus propice à la rencontre de promeneurs avec des chiens. Les élus des communes rencontrés

nous ont également orienté vers les secteurs à enjeux concernant ce public sur leur commune.

C / Bilan de la campagne 2024

1. Communes touchées sur le périmètre du SAGE Léon-Trégor

La campagne *”protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner !”* s’est déroulée du 14 mai au 11 octobre 2024 avec deux mois dédiés aux animations et enquêtes sur le terrain en juillet et en août. 15 communes ont manifesté un intérêt pour la campagne et facilité nos interventions sur le terrain. Cela a permis de rencontrer les élus de plusieurs d’entre elles, y compris dans 4 communes qui n’avaient pas répondu aux sollicitations de la médiatrice l’année précédente (Morlaix, Roscoff, Guimaëc et Plouescat). Les autres communes du territoire n’ont pas répondu aux sollicitations.

Au total, la médiatrice est intervenue sur 17 communes dont (figure n°13) :

- 11 communes rencontrées (soit 13 élus « touchés »)
- 23 animations (soit 603 personnes « touchées »)
- 132 enquêtes réalisées (soit 172 personnes « touchées »)

Au total, 645 personnes ont été « touchées » par cette campagne en ayant eu un accès direct à la médiation déployée.

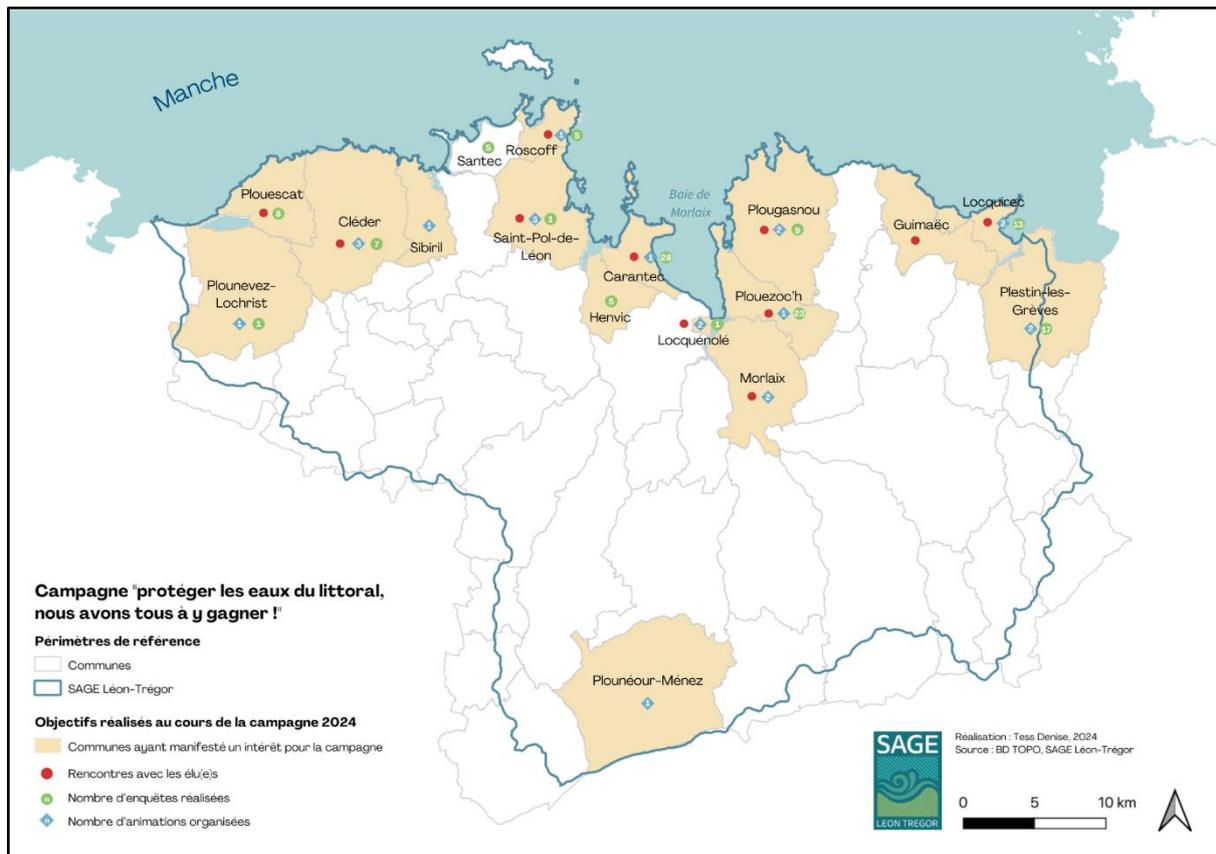


Figure n°13 : Cartographie du bilan de la campagne 2024 "protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner". ©

SAGE Léon-Trégor

2. Animations réalisées

Au total, 23 animations ont été proposées (soit 603 personnes touchées lors des animations) dont :

- 15 marchés (Carantec, Saint-Pol-de-Léon, Plougasnou, Plestin-les-Grèves, Locquirec, Locquénolé, Sibiril, Cléder, Morlaix, Plounéour-Ménez) ;
- 4 événements festifs de l'été (Fête de la mer et des littoraux de Plouezoc'h, Nuit Marine, Fête de la Mer de Roscoff, Fête de la Mer de Saint-Pol-de-Léon) ;
- 4 rendez-vous proposés par les communes (pose de pochoirs « Ici commence la mer » avec des scolaires ou lors des « bibliothèque à la plage »).

a. Marchés et fêtes

- Résultats quantitatifs

Globalement, le nombre de personnes sensibilisées sur les marchés (303) et lors des fêtes (229) est très similaire (figure n°14). Cependant, nous n'avons participé qu'à 4 événements grand public contre 15 marchés.

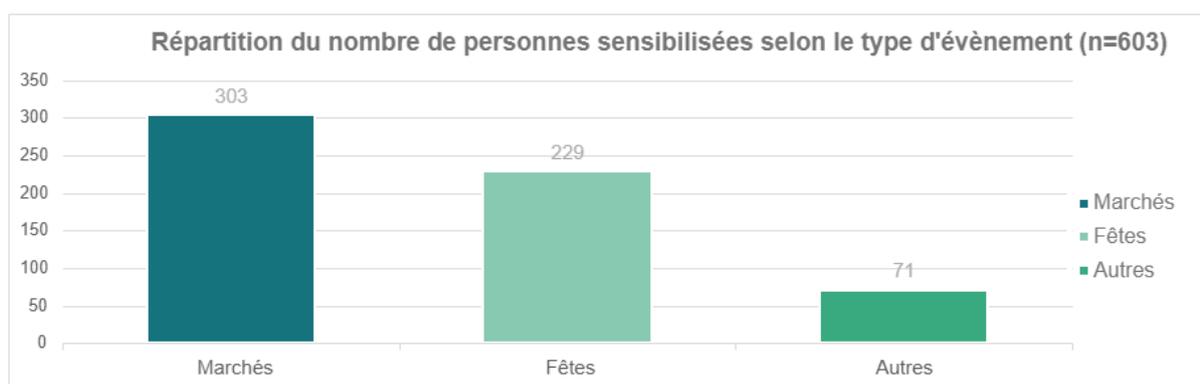


Figure n°14 : Répartition du nombre de personnes sensibilisées selon le type d'évènements.

En effet, les événements ayant rassemblé le plus de participants cette saison (plus de 300 personnes) sont les Fêtes de la Mer de Roscoff et de Plouezoc'h, la Nuit Marine à Locquirec, ainsi que le marché nocturne de Plestin-les-Grèves et le marché de Carantec du jeudi matin (figure n°15). Mais, il est important de souligner que la Fête de la Mer de Roscoff s'est déroulée sur deux jours, ce qui explique le grand nombre de personnes touchées. De plus, certains événements comme la Fête de la Mer de Roscoff, ainsi que celle de Plouezoc'h et la Nuit Marine ont nécessité une présence tout au long de la journée, tandis que les animations sur les marchés se déroulent sur quelques heures (entre 9h et 13h ou entre 17h et 21h).

En prenant une moyenne de 4 heures passées sur un marché et 8 heures sur un événement comme la Fête de la Mer (10h - 18h), cela représente 60 heures passées sur les marchés et 32 heures lors des événements festifs de l'été, soit deux fois moins de temps. Pourtant, avec moitié moins de temps, presque autant de personnes ont été touchées. Cependant, le

public et donc les échanges sont totalement différents d'un lieu à un autre. Les diverses fêtes de la mer et événements thématiques sur l'eau ou l'environnement cible un public déjà sensible au littoral et ses enjeux tandis que les marchés le public est plus large ce qui permet de sensibiliser des personnes qui s'informent peu sur ces sujets habituellement. Il est donc important de continuer à intervenir sur une diversité d'événements afin de "toucher" des publics différents.

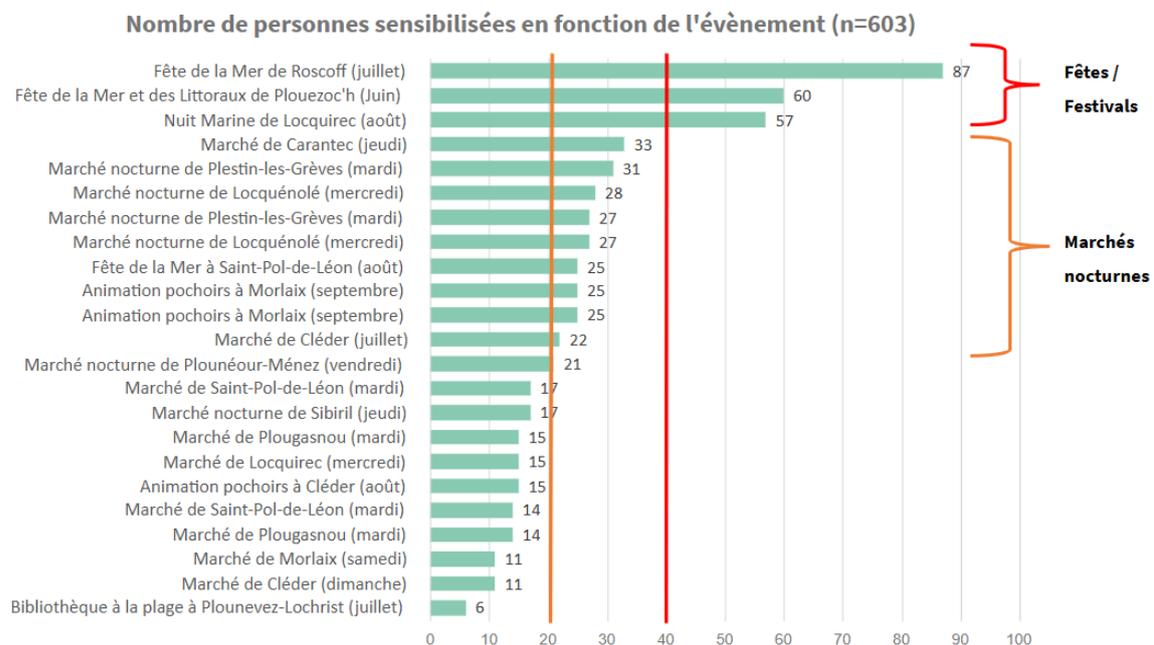


Figure n°15 : Nombre de personnes sensibilisées en fonction de l'évènement.

De nombreux facteurs influencent la fréquentation d'un stand, et il est souvent difficile de prédire ou d'anticiper l'affluence lors d'un événement ou d'un marché. Bien que la météo puisse sembler être un élément déterminant, il apparaît que les gens sortent malgré tout, sauf en cas de conditions météorologiques extrêmes (orages, tempêtes). Les marchés et événements estivaux sont des moments privilégiés pour les habitants et les vacanciers, qui finissent par s'y rendre. Un exemple frappant est celui des fêtes maritimes de Roscoff : malgré une affluence plus faible que prévu le samedi en raison du mauvais temps, le nombre de visiteurs au stand du SAGE a été similaire sur les deux jours (samedi et dimanche).

Concernant les marchés, si l'on met de côté le nombre total de personnes sensibilisées et que l'on se concentre plutôt sur la proportion de personnes sensibilisées par rapport à la

taille et au type de l'événement, c'est essentiellement lors des petits (Plounéour-Ménez, Camping de Poulennou) et moyens (Locquénolé, Plestin-les-Grèves) marchés nocturnes de l'été qu'il y a eu le plus de passage sur le stand. En effet, lors des plus grands marchés, il est parfois difficile d'être vu par les passants au milieu de tous les stands. Il est alors important, lors de tout événement, mais surtout lors des événements où l'on ne nous attend pas comme les marchés, d'être bien visible du public. Il s'agit d'avoir un emplacement adéquat ainsi qu'une bonne communication afin d'être identifiable de loin et attractif.

- Connaissances et questions du grand public

En ce qui concerne les interactions sur le stand, ce sont principalement les jeux qui attirent les visiteurs, tant les enfants que les adultes. Le kakemono, lorsqu'il est exposé, suscite également l'intérêt, car les gens s'arrêtent souvent pour lire les informations et posent des questions. En effet, beaucoup de personnes ne connaissent pas le SAGE ou le confondent avec la nouvelle régie de l'eau An Dour, voire avec des associations de défense de l'environnement lors des événements qui se tiennent sur le territoire de Morlaix Communauté.

Le jeu sur le temps de biodégradation des déchets rencontre un grand succès et permet d'impliquer également les plus jeunes. Il offre également l'occasion d'aborder les différentes formes de pollutions qui affectent les eaux littorales et crée un lien avec le second jeu proposé sur les sources de pollutions microbiologiques.

Lors de ce deuxième jeu, il est fréquent que le public ne comprenne pas le terme "microbiologique". Lorsqu'on leur demande de citer des sources de pollution, les personnes mentionnent généralement les hydrocarbures des voitures ou les algues vertes, mais rarement les déjections humaines ou animales. Il est donc essentiel d'expliquer chaque terme utilisé et de poser des questions pour les inciter à réfléchir logiquement et à trouver les réponses par eux-mêmes.

Ce jeu soulève de nombreuses questions de la part des participants. Beaucoup ignoraient les impacts des pollutions microbiologiques, comme la fermeture des plages (notamment celle du Moulin de la Rive que beaucoup associent aux algues vertes) ou l'interdiction de vente de coquillages et de pêche à pied, ainsi que les risques sanitaires. Les visuels montrant les zones interdites à la pêche à pied ou les plages déconseillées suscitent l'intérêt des visiteurs, qui découvrent souvent qu'ils peuvent avoir accès à ces informations en ligne. Ils souhaitent comprendre quels secteurs sont à risque et, surtout, les raisons de ces interdictions. Beaucoup désignent les activités agricoles comme principales responsables, mais confondent souvent les pollutions microbiologiques avec les algues vertes. En effet, la présence d'algues vertes sur les plages a été l'un des sujets les plus débattus et a généré le plus de questions durant l'été.

Par ailleurs, des pollutions ponctuelles, telles que la contamination par les hydrocarbures sur la plage du Kelenn, les restrictions d'eau survenues à la mi-août, ou encore l'actualité des méga bassines (qui ne concerne pas le territoire du SAGE), ont également fait l'objet de plusieurs discussions. La présence d'une médiatrice sur le terrain permet de répondre aux préoccupations des usagers, au-delà des questions strictement liées aux pollutions microbiologiques.

b. Animations enfants

La tenue d'animations avec les plus jeunes était une demande formulée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) lors de la restitution de la campagne 2023.

En plus des stands tenus lors des événements festifs de l'été et des marchés, trois animations "ici commence la mer" ont donc été réalisées auprès d'enfants en centre de loisir (centre de loisir de Cléder au mois d'août). Après la rentrée scolaire de septembre, deux autres animations similaires ont été faites dans des écoles à la demande de la ville de Morlaix dans les classes de CM1-CM2 des établissements Jean Piaget et Corentin Caër et dans ce cadre.

Au total, 65 enfants ont bénéficié de cette animation « Ici commence la mer » à l'été 2024.

A l'école Corentin Caër, les enfants se sont prêtés au jeu très facilement. Il s'agissait d'une classe à double niveau (CM1/ CM2) avec quelques élèves de classe ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire). Tandis que dans l'« éco-école » Jean Piaget (label obtenu il y a 10 ans), l'animation s'est déroulée dans une classe de CM2, qui avait déjà beaucoup travaillé sur la thématique de l'eau, notamment l'année précédente, lors d'un projet d'école piloté avec l'ULAMIR CPIE. L'animation sur les pollutions microbiologiques venait en complément de ces travaux.

Le temps d'échange en classe avant de commencer l'animation, a permis d'appréhender le niveau de connaissance des écoliers. Un bon nombre d'entre eux avaient déjà vu les inscriptions "ici commence la mer" et savaient le lien avec les pollutions et déchets sans pour autant en comprendre bien le chemin.

Le jeu introductif fonctionne bien (figure n°16), et permet d'expliquer la différence entre un avaloir et une bouche d'égout, ainsi que l'existence de pollutions invisibles (bactéries, virus, parasites, plastiques, etc).

Enfin, la pose de pochoirs rencontre un grand succès : les enfants apprécient de sortir de l'établissement pour aller sur le terrain (figure n°17) identifier les avaloirs d'eau pluviale et y apposer le précieux message : attention, la mer commence ici, il ne faut donc rien jeter !



Figure n°16 : animation "ici commence la mer" dans une école à Morlaix. © SAGE Léon-Trégor



Figure n°17 : pose de pochoirs par les enfants d'une école lors d'une animation "ici commence la mer".

© SAGE Léon-Trégor

c. Création de supports pédagogiques

La conception de nouveaux outils pédagogiques était une demande de la CLE pour la campagne 2024. Un **Quizz**, a été créé, testé et approuvé lors des animations avec les scolaires.

Comme expliqué ci-dessus, ce jeu fait partie de l'animation "ici commence la mer". Il s'agit de la partie théorique avant d'aller sur le terrain. Ce dernier a pour objectif pédagogique la compréhension des notions suivantes :

- Les différents types de pollutions de l'eau et les pollutions invisibles via le mot "microbiologique" ;
- D'où viennent les pollutions de l'eau et comment sont-elles transportées ;
- La différence entre les égouts et les avaloirs d'eau pluviale ;
- L'objectif du message "ici commence la mer".

Des cartes questions et réponses (figure n°18) ont été créées et sont reconnaissable par un code couleur. L'ordre des questions est également important puisqu'il permet de comprendre petit à petit le message qui se cache derrière les pochoirs "ici commence la mer".



Figure n°18 : cartes question et réponses du quizz créer pour l'animation "ici commence la mer". © SAGE Léon-Trégor

3. Enquêtes

Sur les 3 années de médiation, un équilibre est recherché dans les enquêtes en fonction des publics cibles afin d'avoir des résultats significatifs.

Cependant, cette année 2024 a privilégié les enquêtes auprès des plaisanciers (figure n°19) en raison de l'étude en cours sur le carénage, qui contient un volet enquête qui risquait de faire doublon avec l'enquête sur les pollutions microbiologiques. Il a donc été convenu avec le Bureau d'Etudes ARTELIA en charge de l'étude carénage, que la médiatrice se chargerait de l'ensemble des enquêtes avec les plaisanciers.

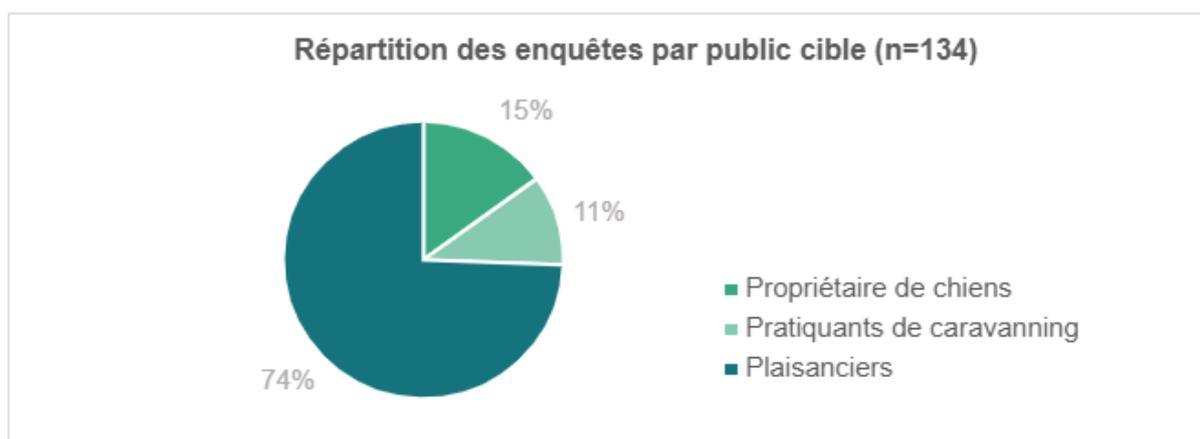


Figure n°19 : répartition des enquêtes selon le public cible.

Les enquêtes se sont déroulées dans 14 des 51 communes du SAGE. Il s'agit, pour la totalité, de communes littorales.

Certaines communes ont fait l'objet de plus de journées passées sur le terrain, notamment dans le cadre des enquêtes plaisanciers, d'où le grand nombre d'enquêtes à Carantec, Plouezoc'h, Plestin-les-Grèves et Locquirec (figure n°20).

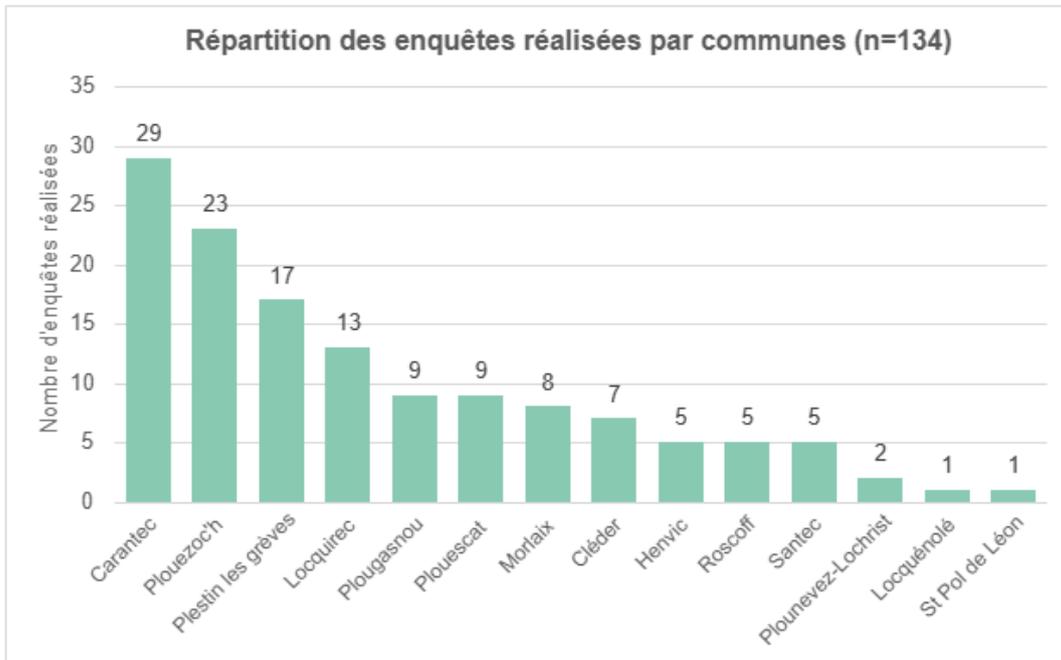


Figure n°20 : répartition des enquêtes par communes.

Le travail de terrain a également été tributaire des conditions météorologiques de la saison (figure n°21). Les journées ensoleillées étaient propices à la réalisation des enquêtes tandis que les journées pluvieuses ont causé plusieurs annulations de sorties sur le terrain. Ces dernières ont cependant été mises à contribution pour la saisie des résultats d'enquêtes dans les bases de données.

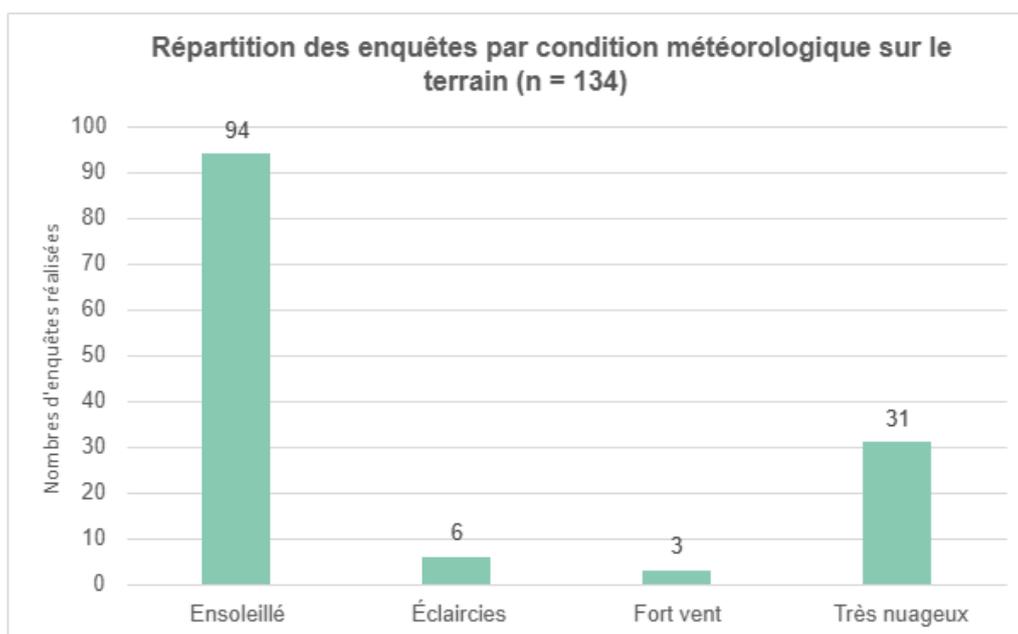


Figure n°21 : répartition des enquêtes par conditions météorologiques.

LES PLAISANCIERS

- Profil de l'échantillon

Les enquêtes auprès des plaisanciers ont eu lieu sur plusieurs communes mais principalement sur Carantec, Plouezoc'h, Plestin-les-Grèves et Locquirec (figure n°22) qui sont les communes sur lesquelles se focalisent particulièrement les bureaux d'études ARTELIA et WIINCH pour l'étude sur l'offre de carénage. Cependant, les enquêtes ont également été menées sur d'autres secteurs du SAGE, notamment à Morlaix, Plougasnou et Roscoff avec l'ULAMIR-CPIE (dans le cadre de la campagne EcoGestes) ainsi qu'à Henvic, Santec et Plouescat.

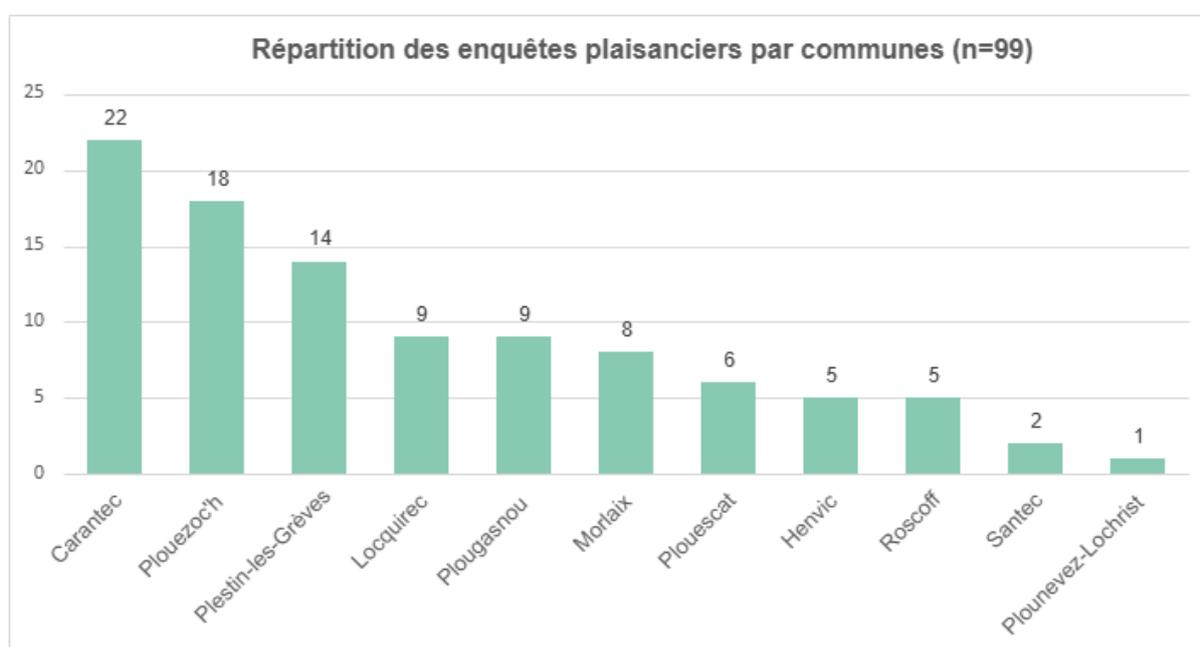


Figure n°22 : répartition des enquêtes auprès des plaisanciers sur chaque commune.

Sur les 99 plaisanciers enquêtés, la majorité sont des hommes (76%) d'environ 50 ans ou plus (69%) (figure n°23 et 24). Cela diffère du constat de l'année 2023 vis-à-vis du profil type des plaisanciers sur le secteur du SAGE Léon-Trégor (l'année dernière, le profil des plaisanciers enquêtés était un peu plus contrasté : 42% d'homme seul, 38% de couple, 20% de groupe d'amis/famille) mais concernant l'âge, le constat est le même : la majorité des plaisanciers enquêtés l'année 2023 avaient également plus de 50 ans.

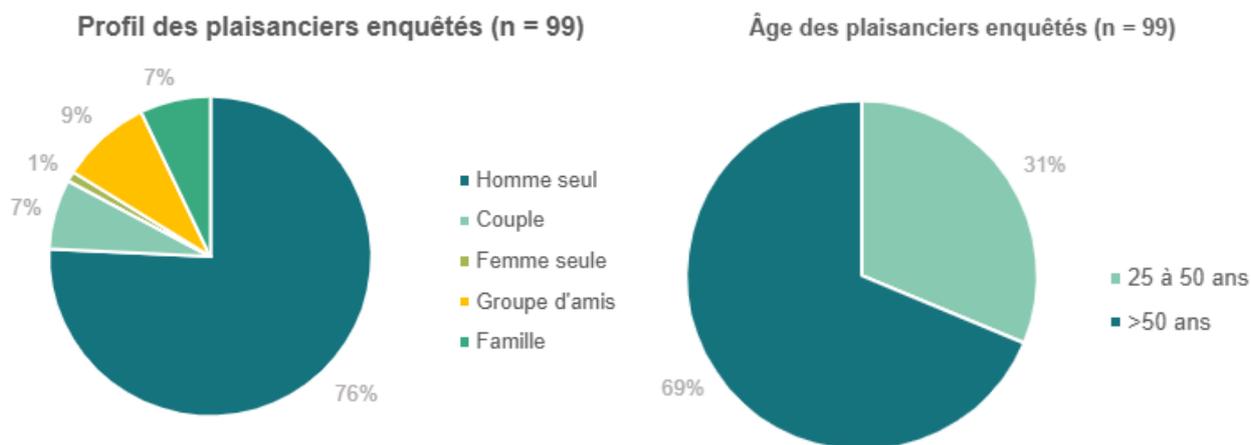


Figure n° 23 et 24 : profil et âge des plaisanciers enquêtés.

La majorité des enquêtés cette année sont des navigateurs en bateaux à moteur non-habitable (figure n°25) puisque les journées d'enquêtes se sont principalement déroulées dans les zones de petits mouillages qui accueillent majoritairement ce type de bateaux de pêche-promenade qui sortent à la journée. Ces données sont différentes de celles de la campagne 2023 où plus de la moitié (56%) des enquêtés naviguaient à bord de voiliers habitables, ce qui peut expliquer un profil d'enquêtés différent : plus de couple, groupe d'amis et famille à bord des voiliers habitables et plus d'homme seul à bord des bateaux à moteur non-habitable.

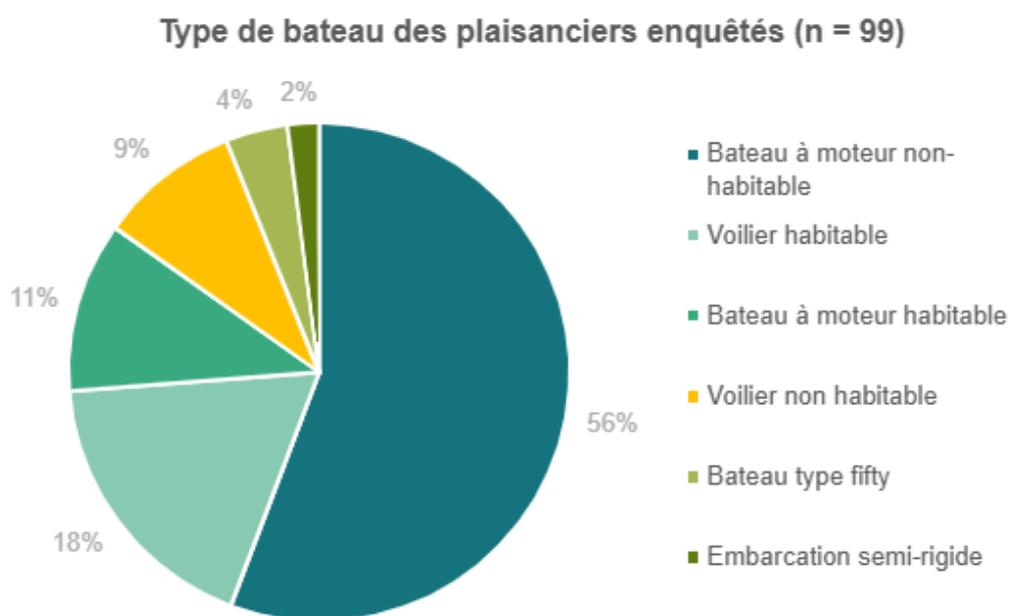


Figure n°25 : type de bateaux appartenant aux plaisanciers enquêtés.

La grande majorité des plaisanciers enquêtés sont bretons et ont leur port d'attache sur le territoire du SAGE (figure n°26). De plus, les plaisanciers enquêtés naviguent une bonne partie de l'année, entre 5 et 10 mois, pour la plupart d'entre eux (figure n°27).

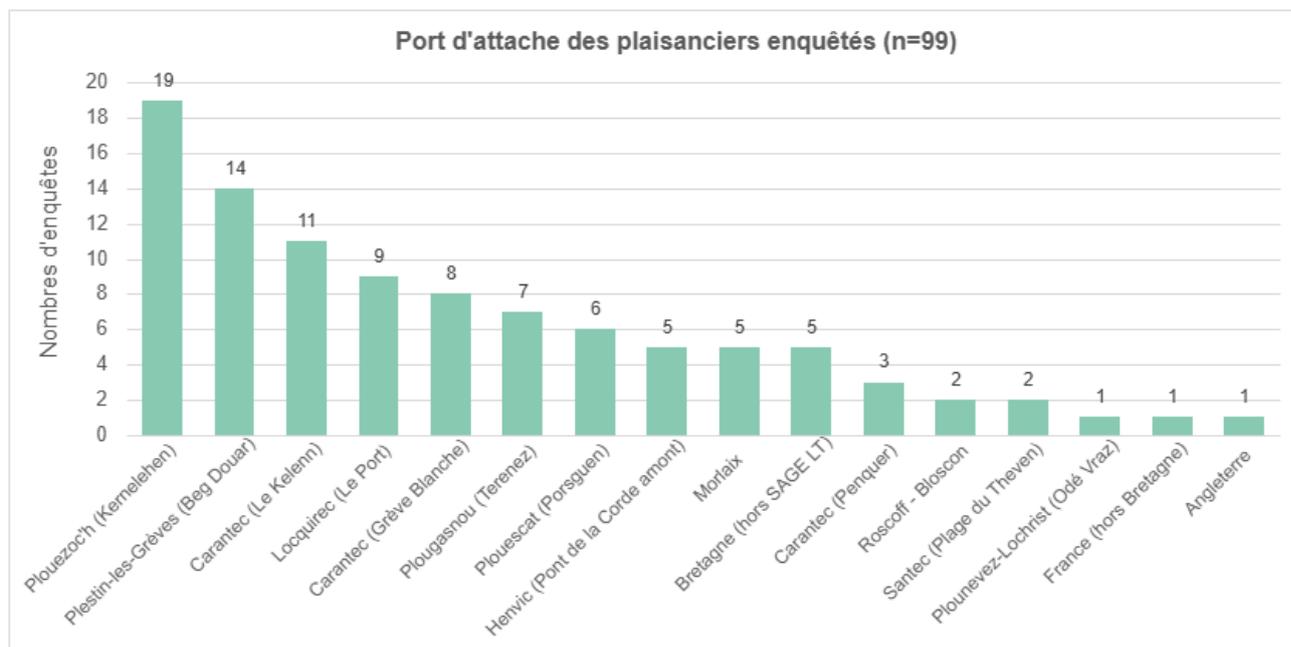


Figure n°26 : port d'attache des plaisanciers enquêtés.

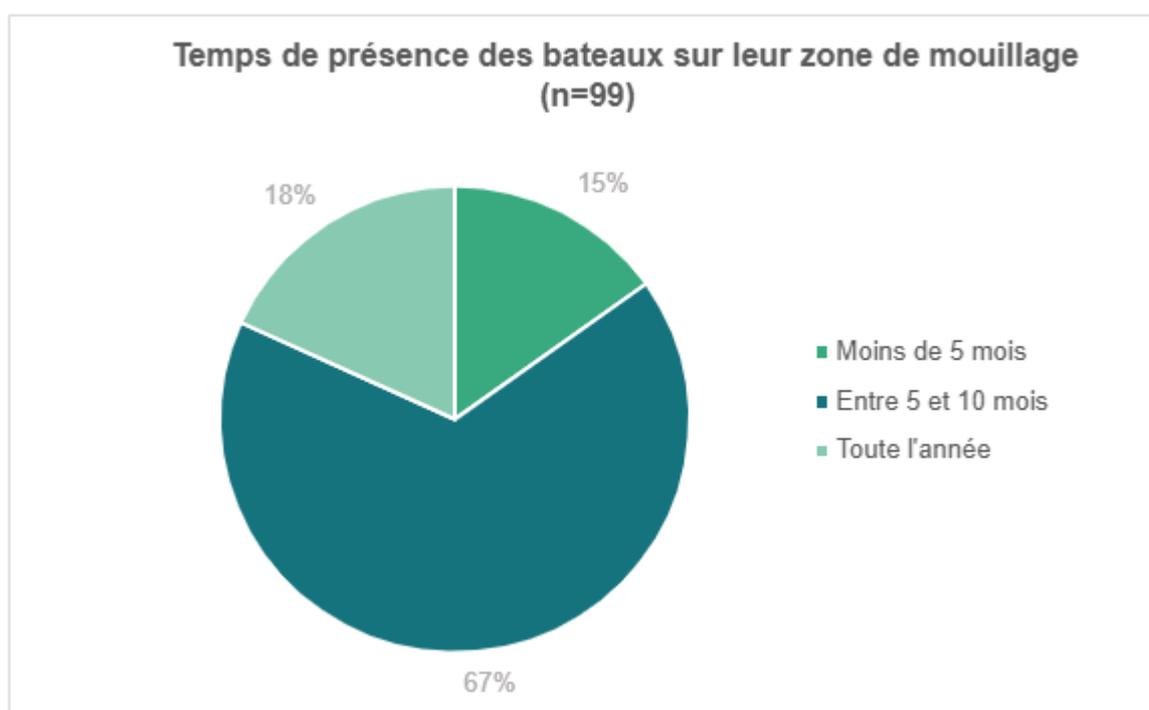


Figure n° 27 : temps de présence des bateaux sur leur zone de mouillage.

- Gestion des eaux noires

Sur les 99 plaisanciers enquêtés, la majorité n'ont pas de toilettes à bord (figure n°28), ce qui s'explique par le fait qu'il ne s'agit pas de bateaux habitables.

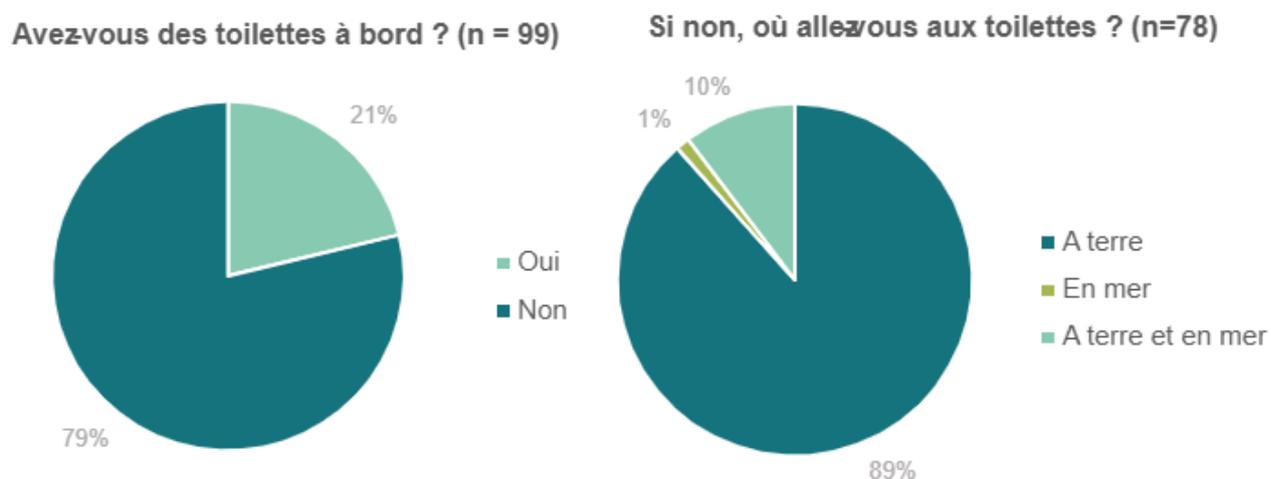


Figure n°28 (gauche) et n°29 (droite) : présence ou non de toilettes à bord des bateaux enquêtés / lieux où les plaisanciers enquêtés vont aux toilettes s'il n'y a pas de toilette à bord de leur bateau.

Concernant les plaisanciers n'ayant pas de toilettes à bord de leur bateau, la majorité déclarent aller aux toilettes à terre (figure n°29), c'est-à-dire, au port ou chez eux avant ou après être partis en mer. Certains déclarent tout de même uriner directement en mer si le besoin est urgent.

Pour ceux qui déclarent avoir des toilettes à bord (figure n°30), il s'agit à 52 % de toilettes avec un système de récupération des eaux noires, autrement dit en circuit fermé (cuve, seau, toilettes sèches, toilettes chimiques) et à 48 % de toilettes à circuit ouvert, rejetant les eaux noires directement à la mer.

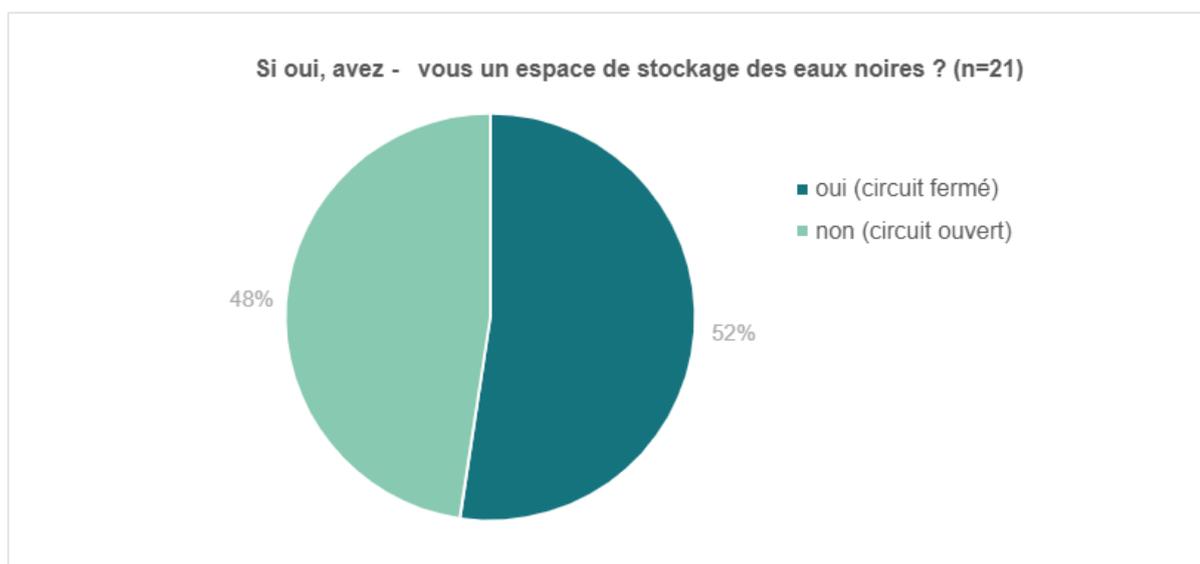


Figure n°30 : Part de plaisanciers enquêtés ayant un espace de stockage des eaux noires à bord de leur bateau.

Cependant, il est intéressant de relever que s'ils ont un système de récupération des eaux noires, certains vidangent en mer lorsque celui-ci est plein. La réglementation (convention MARPOL) indique qu'il est autorisé de le faire à plus de 3 miles nautiques des côtes (pour indication, sur le territoire du SAGE Léon-Trégor cela correspond à peu près au large de l'île de Batz). La question n'a pas été posée directement dans le questionnaire, mais lors de nos discussions, certains ont reconnu ne pas connaître cette réglementation et vidanger proche de la côte. D'autres le faisaient déjà au-delà de ces trois miles, sans pour autant connaître la réglementation. Un plaisancier équipé de toilettes sèches a expliqué faire sa vidange dans les composts. Aucun des enquêtés n'a déclaré utiliser les pompes à eau noires mises à disposition dans certains ports (figure n°31).



Figure n°31 : pompe à eau noire du port de Morlaix. © SAGE Léon-Trégor

- Pratiques de carénage

67 % des plaisanciers interrogés déclarent effectuer le carénage manuellement en grattant ou nettoyant la coque, puis en appliquant un produit antifouling **avec** biocide (figure n°32). 17 % adoptent une approche similaire, mais en récupérant les résidus de nettoyage à l'aide d'une bâche placée sous leur bateau, avant de les jeter à la poubelle ou de les emmener en déchetterie.

Enfin, les 16 % de plaisanciers restants déclarent soit :

- faire le carénage en nettoyant sans appliquer de produits par la suite (10%) ;
- ne pas faire de carénage (3%) ;
- faire le carénage manuellement et appliquer un produit **sans** biocide (2%) ;
- appliquer seulement un produit **sans** biocide (1%).

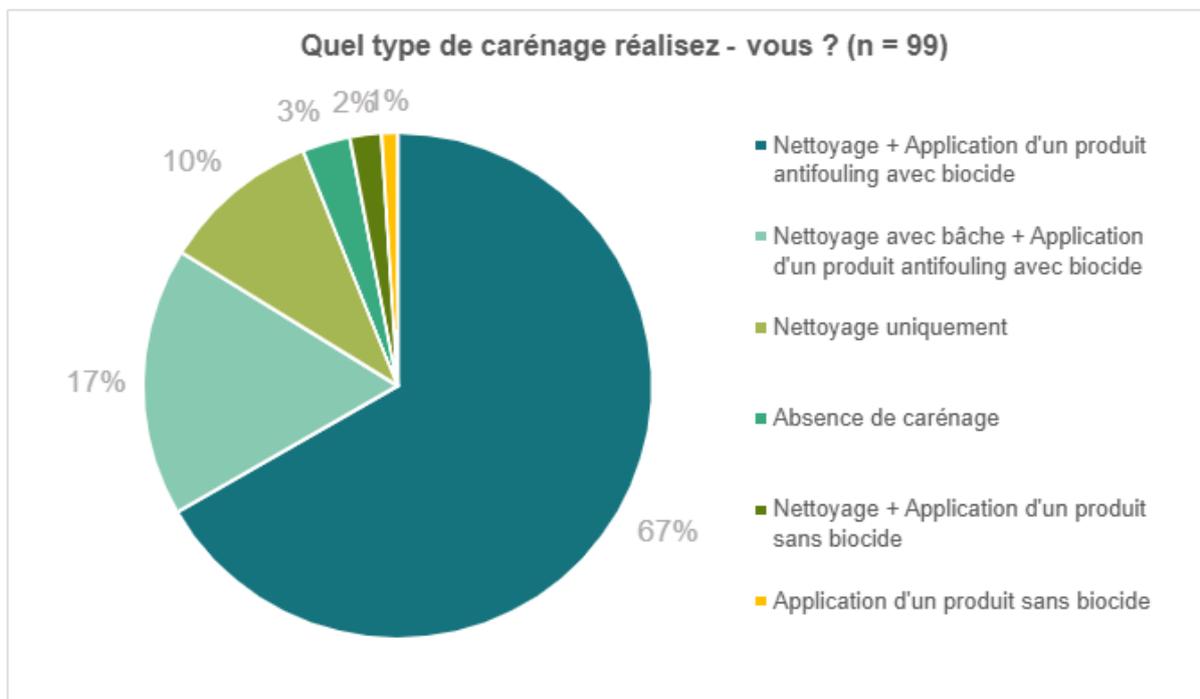


Figure n° 32 : type de carénage réalisé par les plaisanciers enquêtés.

Cependant, tous ne font pas leur carénage eux-mêmes. Les plaisanciers qui carènt leurs bateaux le font pour 36% d'entre eux en chantier naval et 6% d'entre eux sur des aires portuaires équipées (figure n°33).

Les autres plaisanciers le font en dehors de ces deux lieux. Parmi eux, 34 % le réalisent à domicile, tandis que 7 % le font dans un hangar ou un garage qu'ils louent. Par ailleurs, 12 % déclarent pratiquer le carénage directement sur l'estran, bien que cette pratique soit interdite par la loi et passible d'amende. En effet, un ensemble de textes réglementaires interdisent la pratique du carénage en dehors d'installations adaptées à la récupération des effluents et résidus pollués. Cette pratique est notamment interdite par le Code de l'Environnement, selon lequel le carénage sauvage est passible d'une amende pouvant aller de 1500 €, [jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende](#).

Enfin, 2 % affirment nettoyer la coque dans une station de lavage, puis appliquer un produit antifouling avec biocide chez eux.

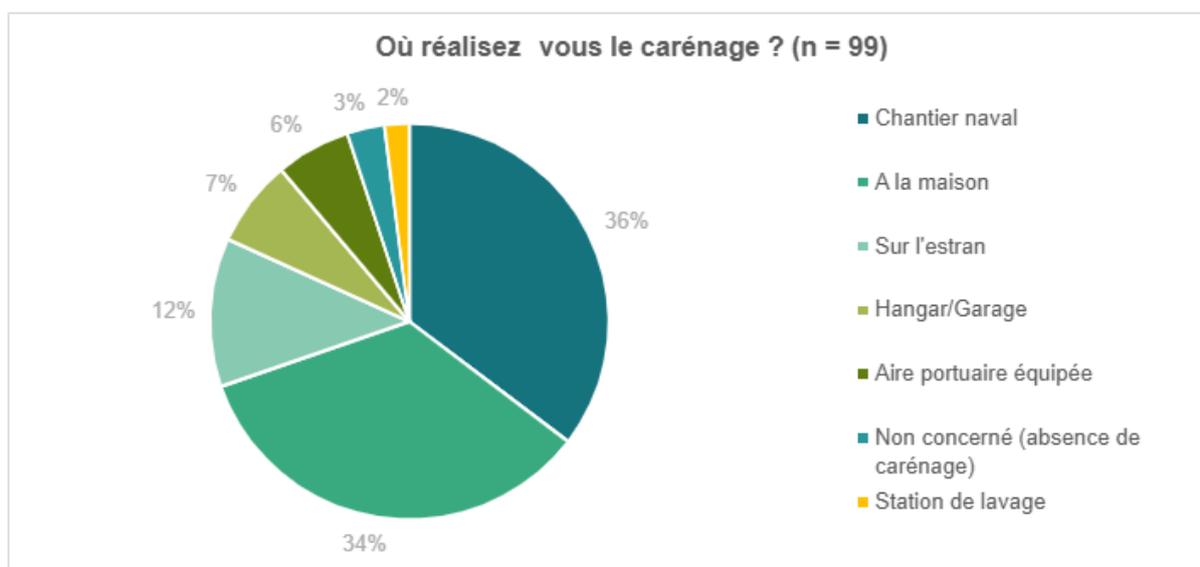


Figure n°33 : lieu où les plaisanciers enquêtés réalisent le carénage de leur bateau.

Concernant les plaisanciers qui font leur carénage dans les chantiers navals et aires équipées, la plupart vont à Morlaix (Loisir Nautic, Rio, Nautic Service) ou à Carantec (Béchet, Applimar ou la station de lavage Casino) et Locquirec (Meca Nautic et Poirier) (figure n°34). Cependant, certains expliquent que tous les chantiers ou aires portuaires ne sont pas équipés de système de récupération des eaux alors qu'ils proposent un service de carénage.

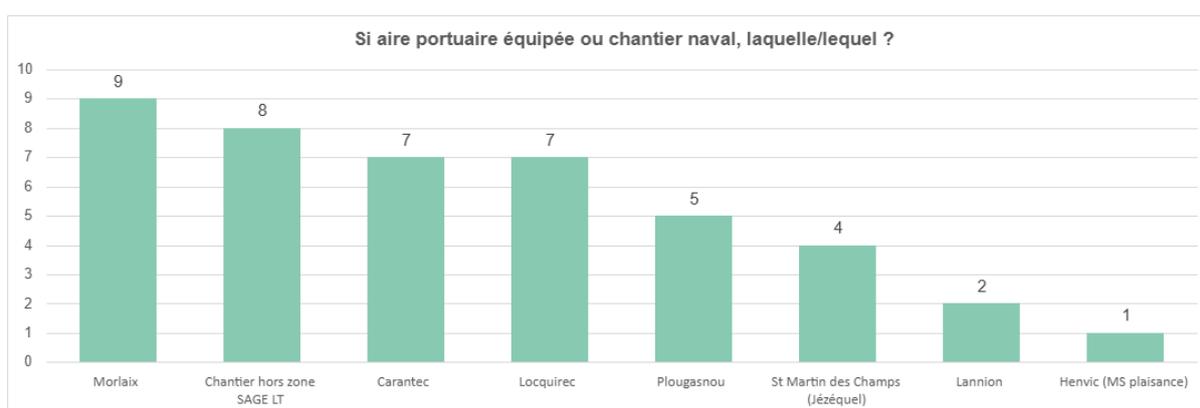


Figure n° 34 : chantiers navals et aires portuaires équipées du territoire où les plaisanciers enquêtés réalisent leur carénage.

Les justifications données par les plaisanciers qui carèment en dehors des chantiers ou aires équipées sont multiples. La figure ci-dessous, n°35) présente les principales raisons citées par les plaisanciers : le service trop coûteux et l'accessibilité de l'aire de carénage.

Il serait alors pertinent de **mener des enquêtes auprès des responsables des chantiers navals et aires portuaires** du territoire qui proposent des services de carénage et notamment ceux étant [labélisés vague bleue](#) afin de connaître leurs pratiques et équipements, mais aussi leur point de vue.

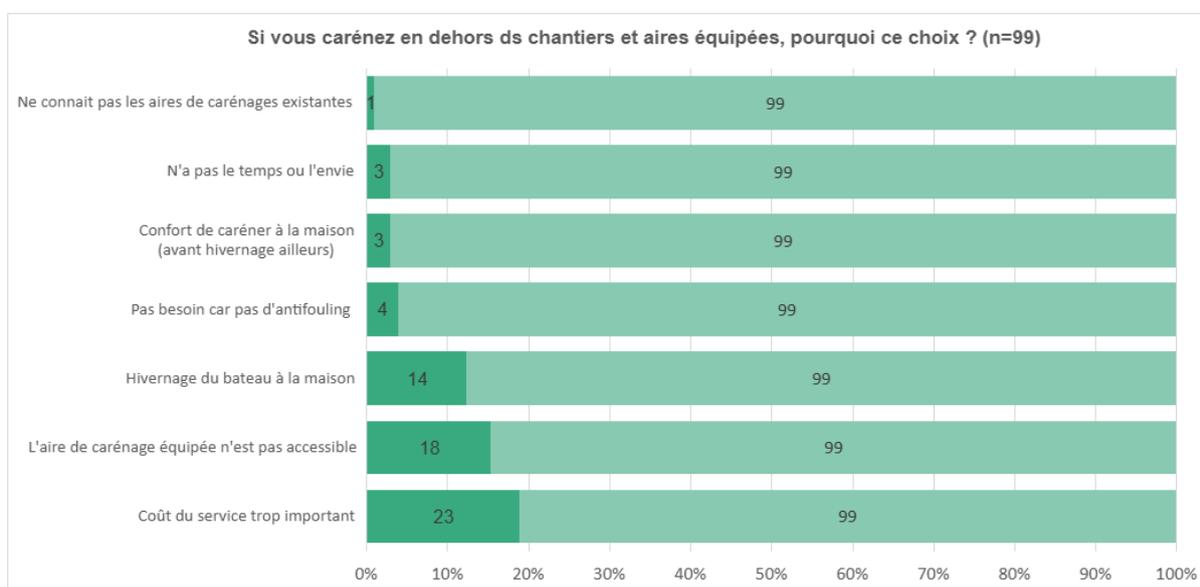


Figure n°35 : raisons liées au carénage des bateaux en dehors des aires et chantiers équipés.

De plus, le lieu d'hivernage des bateaux semble être corrélé au lieu de carénage : les plaisanciers qui carènent leur bateau à domicile vont, pour 81% d'entre eux, le mettre à hiverner à domicile également (figure n°36) tandis que ceux qui pratiquent le carénage en chantier naval mettent leur bateau à hiverner pour 76% d'entre eux au chantier naval (figure n°37).

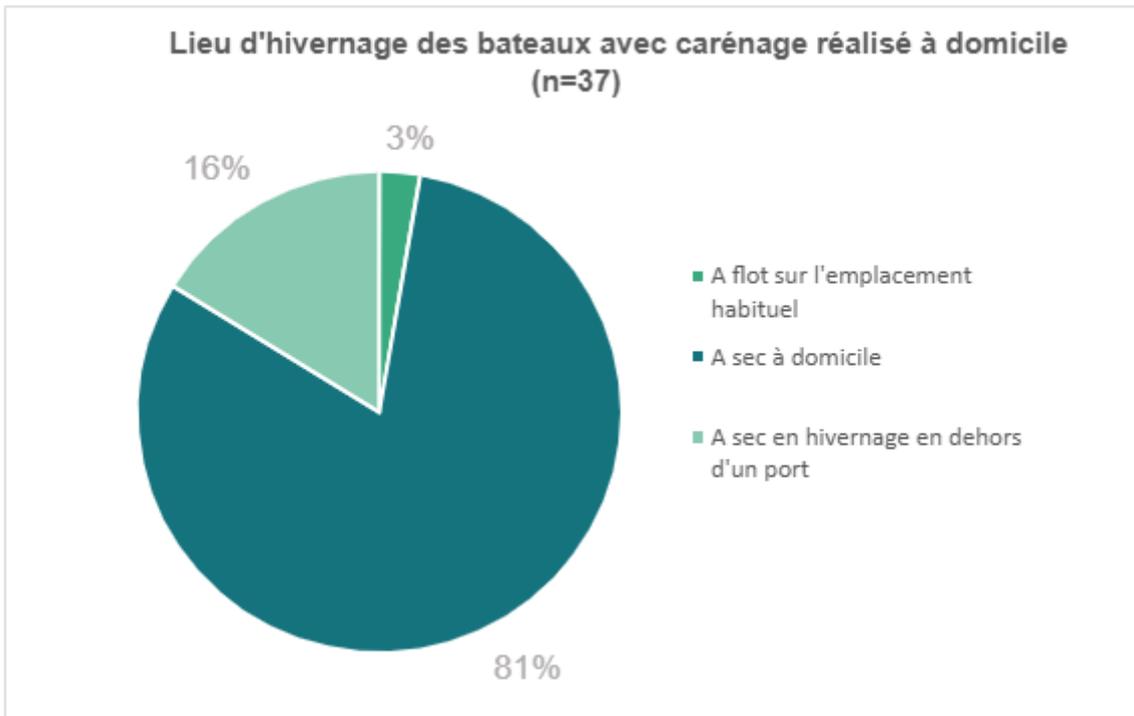


Figure n° 36 : lieu d'hivernage des bateaux des plaisanciers enquêtés si le carénage est réalisé à domicile.

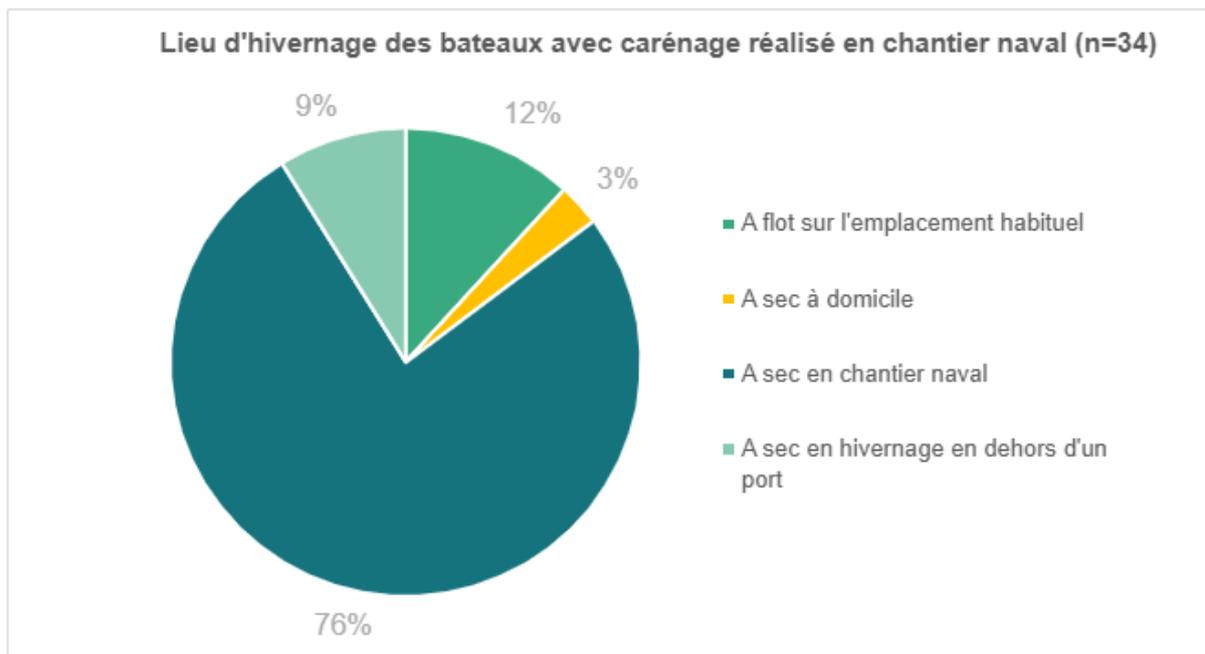


Figure n° 37 : lieu d'hivernage des bateaux des plaisanciers enquêtés si le carénage est réalisé en chantier naval.

La question de la connaissance de la réglementation n'a pas été posée directement, il a plutôt été demandé aux plaisanciers s'ils savaient quelles pratiques étaient autorisées en les citant une par une. Aucun plaisancier n'a cité le carénage sur l'estran comme étant une pratique autorisée, bien que 12% d'entre eux le pratiquent. La réglementation semble alors

connue puisqu'ils ont, à 100% (pour le carénage dans un chantier équipé) et à 99 % (pour le carénage sur une aire portuaire équipée) désigné cette pratique comme autorisée (figure n°38). En effet, les plaisanciers expliquent être au courant de la réglementation mais néanmoins pratiquer le carénage dans certains lieux où ce n'est pas autorisé, faute d'avoir d'autre alternative à leur disposition.

Malgré tout, 13 % des plaisanciers pensent que le carénage à domicile ou sur un espace privé est autorisé.

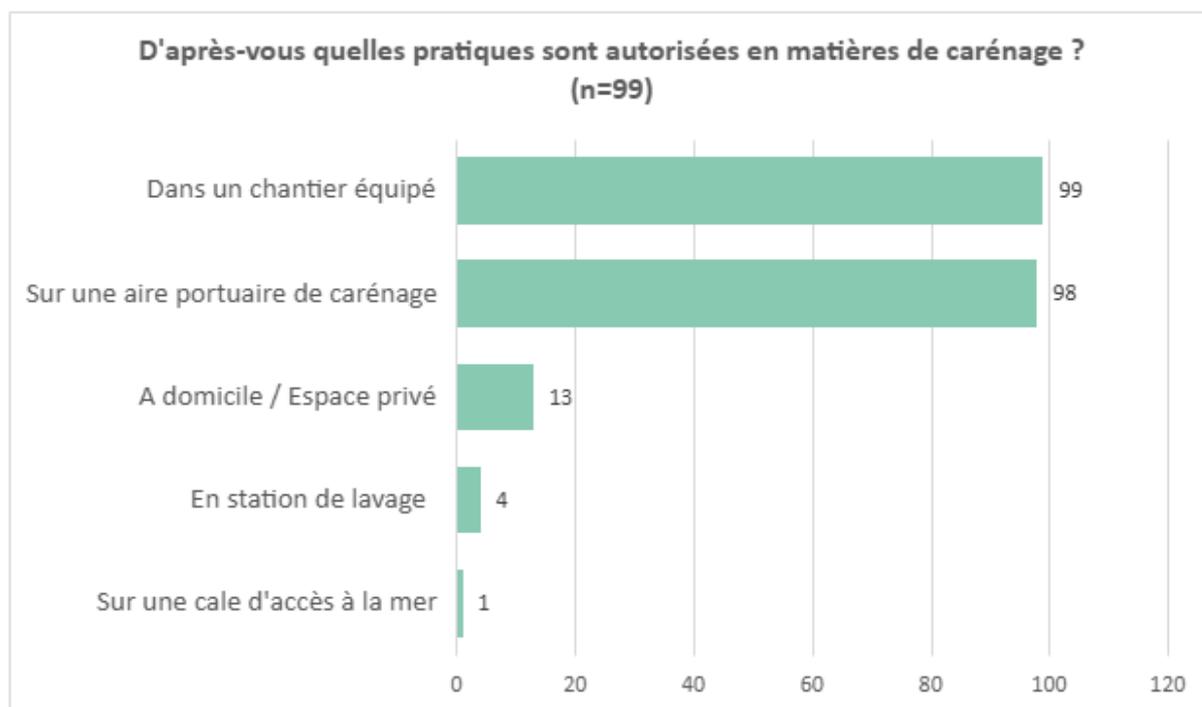


Figure n° 38 : pratiques de carénage autorisées selon les connaissances des plaisanciers enquêtés.

Bien que certains voiliers non habitables (13%) ainsi que certains bateaux à moteur habitable (11%) pratiquent le carénage en dehors des aires et chantiers navals équipés, ce sont majoritairement les bateaux à moteur non habitable (65%) qui pratiquent le carénage en dehors des aires et chantiers équipés (figure n°39). Il aurait été intéressant de questionner les plaisanciers sur la taille de leurs bateaux, car la pratique de carénage semble autant être influencée par la taille du bateau que par le type de bateau. En effet, beaucoup de plaisanciers ont également expliqué qu'au vu de la petite taille de leur bateau (entre 6 et 8m), réaliser un carénage en chantier naval ou sur une aire équipée n'est pas rentable ni en temps, ni en argent. Généralement, ils disent préférer le faire eux-mêmes en

une ou deux heures et à moindre coût, sans avoir à emmener le bateau jusqu'à la zone équipée qui peut, dans certains cas, se trouver assez loin de la zone de mouillage.

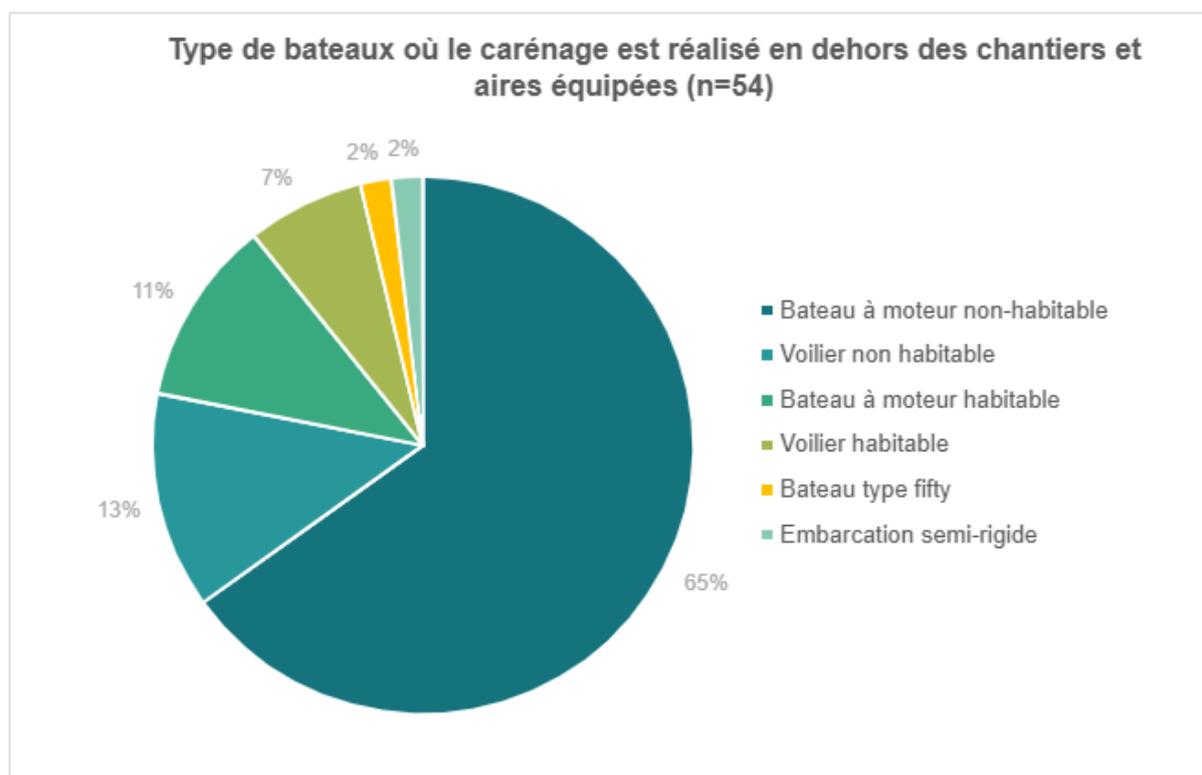


Figure n°39 : type de bateaux où le carénage est réalisé en dehors des chantiers et aires équipées.

79 % des plaisanciers disent connaître l'impact des peintures antifouling avec biocide (figure n°40) et parmi eux 3% connaissent également la réglementation en vigueur.

Quand on leur demande d'expliquer les impacts de ces peintures, c'est à 94% l'impact sur l'environnement qui est cité (figure n°41) : les plaisanciers se doutent que la peinture antifouling et les produits qu'elle contient généralement (les biocides) sont nocifs pour l'environnement puisque, en les citant, *"leur but est littéralement de tuer la vie"* pour réduire le développement des algues et coquillages sur la coque de leur bateau. Certains se demandent si des impacts sont déjà visibles en baie de Morlaix.

Un grand nombre d'entre eux se questionnent également sur les alternatives existantes. Ayant conscience de la toxicité des produits classiques, beaucoup souhaiteraient mieux faire. Certains utilisent ou ont déjà testé les peintures sans biocides. D'autres, les rouleaux

adhésifs qui évitent le développement du fouling ou encore du film érodable, mais n'en sont pas convaincus.

Selon de nombreux plaisanciers, le fouling revient beaucoup plus vite avec les peintures "écologiques et plus chères" tandis que le rouleau adhésif coûte très cher (150 euros/m²), qu'il faut le refaire régulièrement et n'est pas efficace. Enfin, certains plaisanciers propriétaires de bateaux et travaillant en chantier naval ont également testé des alternatives comme la matrice dure (peinture plus résistante mais contenant plus de biocides) ou le silicone, mais n'en sont pas satisfaits non plus.

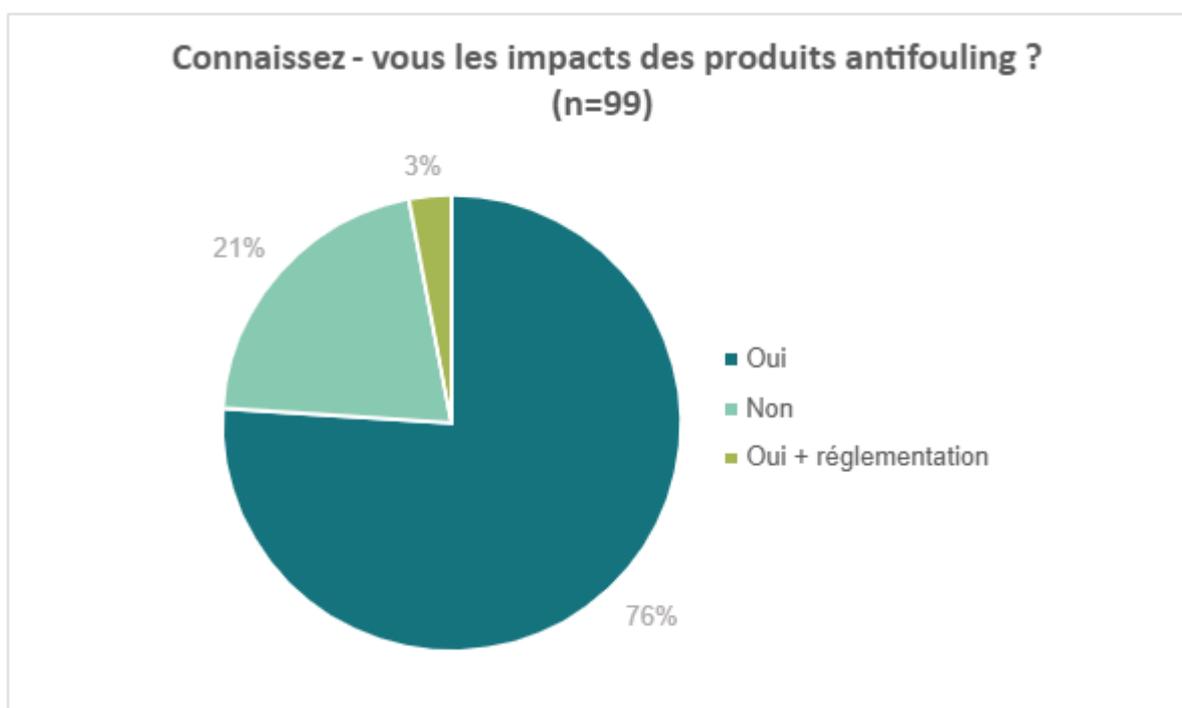


Figure n° 40 : connaissance des plaisanciers enquêtés sur l'impact des produits antifouling.

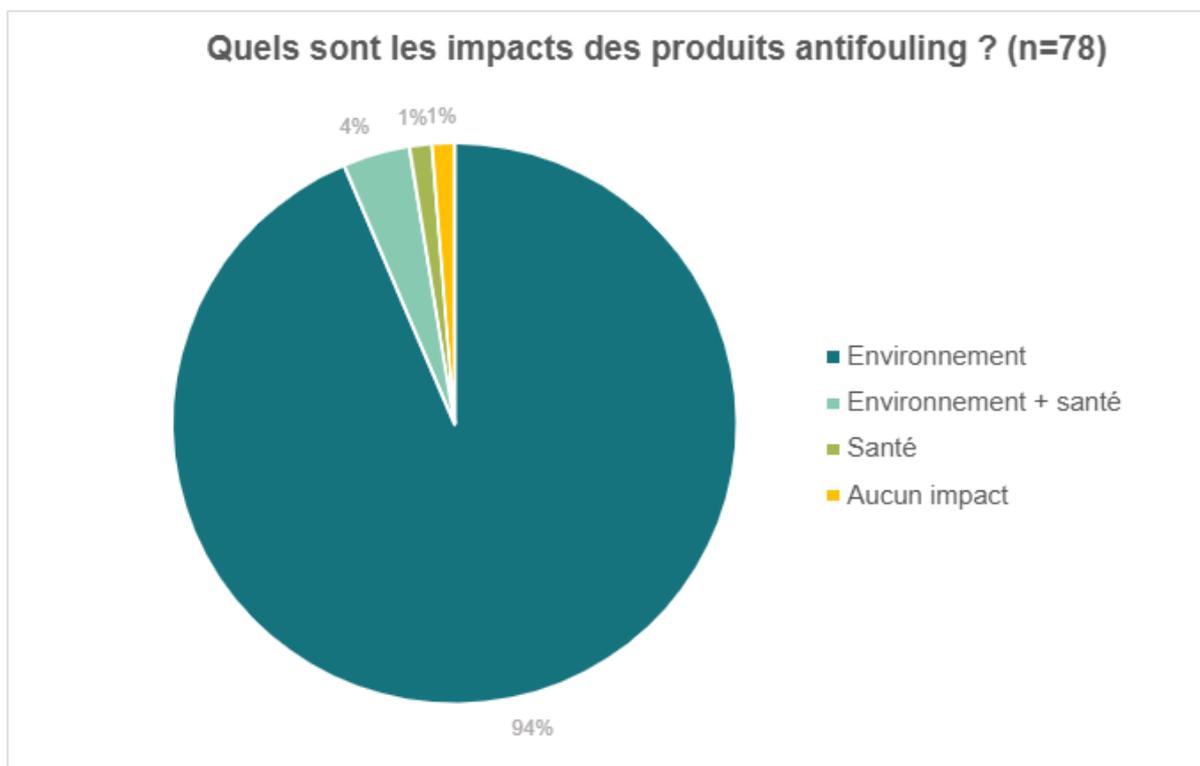


Figure n°41 : impacts des antifouling cités par les plaisanciers enquêtés.

- Offre de carénage

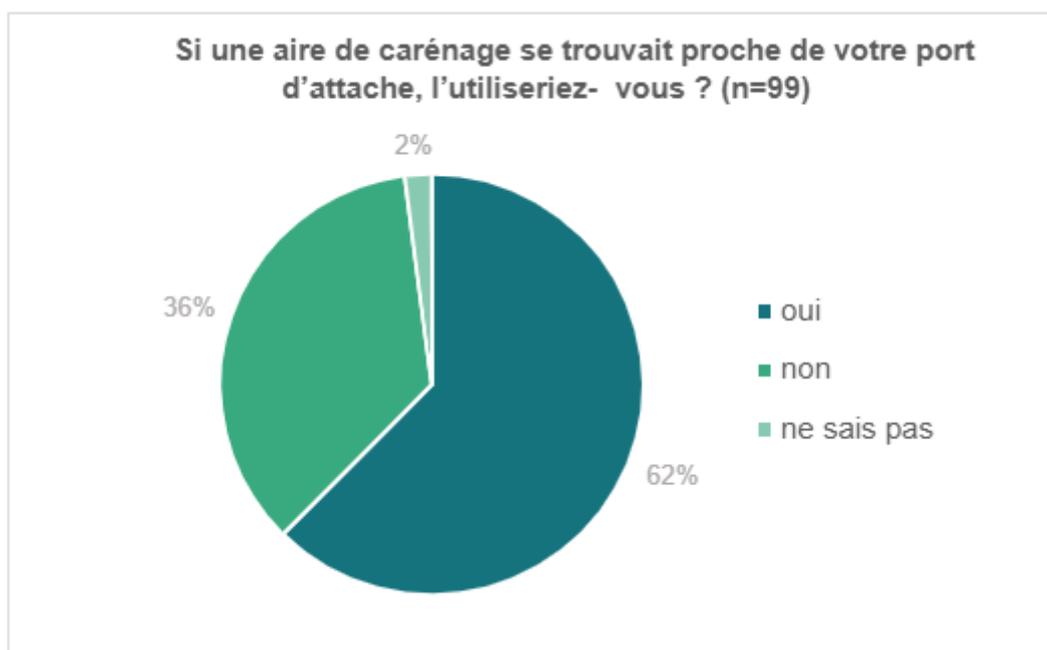


Figure n°42 : part des plaisanciers qui utiliseraient une aire de carénage se situant proche de leur zone de mouillage.

Concernant les 36% plaisanciers ayant répondu négativement au fait d'utiliser une aire de carénage qui serait proche de leur port d'attache ou zone de mouillage (figure n°42), la principale raison est qu'ils sont satisfaits du chantier naval où ils vont déjà (figure n°43).

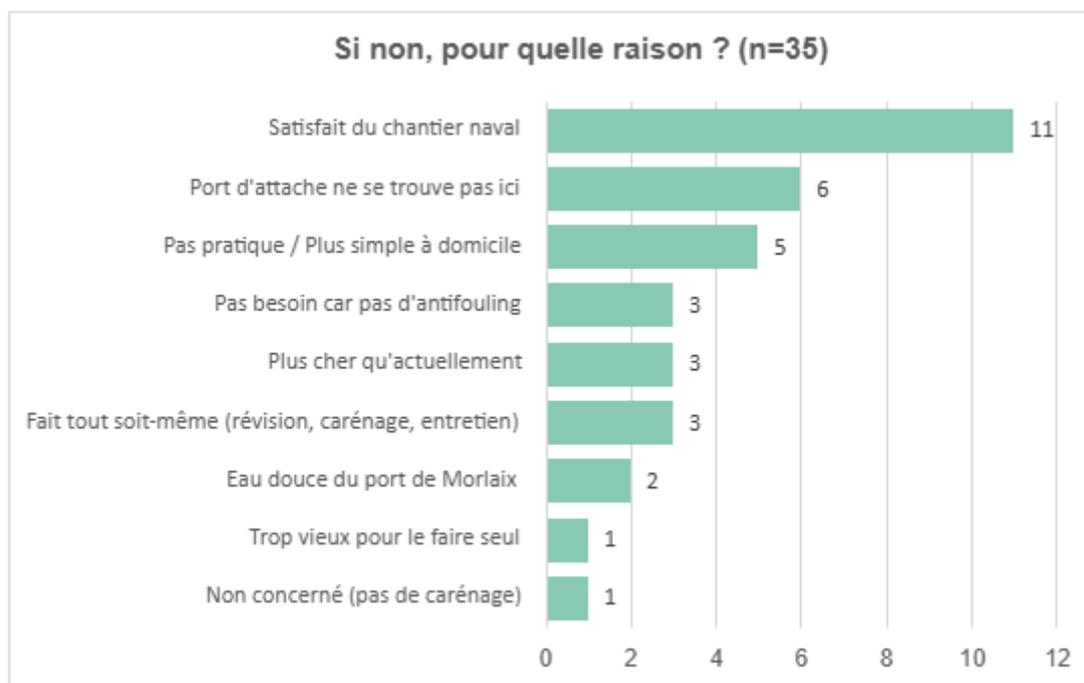


Figure n°43 : raisons pour lesquelles les plaisanciers n'iraient pas caréner leur bateau sur une aire de carénage.

Cependant, cette information est à contraster avec le fait que 51 % des plaisanciers réalisant actuellement le carénage de leur bateau en chantiers navals ou dans des aires portuaires équipés seraient prêts à utiliser une autre aire de carénage proche de leur port d'attache, à conditions qu'elle propose quelque chose de différent (prix, accessibilité, service de traitement des eaux) (figure n°44).

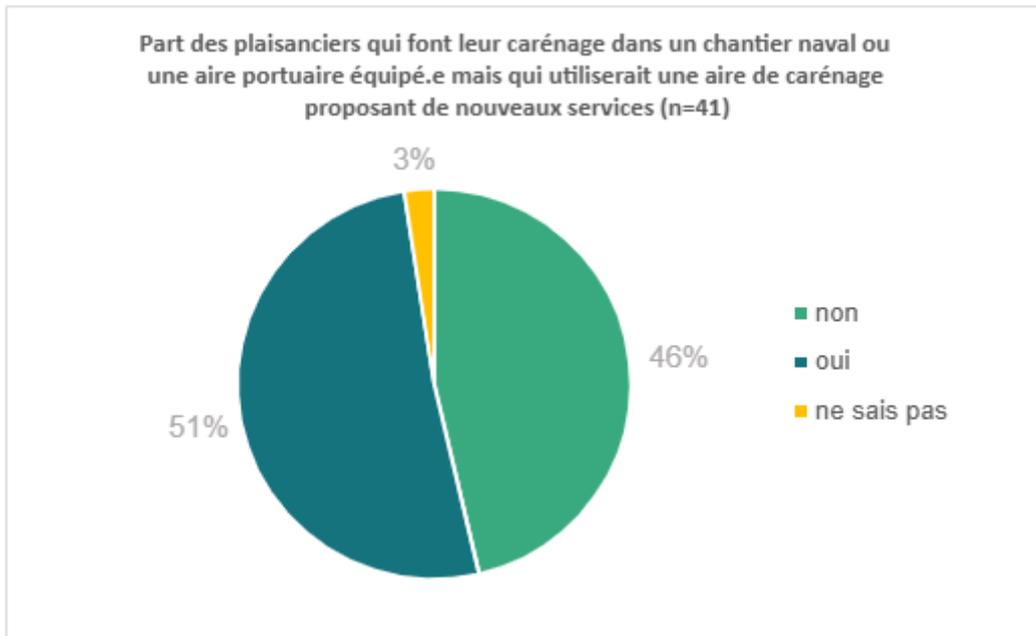


Figure n°44 : part de plaisanciers qui carène en chantier naval ou sur une aire portuaire mais qui souhaiteraient utiliser une aire de carénage proposant de nouveaux services.

De plus, certains estiment qu'il est plus pratique d'effectuer le carénage directement chez eux (figure n°43). L'un explique avoir acheté un certain type de bateau afin d'être totalement autonome, un autre que s'il ne fait plus l'entretien et la révision de son bateau seul, il le revendrait et un dernier explique ne porter que peu d'attention aux conséquences au vu de son âge.

Cependant, 62 % des plaisanciers interrogés se disent prêt à utiliser une aire de carénage si celle-ci se trouvait proche de leur port d'attache (figure n°42) et l'intérêt n'est pas le même en fonction des communes où ont été réalisées les enquêtes (figure n°45).

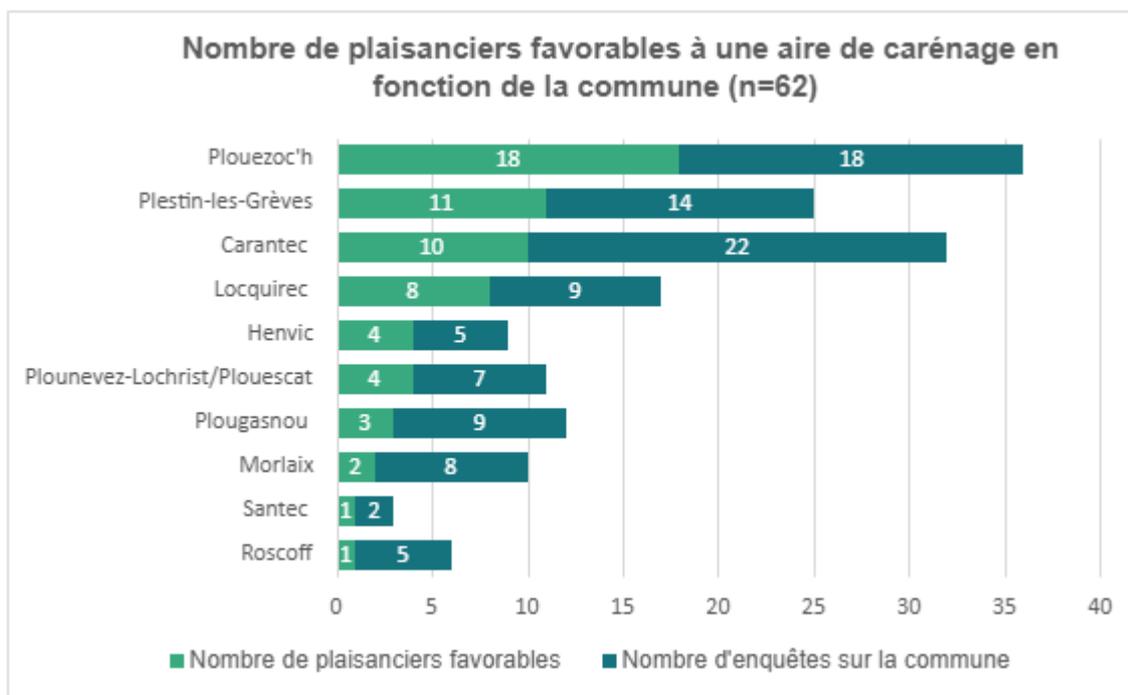


Figure n°45 : nombre de plaisanciers favorables à une aire de carénage selon le nombre d'enquêtes sur la commune.

À Plouezoc'h, au mouillage de Kernelehen, la totalité des plaisanciers enquêtés sont favorables à la création d'une aire de carénage à la cale de Kernelehen. En effet, une étude de faisabilité technique est déjà en cours et a été lancée à la demande des plaisanciers de ce site. Les plaisanciers enquêtés dans le cadre de la mission de médiation font, assez naturellement, partie des plaisanciers favorables à une aire de carénage dans cette zone et ont été réunis lors d'un apéro-mouillage organisé en collaboration avec l'association des plaisanciers de Plouezoc'h.

C'est aussi le cas pour Plestin-les-Grèves et Locquirec où les plaisanciers y sont favorables pour plus de la moitié des enquêtés. Il semble qu'à Henvic et Plouescat, les plaisanciers y soient également favorables mais le nombre d'enquête n'est pas significatif. Un nombre supplémentaire d'enquêtes serait nécessaire pour confirmer cette tendance. De même pour Santec, où seulement deux enquêtes auprès de plaisanciers ont pu être menées.

En revanche, à Roscoff, Plougasnou et Morlaix, les plaisanciers ayant participé à l'enquête sont peu intéressés par la création d'une aire de carénage sur le secteur du SAGE Léon-Trégor. Cela peut s'expliquer de différentes manières :

- Un grand nombre des plaisanciers enquêtés sur ces secteurs étaient de passage et n'avaient pas d'avis particulier sur la création d'aire de carénage à cet endroit, leur port d'attache se trouvant ailleurs (figure n°46).
- Pour les plaisanciers séjournant au port de Morlaix, cela s'explique par le fait que le port est en eau douce, où les algues et coquillages se développent beaucoup moins sur la coque de leurs bateaux.
- Mais surtout, le nombre d'enquêtes réalisées est trop faible pour tirer une conclusion sur l'intérêt des plaisanciers présent à l'année au port de Morlaix, Roscoff et Plougasnou.

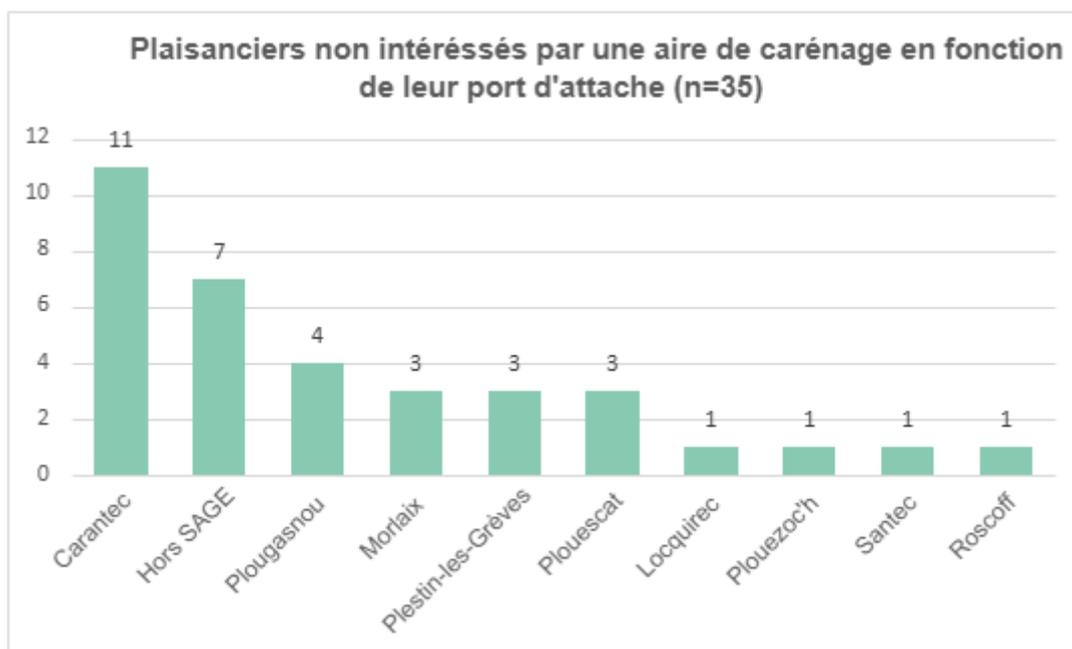


Figure n°46 : nombre de plaisanciers qui ne sont pas intéressés par une nouvelle aire de carénage selon leur port d'attache.

À Carantec, un peu moins de la moitié des plaisanciers sont intéressés (10 sur 22). Néanmoins, cela ne permet pas de donner un avis définitif sur l'intérêt d'y créer une aire de carénage et quelques questionnaires supplémentaires seraient nécessaires. En effet, 22 enquêtes ont été réalisées sur Carantec tandis que 600 mouillages sont présents sur cette commune et que les enquêtes ont été réalisées seulement sur les zones de mouillage du Kelenn et du Port de la Grève Blanche.

- Condition de création et d'utilisation d'une nouvelle aire de carénage

Enfin, l'utilisation d'une aire de carénage ne se ferait pas à n'importe quelles conditions pour les usagers. Comme expliqué ci-dessus, si la majorité des plaisanciers n'utilisent pas les chantiers et aires équipées pour le carénage de leur bateau, c'est majoritairement à cause du coût du service et de l'accessibilité du lieu. Ainsi, si une nouvelle zone de carénage venait à être créée sur le territoire du SAGE, la majorité des plaisanciers s'en serviraient :

- si le prix à payer pour utiliser un emplacement sur une aire de carénage autorisée (eau + électricité + service de traitement des eaux) est ≤ 50 euros (figure n°47) pour 81 % d'entre eux ;
- si le temps de trajet est ≤ 15 minutes de leur mouillage (figure n°48) pour 70 % d'entre eux .

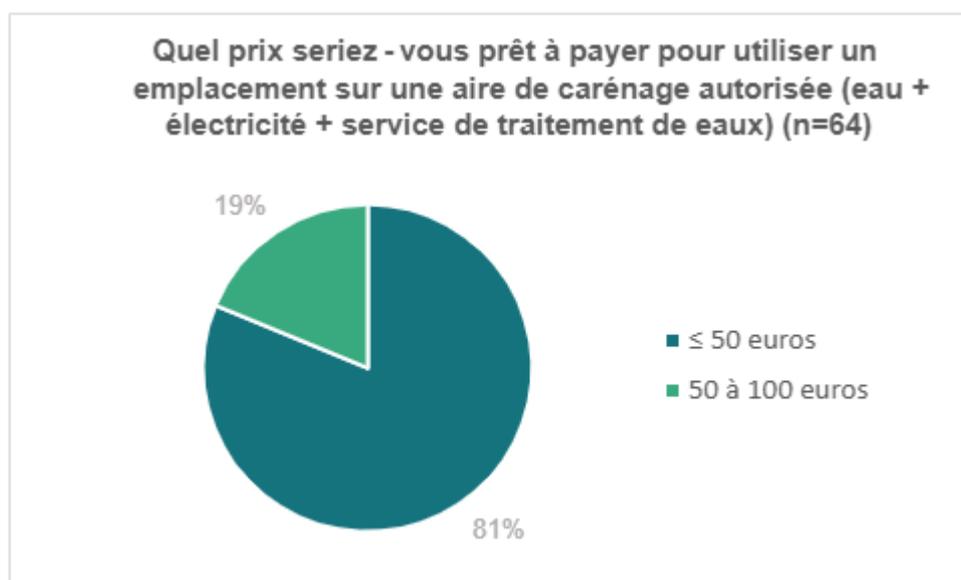


Figure n°47 : prix souhaité par les plaisanciers pour l'utilisation d'une aire de carénage sans service de sortie et remise à l'eau.

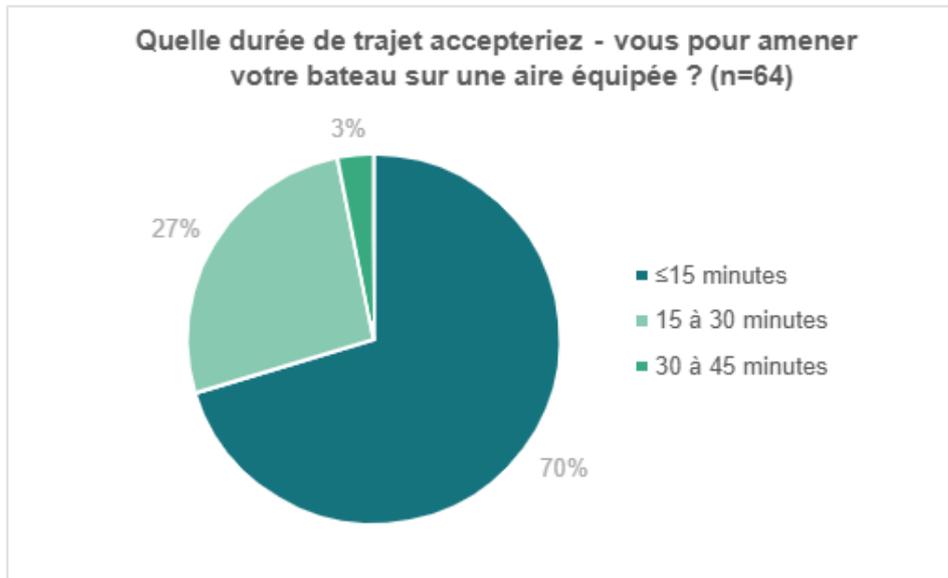


Figure n°48 : durée de trajet souhaité par les plaisanciers pour l'utilisation d'une aire de carénage sans service de sortie et remise à l'eau.

Certains précisent que le fait d'avoir une aire de carénage à proximité de leur zone de mouillage leur permettrait de ne plus appliquer d'antifouling sur leur bateau puisqu'ils pourraient nettoyer la coque plus régulièrement à marée basse, sans avoir à sortir le bateau du port. D'autres, préconisent que pour le prix à payer, il faudrait faire en fonction du temps d'utilisation (comme à Saint-Malo et comme en station de lavage automatique) : le nombre de jetons du plaisancier lui donne accès à un certain temps d'utilisation et à du matériel. En effet, les bateaux n'étant pas tous de la même taille, cela ne nécessite pas la même utilisation.

De plus, plusieurs ont également soulevé la question logistique posée par le carénage en aire puisque les bateaux font leur carénage presque tous à la même période. Certains préconisent d'imaginer un système de réservation de créneaux pour caréner en fonction des marées ou bien de créer des bouées de mouillage réservées au carénage. Selon eux, l'aire de carénage devrait également être publique et gérée par la mairie ou une association de plaisanciers pour que l'organisation se fasse en fonction de la commune.

Concernant le prix à payer pour utiliser un emplacement sur une aire de carénage autorisée (eau + électricité + service de traitement des eaux + service de sortie et remise à l'eau), la majorité dit ne pas être intéressée par ce service (66 %) (figure n°49).

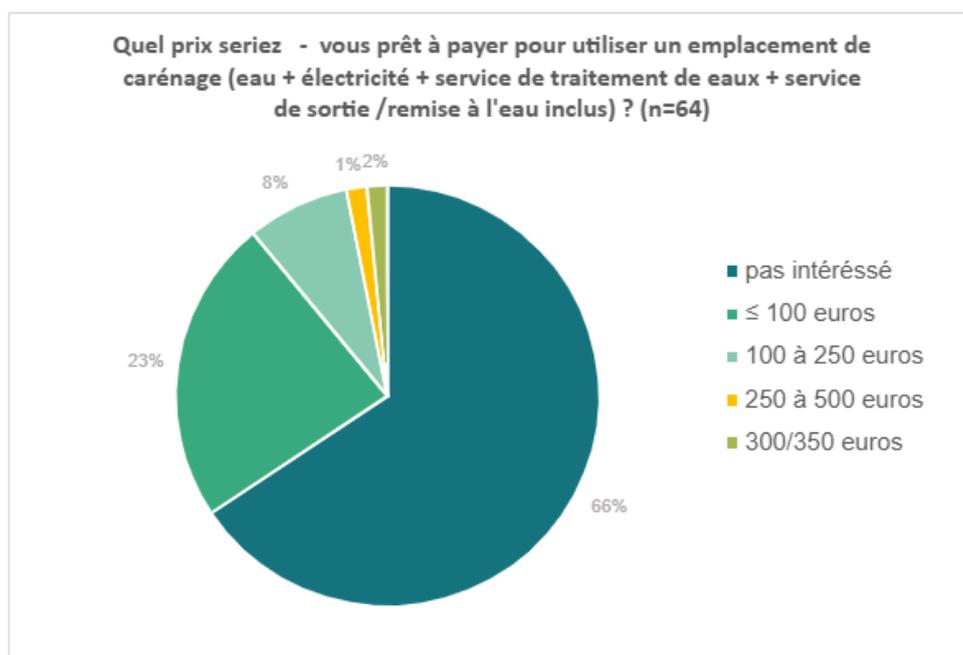


Figure n°49 : moyen de manutention utilisé par les plaisanciers enquêtés pour sortir et remettre leur bateau à l'eau.

En effet, un grand nombre d'entre eux (47%) dispose de remorques personnelles ou d'un service de remorquage avec leur chantier qui leur convient (23%) (figure n°50) tandis que d'autres n'ont pas besoin de sortir leur bateau de l'eau, celui-ci hivernant à flot.

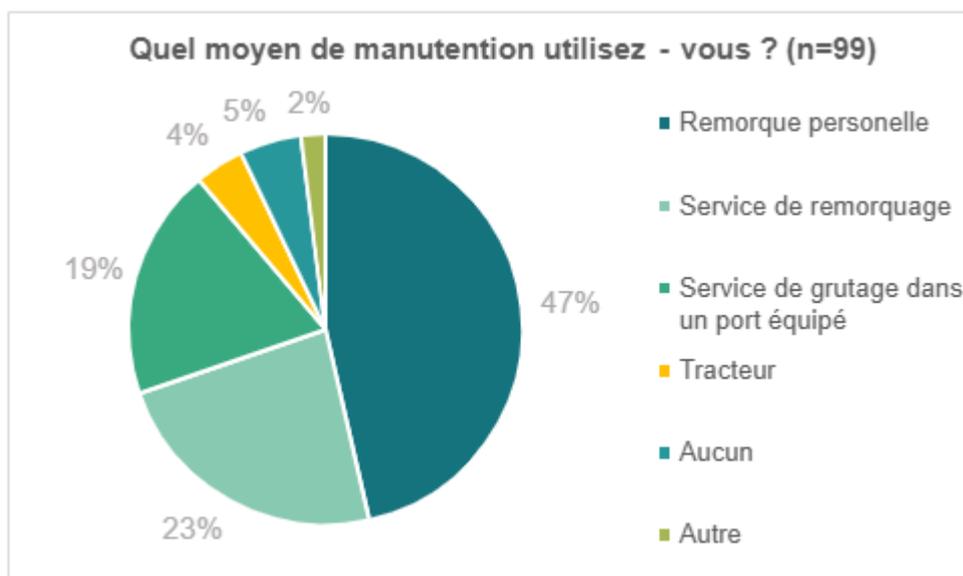


Figure n°50 : moyen de manutention utilisé par les plaisanciers pour la sortie et remise à l'eau de leurs bateaux.

Enfin, concernant le lieu où pourrait se créer une aire de carénage, les communes qui ont le plus été citées sont Plouezoc'h, Locquirec, Carantec et Plestin-les-Grèves (figure n°51), ce qui

paraît cohérent puisque ce sont les communes principales où se sont déroulées les enquêtes.



Figure n° 51 : nuage de mots représentant les communes envisagées par les plaisanciers pour l'installation d'aires de carénage sur le territoire du SAGE Léon-Trégor.

Ainsi, en examinant les réponses selon les zones de mouillage, il apparaît que les emplacements proposés pour une aire de carénage sont généralement similaires ou très proches des zones de mouillage. En effet, la majorité des bateaux dans ces zones, où les enquêtes ont été menées, sont de petits bateaux de pêche promenade qui sortent pour la journée dans un périmètre limité. L'un d'eux souligne qu'il ne trouve pas logique de parcourir de grandes distances et de polluer (CO2) pour se rendre à une aire de carénage éloignée.

- **À Plouezoc'h**, certains plaisanciers envisagent depuis plusieurs années une installation à Kernelehen, près de la cale. Une étude de faisabilité technique est en cours. D'autres plaisanciers, notamment ceux du port de Morlaix, pourraient également utiliser une aire de carénage à Plouezoc'h, puisqu'ils passent devant lorsqu'ils sortent et rentrent au port de Morlaix. Ce serait aussi le cas pour les plaisanciers de Locquéolé bien qu'aucun d'entre eux n'aient été interrogés cette année.

- **À Plestin-les-Grèves**, les plaisanciers envisagent une cale de carénage dans la baie, à Plestin-les-Grèves ou Locquirec, voire à Locquémeau. Toutefois, plusieurs d'entre eux ont exprimé que ce projet a déjà été discuté il y a quelques années mais ne trouve pas l'accord de la DDTM.
- **A Locquirec**, les plaisanciers l'imaginent au port. Cependant, certains mentionnent que la DDTM n'était pas d'accord pour ce projet au niveau de la cale de l'école de voile.

Certains plaisanciers de Plestin-les-Grèves et de Locquirec imaginent une cale de carénage située entre ces deux communes.

- **À Carantec**, certains envisagent une cale de carénage au Kelenn, permettant au centre nautique de l'utiliser également. De plus, c'est la plus grande zone de mouillage du secteur. Cependant, d'autres estiment que cela ne serait pas viable à Carantec en raison des conflits d'accès à la cale et du nombre de chantiers navals déjà présents. Certains préfèrent donc l'idée d'une installation à Roscoff, où la zone est dédiée à cet usage et où cela ne nuirait pas à l'esthétique du paysage.
- **À Henvic (dans la zone amont du pont de la corde)**, les plaisanciers signalent que leur zone de mouillage dispose toujours d'eau pour entrer et sortir, sauf lors d'un coefficient de marée supérieur à 100, ce qui n'est pas le cas partout. Ils ajoutent que cela pourrait également être une bonne option à Carantec.

PRATIQUANTS DE CARAVANING

Au total, 14 enquêtes auprès des pratiquants de caravaning ont été réalisées durant la campagne de médiation. Ces enquêtes ont été menées dans différentes communes du territoire, en fonction des journées de terrain planifiées. La majorité d'entre elles ont eu lieu à Carantec, où la présence sur le terrain a été particulièrement importante (figure n°52).

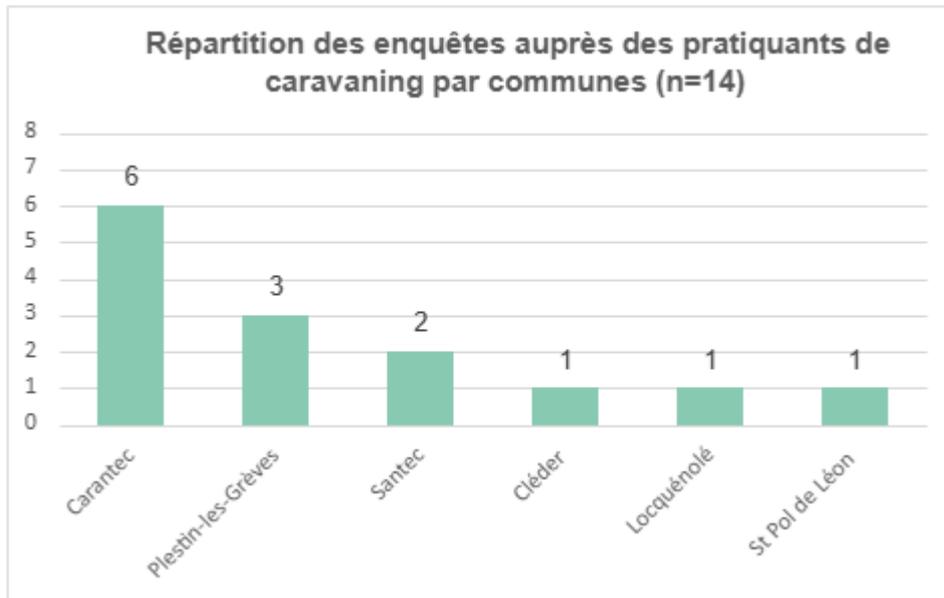


Figure n°52 : répartition du nombre d'enquêtes auprès des pratiquants de caravanning en fonction des communes.

- Profils de l'échantillon

Les pratiquants de caravanning rencontrés cette année 2024 sont, pour 57 % d'entre eux, des couples (figure n°53) et 57% des personnes qui ont entre 25 et 50 ans (figure n°54).

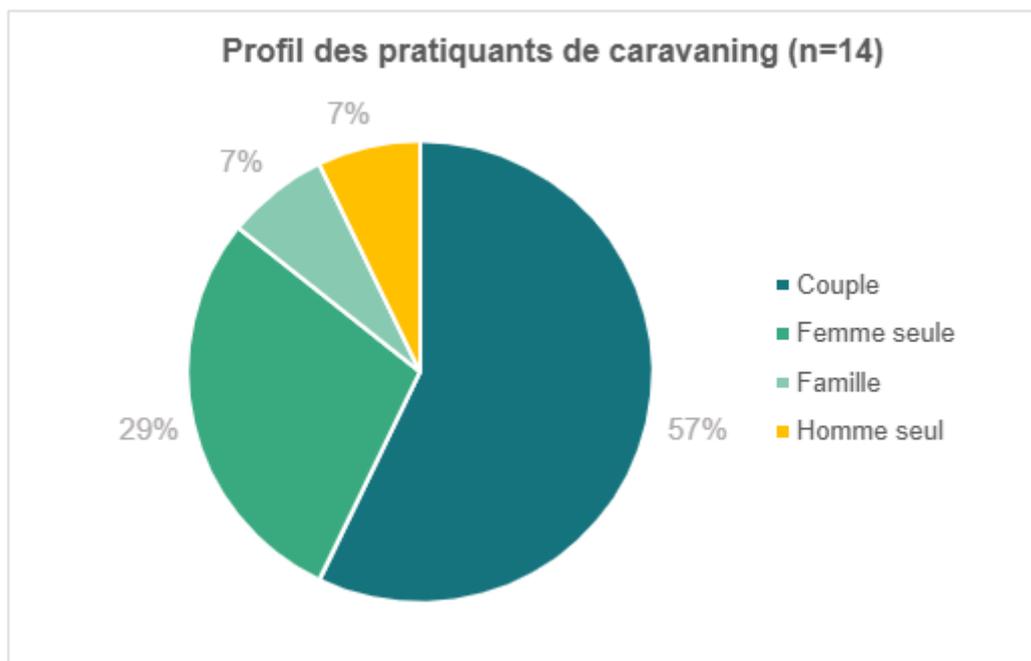


Figure n°53 : profil des pratiquants de caravanning.

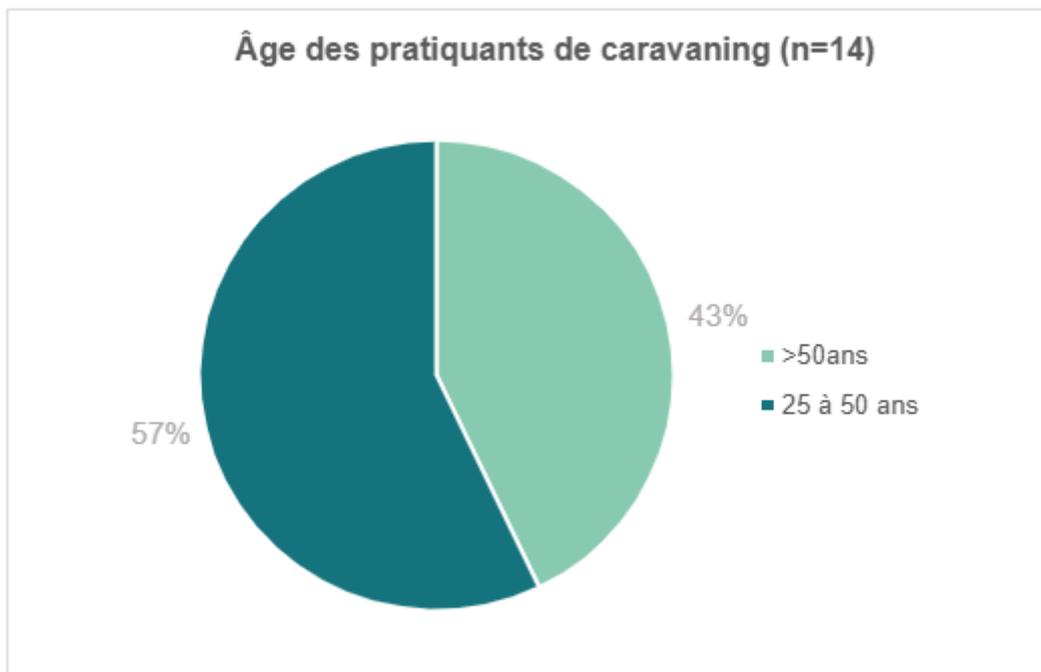


Figure n°54 : âge des pratiquants de caravanning.

Comme mentionné précédemment, l'objectif de cette deuxième année de campagne était de cibler les propriétaires de vans et camions aménagés afin de compléter les enquêtes réalisées l'année précédente auprès des camping-cars. Bien que quelques camping-cars aient été inclus, 79 % des enquêtes a donc concerné des propriétaires de camions aménagés (figure n°55). C'est également ce qui peut expliquer que l'âge des personnes enquêtées se situe globalement entre 25 et 50 ans. En effet, les personnes âgées d'une cinquantaine d'années ou plus préfèrent généralement les camping-cars aux vans et camions aménagés.

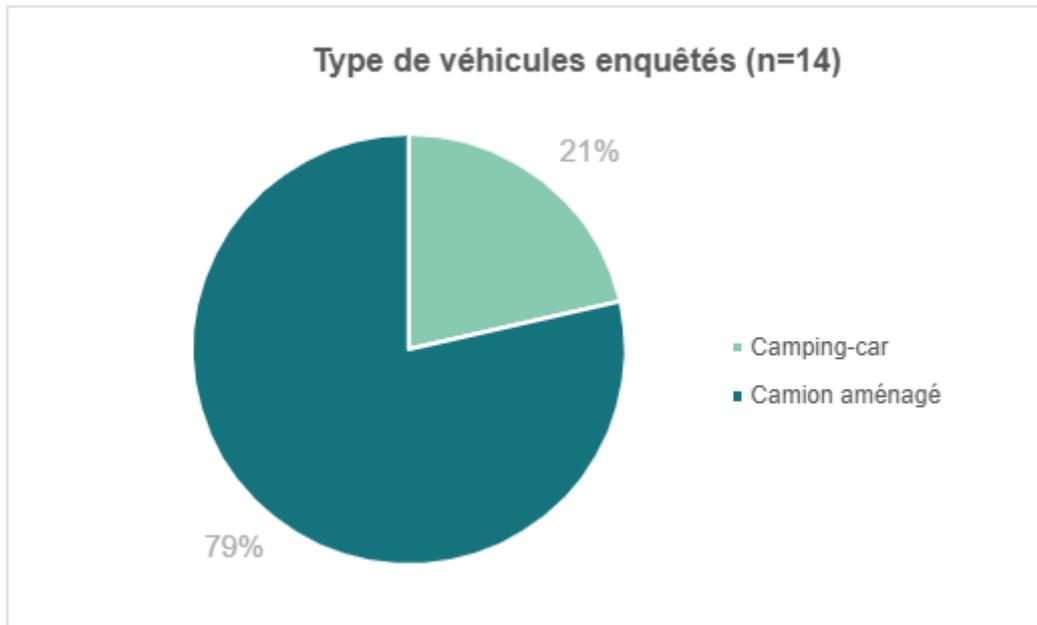


Figure n° 55 : type de véhicule des pratiquants de caravaning.

Concernant la fréquence d'utilisation de leur véhicule, 86% des pratiquants de caravaning déclarent l'utiliser tout au long de l'année (figure n° 56). Les propriétaires de camion ou van aménagé, ils expliquent l'utiliser dès qu'ils le peuvent en vacances mais également lors des week-ends. Cela leur permet de ne pas avoir de location à payer mais aussi de profiter d'un certain mode de vie, plus proche de la nature. Les propriétaires de camping-car, eux, expliquent que ce moyen de transport est également une deuxième maison. Souvent retraités, ils utilisent leur camping-car beaucoup plus que les actifs qui ne sortent que sur des périodes de congés ou de week-end.

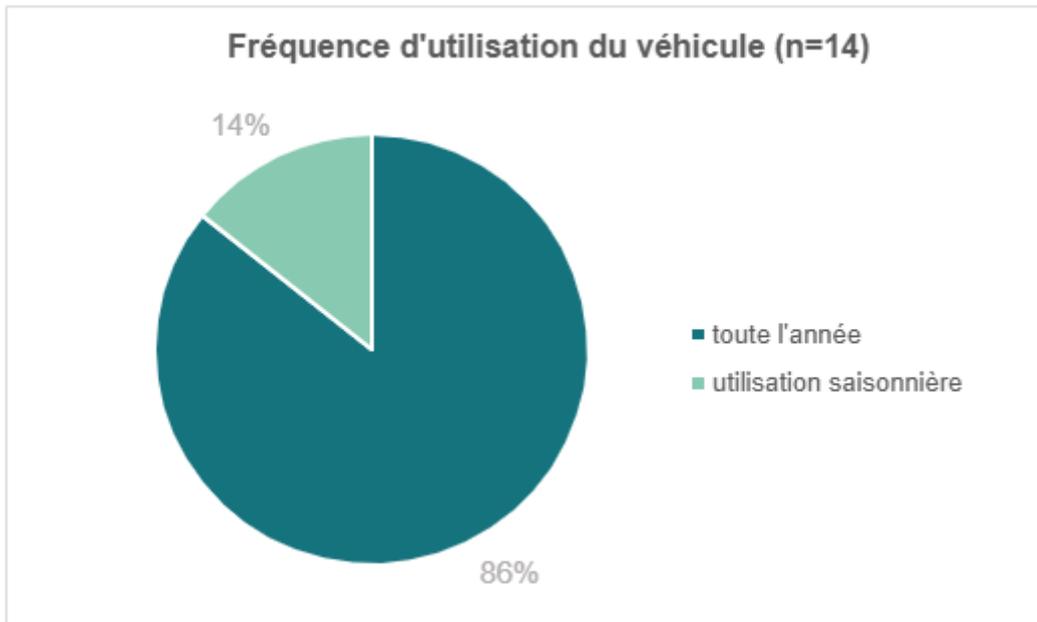


Figure n°56 : fréquence d'utilisation du véhicule par les pratiquants de caravaning.

Les pratiquants de caravaning rencontrés sont pour la moitié d'entre eux de la région Bretagne. Certains habitent dans le Finistère (Locquirec, Saint-Pol-de-Léon, Brest, Le Relecq-Kerhuon) et dans les autres départements. L'autre moitié vient d'un peu partout en France (figure n°57).

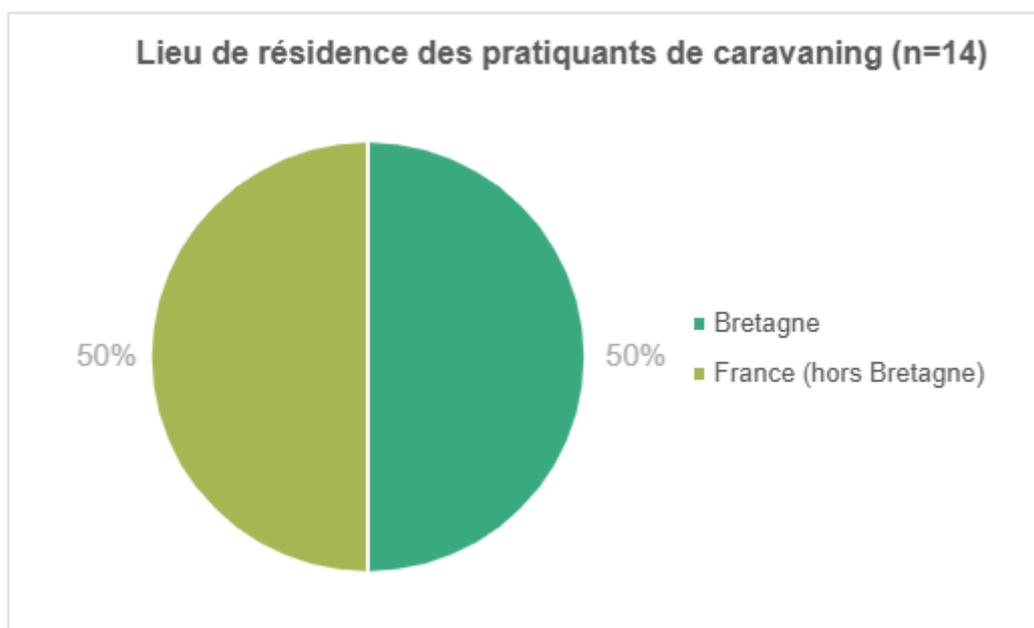


Figure n°57 : lieu de résidence des pratiquants de caravaning.

Pour la moitié d'entre eux, c'est la première fois qu'ils venaient sur le lieu où l'enquête a eu lieu, tandis que 36 % le fréquente de temps en temps, de façon saisonnière (figure n°58).

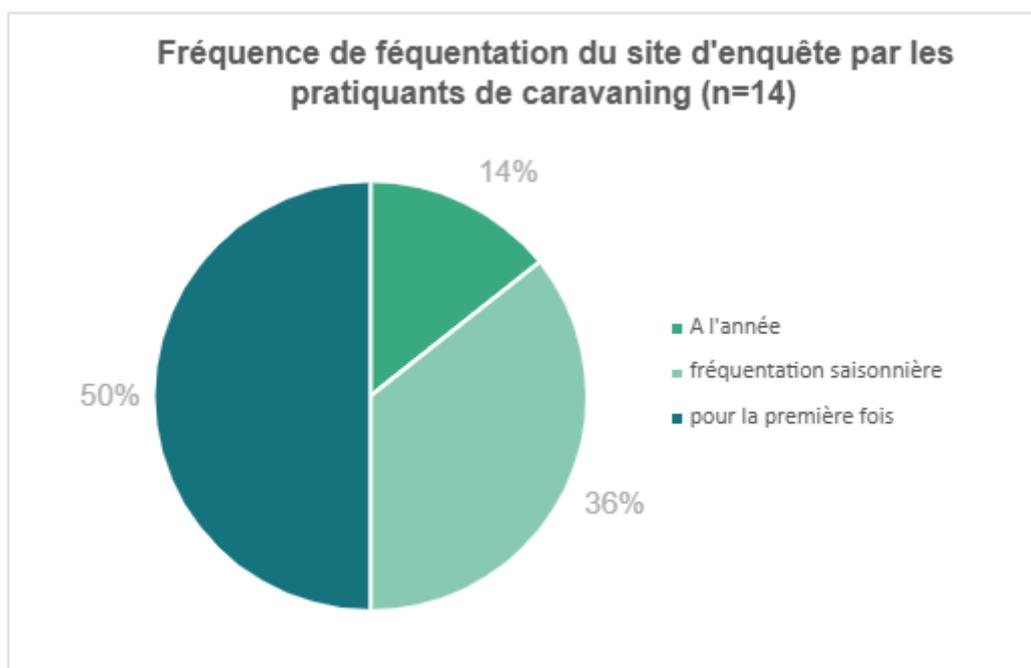
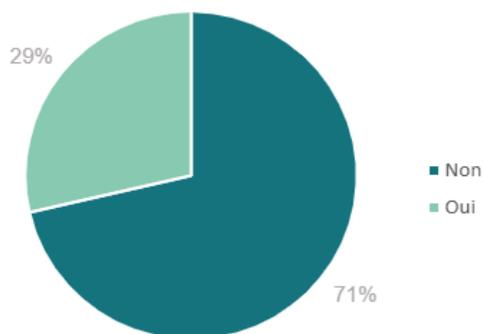


Figure n°58 : fréquence de fréquentation du site d'enquête par les pratiquants de caravanning.

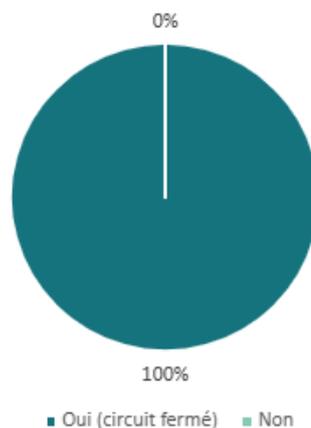
- Gestion des eaux noires

71% des enquêtés disent ne pas avoir de toilettes à bord de leur véhicule (figure n°59). Il est rare d'avoir des toilettes dans des camions et vans aménagés, à la différence des camping-cars. Cependant, deux des propriétaires enquêtés ayant un camion aménagé déclarent avoir des toilettes à bord. L'un à des toilettes sèches, l'autre des toilettes chimiques. Parmi les enquêtés qui ont des toilettes, tous déclarent disposer d'un espace de stockage pour leurs eaux noires et matières sèches (figure n°60) et réaliser la vidange, pour 3 d'entre eux au niveau des aires de vidange et pour le quatrième, chez lui dans son compost (figure n°61).

Avez - vous des toilettes à bord ? (n=14)



Si oui, utilisez - vous un espace de stockage des eaux noires (ou des matières sèches) ? (n=4)



Figures n°59 et n°60 (de gauche à droite) : présence de toilette à bord / présence d'un espace de stockage des eaux noires dans les véhicules de caravanning.

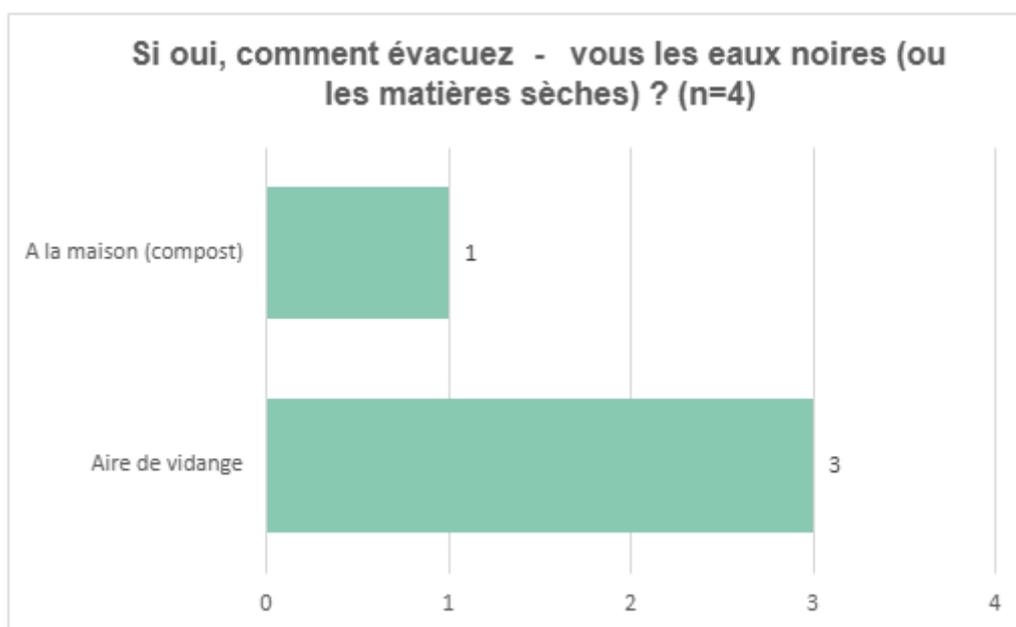
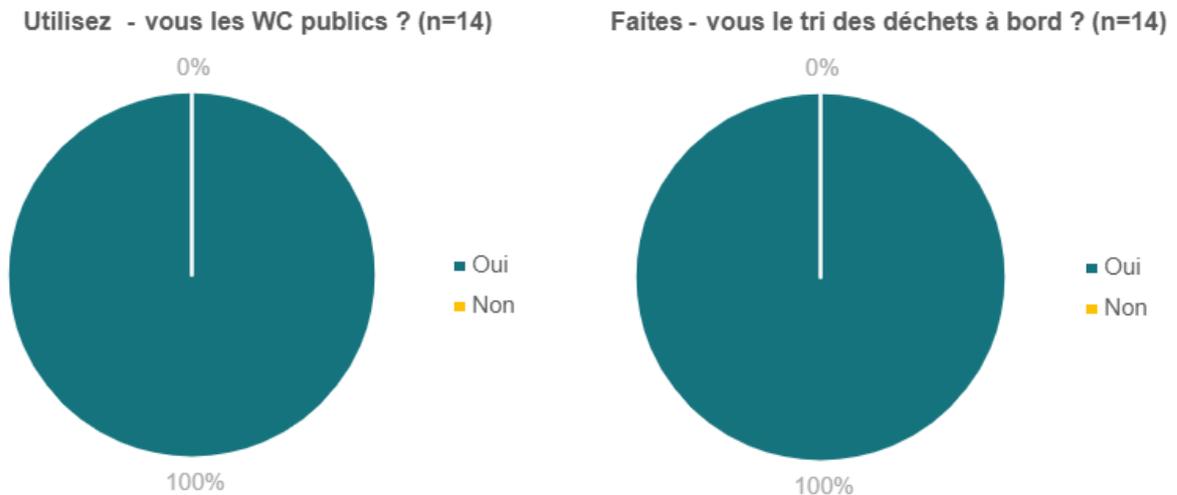


Figure n° 61 : lieu d'évacuation des eaux noires des pratiquants de caravanning.

Parmi les 14 enquêtés, 100% déclarent utiliser les WC publics (figure n°62) et faire le tri des déchets à bord de leur véhicule (figure n°63). Certains expliquent que pour uriner, ils le font très souvent dehors et que sinon, ils utilisent les toilettes publiques ou bien les sanitaires des bars, restaurants et cafés. L'un d'entre eux explique que ses déplacements se font en

fonction des toilettes publiques existantes et qu'il existe une application pour localiser les toilettes les plus proches.



Figures n° 62 et n° 63 (de gauche à droite) : utilisation des toilettes publiques par les pratiquants de caravaning / habitudes de tri des pratiquants de caravaning.

57 % d'entre eux trouvent que, de manière générale, les équipements communaux dont ils se servent sont suffisants (figure n°64). Cependant, certains seraient à améliorer. L'accès à l'eau potable a été cité 7 fois comme service à améliorer, que ce soit par les propriétaires de camping-car ou de vans aménagés (figure n°65).

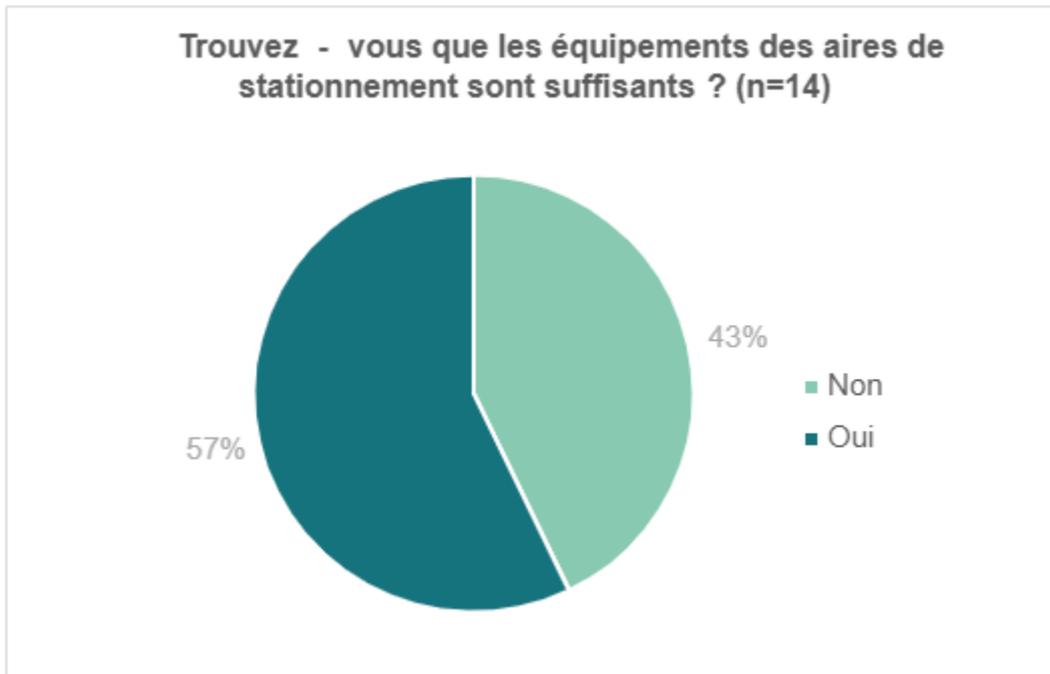


Figure n°64 : satisfaction des pratiquants de caravanning quant aux équipements des aires de stationnement.

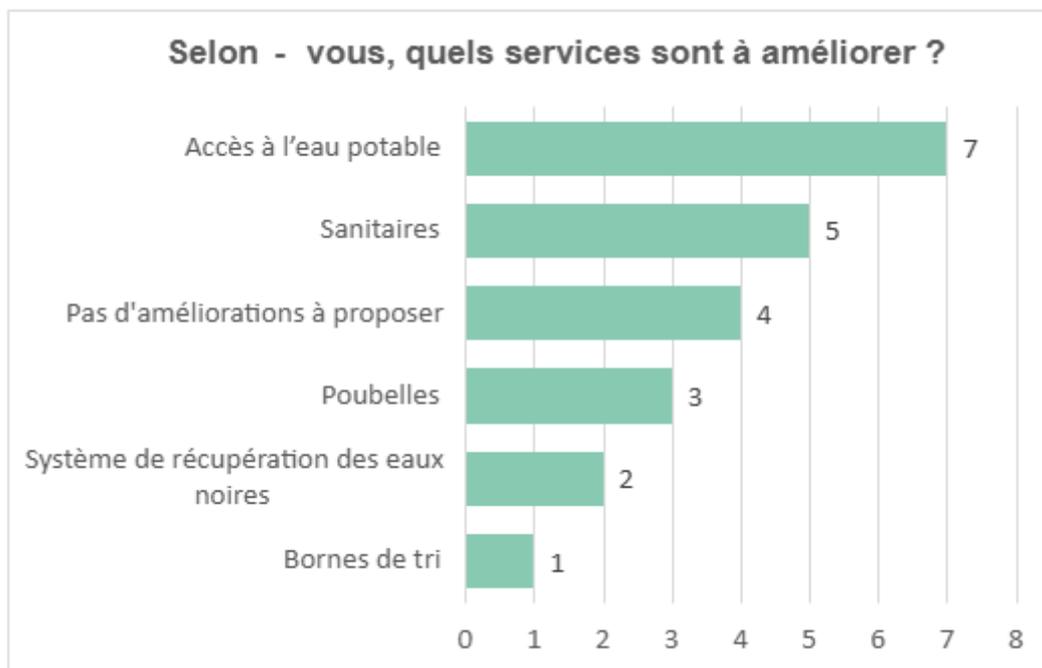


Figure n° 65 : améliorations proposées par les pratiquants de caravanning concernant les équipements à leur disposition.

Les pratiquants de caravanning en camions aménagés expliquent qu'au niveau des aires de camping-car, il est possible d'avoir de l'eau potable mais que généralement, c'est pour remplir des réservoirs de 200L, une quantité dont ils n'ont pas besoin et qu'ils ne peuvent

pas stocker dans leur camion. Ils n'utilisent pas l'eau de ces endroits et trouvent alors d'autres alternatives (cimetières, toilettes publiques, fontaines publiques). Cependant, certains expliquent également que l'eau dans les toilettes publiques est rarement accessible, même pour remplir une gourde. Une autre solution est donc d'acheter de l'eau en magasin mais cela nécessite de s'organiser en fonction des lieux et horaires d'ouverture pour être sûr de ne pas manquer d'eau.

À Saint-Pol-de-Léon, il existe une aire de vidange avec un petit robinet et un accès gratuit à l'eau. Cela permet de rincer seulement la cassette des camping-cars. Selon ces enquêtés, il faudrait plus d'installations comme celle-là afin de pouvoir vidanger sans pour autant payer l'emplacement à chaque fois et cela permettrait de limiter le nombre de vidange sauvage.

Enfin, les sanitaires et l'entretien de ces derniers ont également été cité comme service à améliorer. Les enquêtés déclarent qu'il y en a moins qu'avant et qu'il est très rare de trouver des sanitaires publics propres. Comme expliqué précédemment, certains préfèrent alors aller dans les toilettes des commerces, dans celles des campings ou bien aller en pleine nature si besoin. Certains préconisent le déploiement à grande échelle de nouveaux types de toilettes sèches (Kazuba) qui fonctionnent sur le principe d'un séparateur des urines et des fèces et utilise l'aération (créée par énergie éolienne et thermique) pour évaporer l'urine et déshydrater les matières fécales.

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Après des propriétaires de chiens, 21 enquêtes ont été menées lors de cette deuxième année de médiation. La plupart d'entre elles ont eu lieu à Cléder et Plouezoc'h (figure n°66).

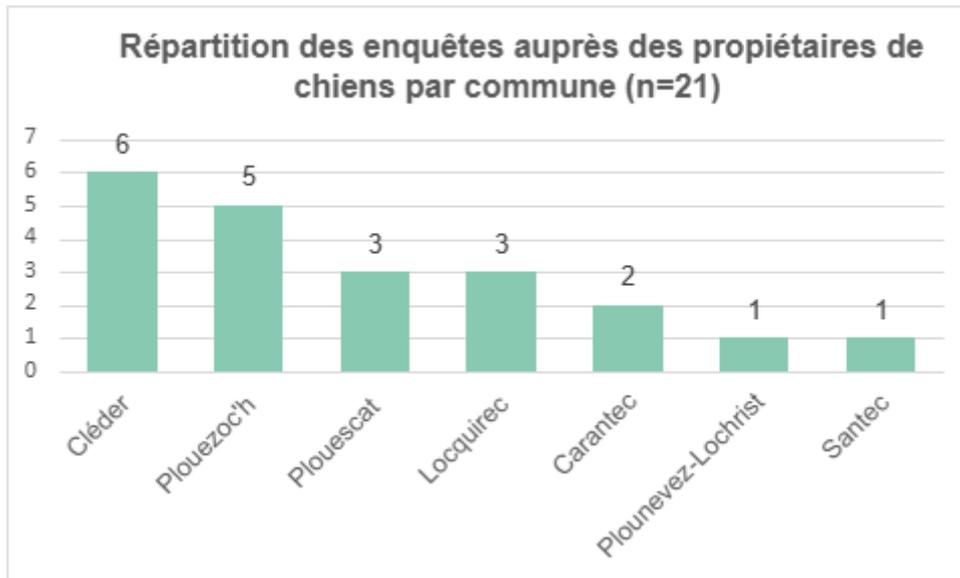


Figure n°66 : répartition des enquêtes auprès des propriétaires de chiens par commune.

- Profil de l'échantillon

Les propriétaires de chiens rencontrés sont majoritairement des femmes seules ou des couples (figure n°67) et des personnes d'une cinquantaine d'années à 52% (figure n°68).

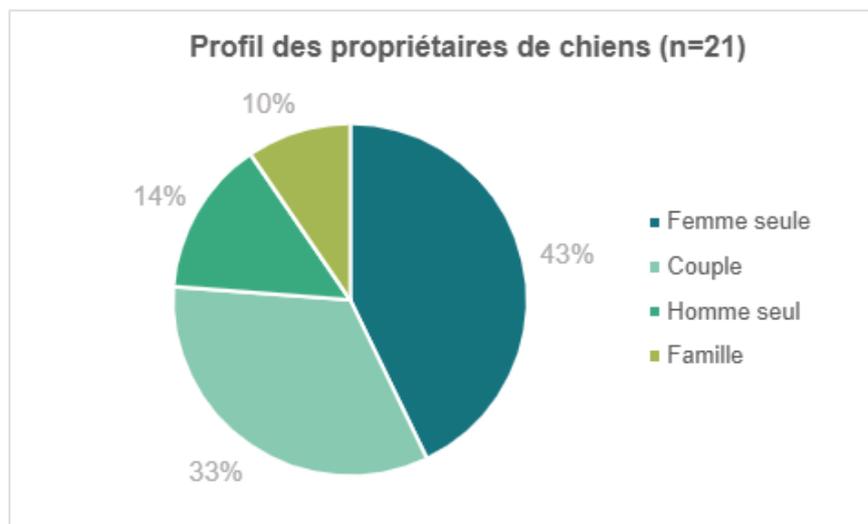


Figure n°67 : profil des promeneurs de chiens enquêtés.

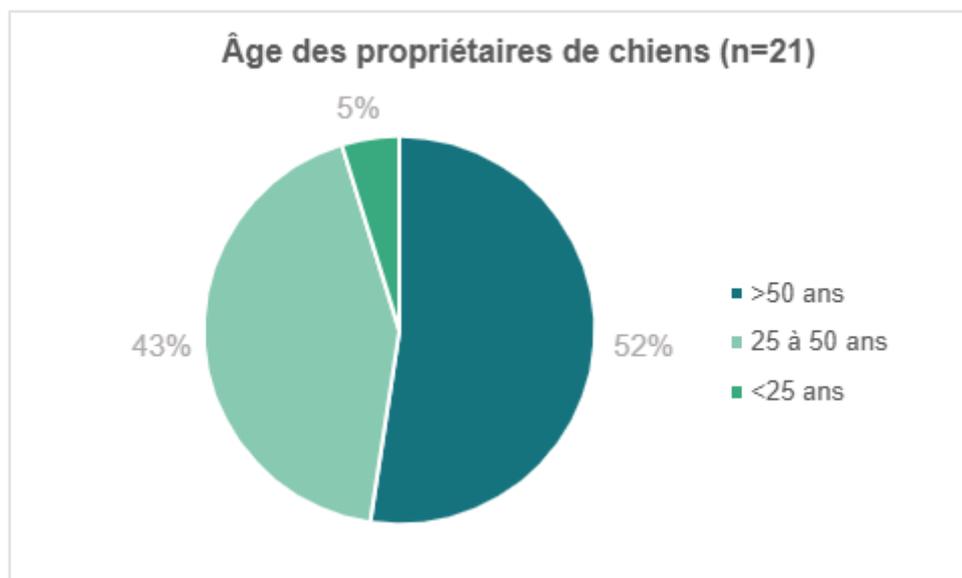
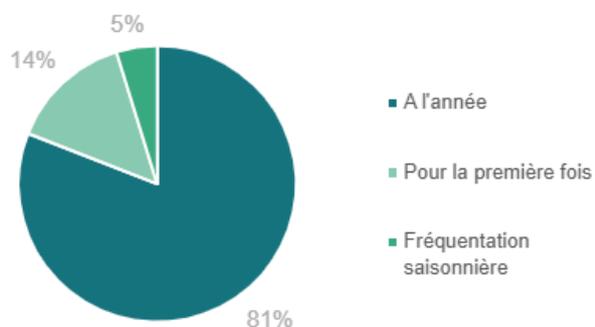


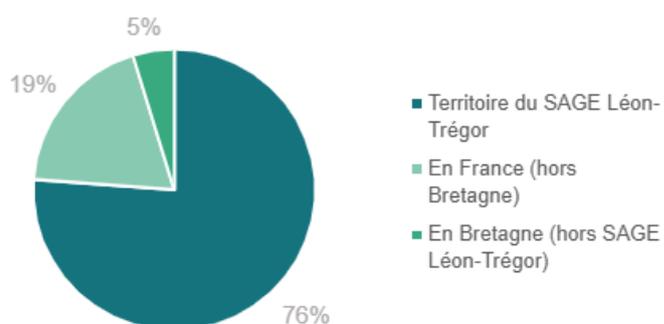
Figure n°68 : âge des promeneurs de chiens enquêtés.

Les propriétaires de chiens enquêtés fréquentent les lieux d'enquêtes à l'année pour 81% d'entre eux (figure n°69). Pour la plupart, ils habitent sur l'une des communes du SAGE Léon-Trégor (figure n°70).

A quelle fréquence fréquentez-vous cette plage ? (n=21)



Lieu de résidence des propriétaires de chiens enquêtés (n=21)



Figures n°69 et n°70 (de gauche à droite) : fréquence de fréquentation du site d'enquête par les promeneurs de chiens / lieu de résidence des promeneurs de chiens enquêtés.

86% d'entre eux déclarent ramasser les déjections de leurs chiens (figure n°71) et ont montré leurs sacs à déjections pour prouver leur bonne foi. Certains ont précisé qu'ils le faisaient, mais que ça leur arrivait d'oublier le sac à déjections ou qu'ils ne le faisaient que lorsque c'était sur la plage. Lors de promenade sur le sentier côtier ou en forêt, ils expliquent mettre la déjection sur le côté du chemin, sous des feuilles ou herbes pour que les gens ne marchent pas dessus.

86% des personnes enquêtées déclarent également connaître la réglementation (figure n°72). L'une explique qu'au-delà de la réglementation, c'est aussi du bon sens de ramasser les déjections de ses animaux et d'autres qu'il y a des panneaux d'interdiction à chaque entrée de plage.

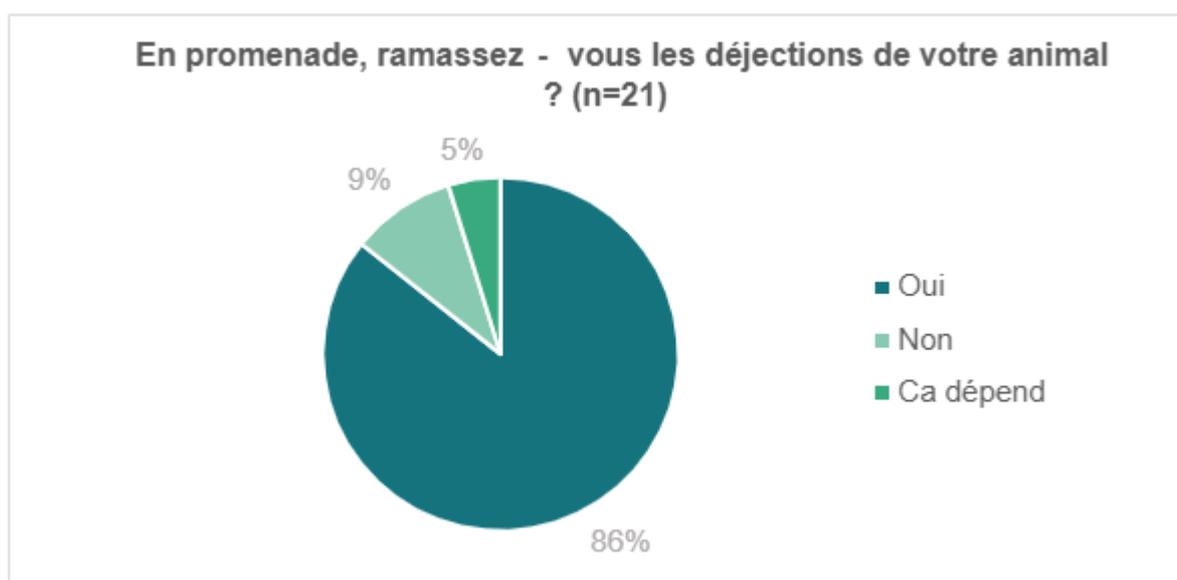


Figure n° 71 : connaissance de la réglementation relative aux chiens sur les plages.

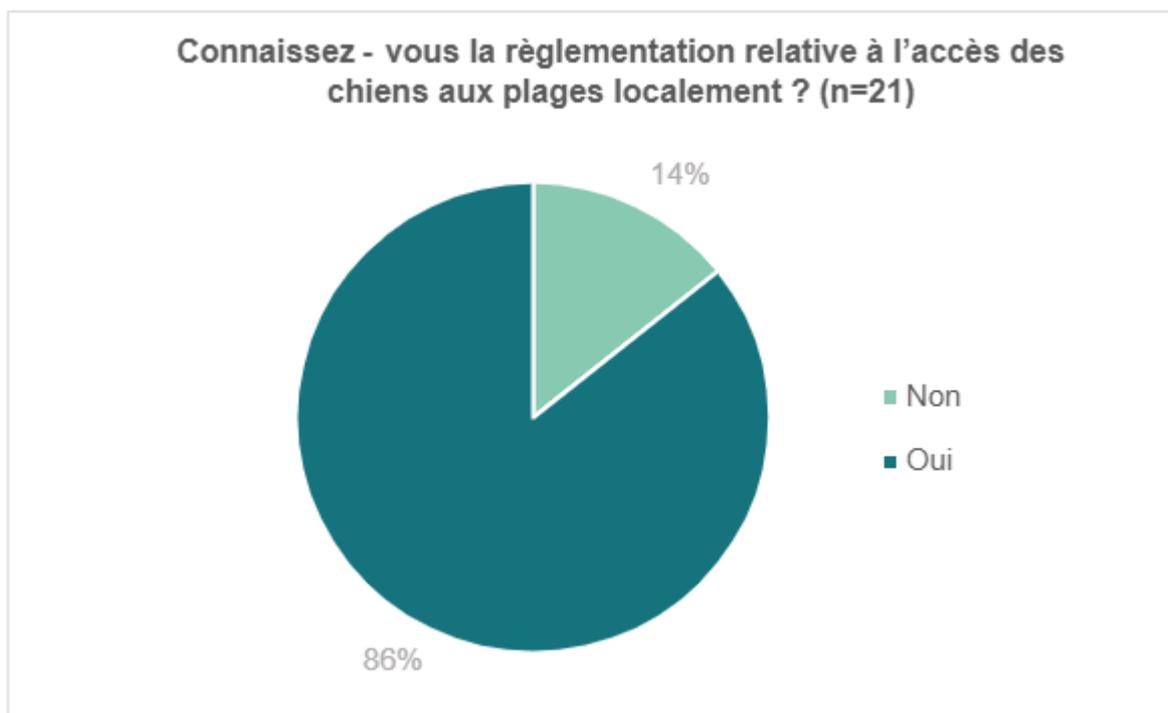


Figure n°72 : comportement des promeneurs de chiens concernant les déjections de leur animal.

Cependant, quelques enquêtés déclarant connaître la réglementation expliquent aller quand même sur la plage, lorsqu'il y a peu de gens et précisent qu'ils ramassent toujours leurs déchets et les déjections de leur chien.

La question n'a pas été posée directement et ne fait pas l'objet d'un résultat statistique, mais lors des discussions, une majorité des enquêtés ne savait pas que c'était à cause des pollutions microbiologiques que les chiens étaient interdits sur les plages. La plupart ne savaient également pas que toutes les plages du Finistère étaient concernées par cette interdiction. Et ceux qui le savent pensent généralement que c'est interdit l'été en raison de l'affluence touristique et du dérangement envers les vacanciers ou des oiseaux. Amener leur chien en laisse est donc selon eux la solution. L'un d'eux a également déclaré penser que c'était biodégradable et ne pas savoir que cela pouvait avoir autant d'impact sur le milieu naturel.

Concernant les équipements des plages, 57 % des personnes enquêtées jugent qu'ils sont suffisants (figure n°73). Pour les 33 % qui ne les trouvent pas suffisants, les raisons sont diverses.

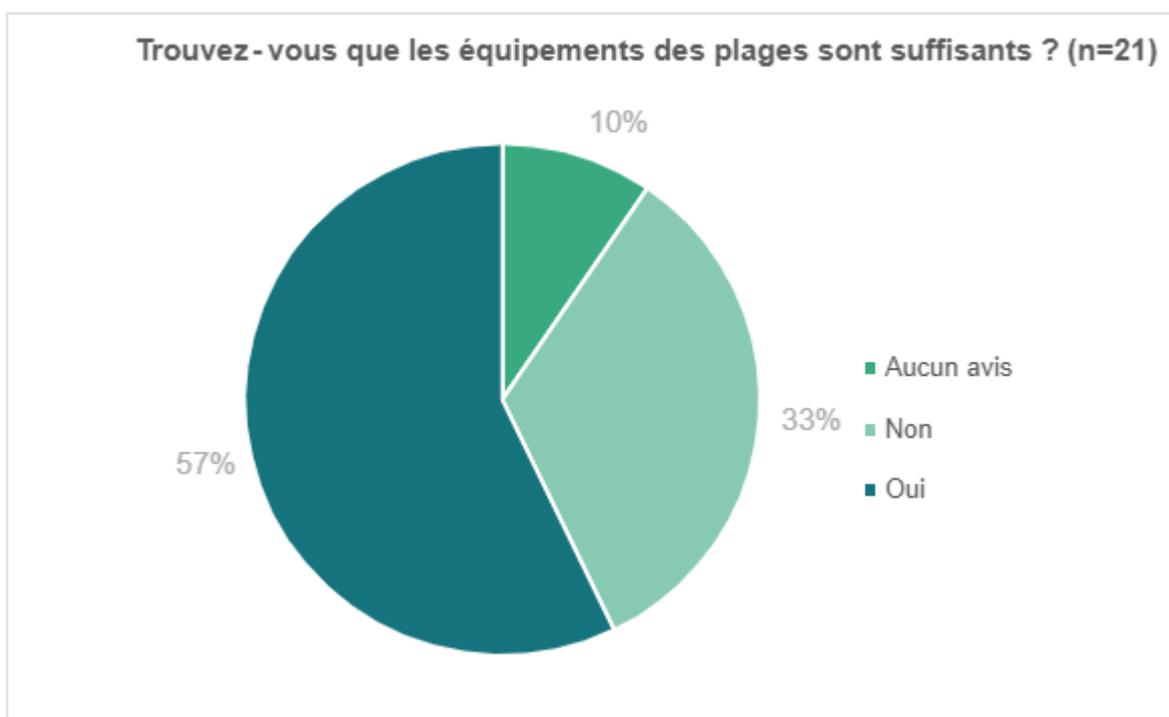


Figure n°73 : satisfaction des promeneurs de chiens concernant les équipements communaux.

Ainsi, les services à améliorer, selon eux, sont majoritairement les poubelles et les distributeurs de sacs à déjections canines (figure n°74). Certains notent également un manque d'informations claires sur ce qui est autorisé ou non, ainsi que sur les raisons de ces interdictions.

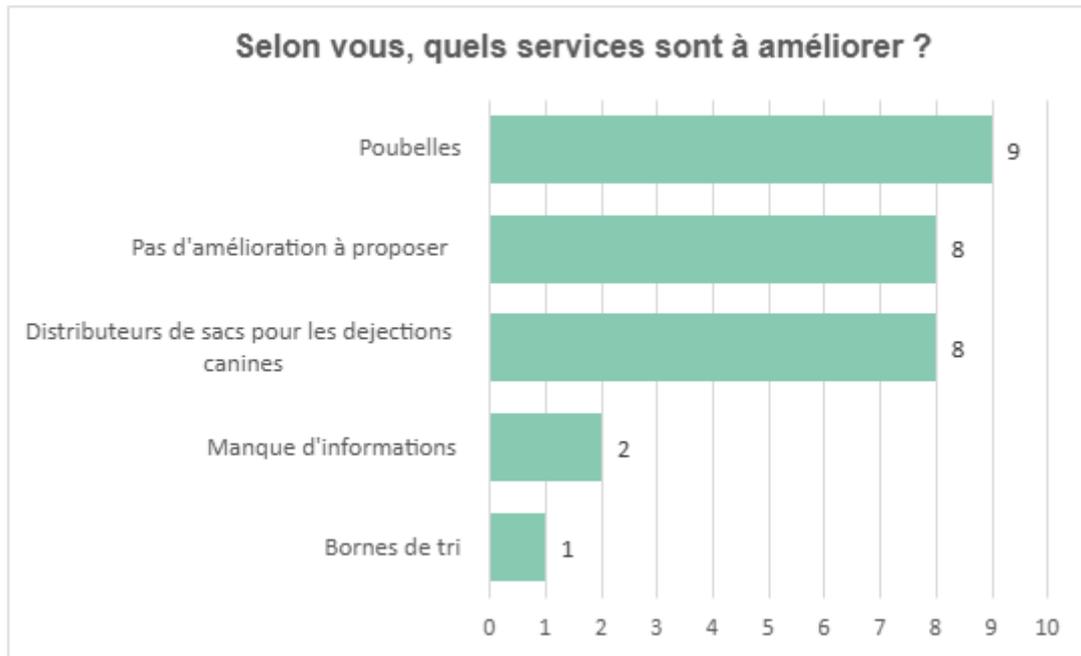


Figure n°74 : services communaux à améliorer selon les promeneurs de chiens.

D / Conclusion et perspectives pour la campagne 2025

1. Bilan général du poste et des missions de médiation

L'objectif général de la mission de médiation est de recueillir de l'information quant aux pratiques des usagers et de leur fournir de l'information en vue de les sensibiliser aux enjeux des pollutions microbiologiques des eaux et à l'impact des micropolluants. Cette mission a été très bien acceptée sur le terrain, autant par les élus que par les citoyens.

La principale plus-value du projet est la présence d'une personne référente sur le terrain. **Les enquêtes** permettent d'appréhender le niveau de connaissances des usagers sur la thématique des pollutions des eaux littorales. Ces derniers montrent, par ailleurs, un réel intérêt pour les informations et précisions qui leur sont transmises. Lors des discussions, la plupart des gens saluent l'initiative et reconnaissent l'intérêt de parler largement de ces problématiques.

Le constat général fait état d'un **manque de connaissances sur ces sujets**, tant sur les risques, que sur les sources des pollutions microbiologiques et l'impact des micropolluants. Par exemple, beaucoup ne savent pas que les interdictions de chiens sur les plages ou la fermeture du Moulin de la Rive à Locquirec sont liées aux pollutions microbiologiques et que ces dernières peuvent impacter leur santé.

De plus, au-delà des pollutions microbiologiques de l'eau, les usagers s'inquiètent de la présence d'algues vertes, qui prolifèrent sur les plages locales. Ils se questionnent sur les mesures prises pour y remédier et sur leur efficacité. C'est aussi le cas pour d'autres sujets qui peuvent faire partie de l'actualité locale en lien avec la ressource en eau (par exemple les algues vertes ou la question des retenues d'eau en lien avec l'actualité des méga-bassines).

Les outils de médiation développés dans le cadre de cette mission de médiation se révèlent donc nécessaires. Les jeux et supports pédagogiques semblent adaptés à la transmission de l'information. Le public, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants, se montre davantage motivé à recevoir de l'information grâce à ce type supports et il est aussi plus aisé et agréable pour la médiatrice de discuter et d'apporter de l'information de cette manière.

En plus d'apporter de l'information sur le niveau de connaissance des usagers, les résultats des deux années d'enquête démontrent que la majorité des **pratiquants de caravanning** interrogés (camping-cars et camions aménagés) déclarent porter attention à avoir les bons gestes pour ne pas impacter leur environnement.

Cette année, les enquêtes auprès des propriétaires de camions aménagés nous confortent dans l'idée que la plupart n'ont pas de toilettes et utilisent les WC publics ou celles des cafés autant que possible. Ceux qui possèdent des toilettes déclarent vidanger au niveau des aires de vidanges dédiées.

Du côté des **promeneurs de chiens**, la plupart déclarent, comme l'année 2023, avoir les bons gestes en ramassant et jetant les déjections de leur chien dans une poubelle mais aussi connaître l'interdiction des chiens sur les plages en été. Mais peu font le lien entre déjection canine et fermeture de plage.

Enfin, en ce qui concerne les **plaisanciers** enquêtés, une distinction est à faire selon les types de bateaux. La plupart des personnes enquêtées cette année sont propriétaires de petits bateaux non habitables de pêche-promenade (6 à 8 m) à moteur ou à voile. Ce sont des bateaux qui partent généralement à la journée ou à la demi-journée. Ces derniers n'ont généralement pas de toilettes à bord et déclarent aller aux toilettes à terre (au niveau de la zone de mouillage s'il y a des toilettes ou à domicile) et ne faire leurs besoins en mer que pour uriner. Parmi les propriétaires des plus grands bateaux, souvent habitables, aucun n'a déclaré vidanger au port au niveau des pompes à eaux noires et disent, pour certains, ne pas connaître ce service. La plupart déclarent alors vidanger assez loin des côtes (sans pour

autant connaître la réglementation) et utiliser les toilettes des ports dès que cela est possible.

Dans le cadre de l'**étude sur l'offre de carénage**, les données recueillies permettent de dégager quelques conclusions préliminaires :

Globalement, les plaisanciers sont conscients de l'impact environnemental de la majorité des peintures antifouling. Malgré leur volonté de contribuer à la préservation de la qualité des eaux littorales, ils estiment cependant que les solutions alternatives sont inexistantes, inefficaces ou trop coûteuses. À la suite des échanges avec 99 plaisanciers du territoire du SAGE Léon-Trégor, la majorité se disent prêts à utiliser une aire de carénage, à condition qu'elle réponde à leurs attentes : un tarif raisonnable, une bonne accessibilité géographique et logistique, ainsi qu'une gestion efficace permettant un carénage facile pour tous.

Afin de vérifier les premières conclusions faites dans ce bilan et d'obtenir davantage d'informations, un travail plus approfondi sera mené par les bureaux d'étude ARTELIA et WIINCH, en charge de l'étude stratégique sur l'offre de carénage.

2. Perspectives d'amélioration et d'évolution de la mission de médiation

- **Animations pédagogiques (fêtes, marchés et établissements scolaires)**

Etant donné les retours très positifs de la part du public, il semble crucial de continuer le travail de médiation et d'information. D'une part, il est important de continuer à tenir des stands lors des moments clés de la saison (fêtes, festivals, journées thématiques), qui attirent, en l'espace d'un ou deux jours, un grand nombre de touristes et d'habitants du territoire. D'autre part, il est essentiel de poursuivre la présence sur les marchés, afin d'accroître la visibilité du SAGE, de ses missions et des problématiques

locales en lien avec l'eau. Cependant, quelques points d'attention doivent être pris en compte pour la prochaine saison :

- **L'attractivité du stand** pourrait être améliorée. En effet, lors des marchés, il est arrivé que certaines personnes semblent ne pas comprendre l'objet des animations et pensaient que les mousseurs, pochoirs et autres documents étaient à vendre.
 - . **L'emplacement du stand** est crucial sur un événement ou un marché est afin de maximiser les interactions. Il est important de ne pas hésiter à « négocier », en amont, lors des rendez-vous avec les élus, un emplacement stratégique pour mettre le stand en avant.
 - . **Le branding du stand** : Il serait intéressant d'étoffer le stand en équipant la boîte à outils d'un barnum pliant léger et d'une grande banderole portant une phrase accrocheuse comme "Venez en apprendre plus sur la qualité des eaux littorales". Cela permettrait d'accroître la visibilité et d'aider les passants à comprendre immédiatement le sujet du stand.
- Certains **événements et marchés sont à privilégier** en fonction des retours d'expérience soulignés dans le fichier de suivi de 2023 et de 2024, tout en intervenant de manière équilibrée dans chacune des communautés de communes du territoire du SAGE Léon-Trégor.
- Les **outils de médiation et jeux** pourraient évoluer, afin de compléter les supports existants, notamment en lien avec la problématique des algues vertes, mais aussi vis-à-vis des études du SAGE qui sont en cours (profil de vulnérabilité conchylicole, stratégie de l'offre de carénage).
- En complément, les **supports pédagogiques utilisés auprès des enfants** (jeu et pose de pochoirs « ici commence la mer ») pourraient être diversifiés, en imaginant une plus grande variété de questions pour les adapter à tous les niveaux. De plus, il serait pertinent d'imaginer un jeu qui pourrait être fait en intérieur en cas de

mauvais temps. Cela pourrait être un jeu de l'oie comme celui créé par le Syndicat Intercommunale du Bassin d'Arcachon (SIBA)⁴ en l'adaptant aux enjeux de notre territoire. Ce travail pourrait être réalisé en concertation avec les structures d'éducation à l'environnement existantes localement afin de compléter l'offre existante sur le territoire.

- Mettre en place une **page dédiée aux questions et réponses des usagers**, sous forme de FAQ, pourraient être créée sur la [page du Pays de Morlaix dédiée à l'eau et au SAGE Léon-Trégor](#).

- **Enquêtes auprès des publics cibles**

La dernière année de médiation sur fonds FEAMPA (2025) devra équilibrer le nombre total d'enquêtes (figure n°75) par type de public cible en axant ce volet particulièrement sur les promeneurs de chiens et les pratiquants de caravanning, qui ont peu été abordés cette année, la priorité ayant été donnée aux plaisanciers, en lien avec l'étude sur le carénage.

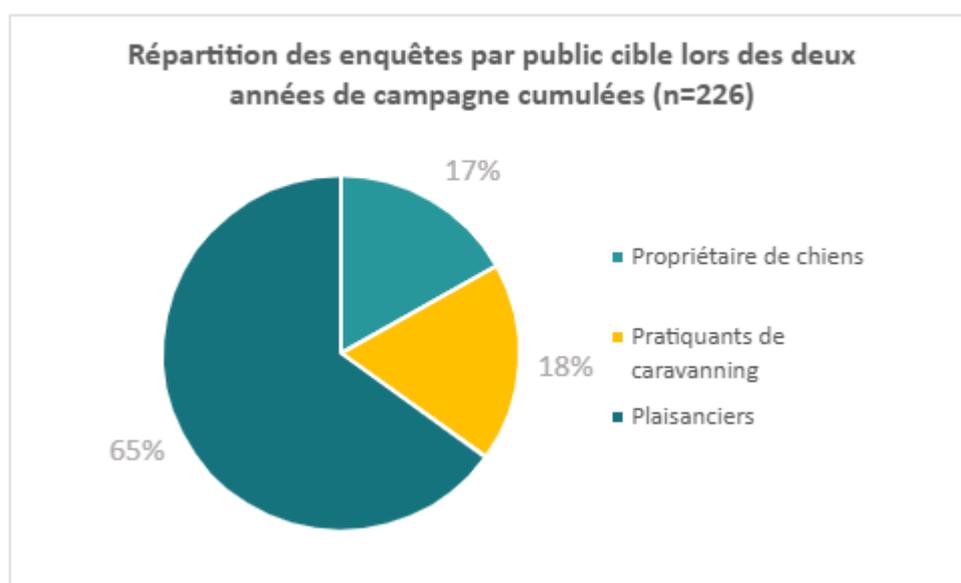


Figure n°75 : Répartition du nombre d'enquêtes menées en fonction des publics ciblés par la campagne.

⁴ Jeu "Ici commence la mer" pour les écoles primaires et centres de loisirs du Bassin | Siba - Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (siba-bassin-arcachon.fr)

Ces enquêtes pourraient cibler les zones à forts enjeux sur le territoire. De plus, l'inventaire des équipements (aire de vidange, toilettes, etc) pourrait de nouveau être mené lors de cette dernière année de campagne afin d'actualiser les données de la campagne 2023.

- **Une stratégie en vue de pérenniser le message**

Bien que les personnes enquêtées déclarent souvent avoir déjà adopté les bons gestes, la plupart ne sont pas conscientes des raisons des fermetures des plages ou des interdictions existantes et ne sont pas toujours d'accord avec celles-ci. De nombreuses personnes interrogées n'ont pas conscience que leurs pratiques individuelles peuvent impacter la qualité des eaux littorales. Il serait alors intéressant d'**imaginer une stratégie pour pérenniser le message**, en concertation avec les autres acteurs du territoire.

Au vu de son territoire d'action, le rôle du SAGE Léon-Trégor pourrait être de **proposer des animations et formations auprès des structures référentes sur son territoire et leurs responsables** (associations de plaisanciers, office de tourisme, campings, capitaineries, écoles de voile, etc.) qui deviendraient structures ambassadrices et permettraient de diffuser le message à une échelle plus large.

De plus, à l'instar des panneaux concernant la réglementation de pêche (figure n°76), les déchets sur les plages ou la réglementation dans les parcs nationaux (figure n° 77), des **panneaux d'informations sur la qualité des eaux littorales** en général et sur les pollutions microbiologiques en particulier, pourraient être imaginés de manière pédagogique et mis en place sur le territoire. Ils permettraient aux usagers de comprendre la réglementation, les risques de ces pollutions ainsi que les bons gestes à adopter. En collaboration avec les structures ambassadrices citées plus haut et/ou les SAGE voisins, des **visuels communs** pourraient être imaginés afin que le message puisse être identifié sur tout le territoire comme un message commun à tous. Dans un premier temps, la campagne pourrait être testée au niveau des zones à enjeux (plages, embouchures de cours d'eau, etc.) puis diffusée sur un territoire plus vaste, en ville et dans les campagnes, le long des cours d'eau, etc. Mais cette campagne pourrait également être diffusée en ligne, afin de toucher le plus de monde possible, comme cela a été fait dans le [parc national des Ecrins](#).

[en collaboration avec 9 offices de tourisme des Écrins et l'agence de développement des Hautes-Alpes \(ADDET 05\).](#)

La Zone à Enjeux Sanitaires (ZAES) qui a récemment été délimitée sur les communes de Locquirec, Guimaëc et Lanmeur, en lien avec la fermeture de la zone de baignade de Moulin de la Rive à Locquirec, pourrait être un terrain d'expérimentation de ce type d'outils. Sur ce secteur, des outils en lien avec la mission de médiation pourraient être testés, notamment pour illustrer les documents de l'Agence Régionale de Santé (ARS) au niveau des plages ou pour entamer un travail de recensement des zones à enjeux concernant le rejet des eaux noires des terrains privés avec mobil-home, caravanes, etc.

Pêcher intelligent, pêcher durablement

En respectant les bonnes pratiques de pêche, nous préservons la ressource, le milieu marin et notre sécurité. Chaque pêcheur à pied contribue ainsi à ce que le plaisir reste accessible à tous et pour longtemps.

SOS Sécurité
Le numéro des secours est le **196**

- Prenez connaissance de la météo et de l'heure de basse mer.
- Évitez d'aller pêcher par temps de brume ou d'orage.
- Ne partez pas seul sur un lieu inconnu et prévenez quelqu'un de l'heure de votre retour.

Santé

- Conservez votre pêche vivante au frais et consommez la rapidement.
- Certains gisements sont insalubres. Pour connaître les zones à éviter: www.pecheapied-responsable.fr

Bonnes pratiques

- La récolte des coquillages est interdite dans les herbiers de zostères.
- Il est obligatoire de remettre les pierres retournées dans le bon sens.
- Respectez les tailles, les quotas et les périodes de pêche.
- Faites le tri de votre pêche sur les lieux de prélèvement.
- Laissez les femelles de crustacés portant des œufs.
- Pour la récolte des coquillages soumis à quota, les fourches, bèches et râtaux grillagés sont interdits.
- Munissez-vous d'un outil de mesure.

Métiers

- Ne ramassez pas les espèces élevées à moins de 15 m des parcs conchylicoles.
- Sans licence professionnelle, il est interdit de revendre sa pêche.

Les principales espèces pêchées à pied et leur taille minimale de capture :

- Étrille : 6,5 cm
- Bigorneau : 500 max
- Crevette bouquet : 5 cm
- Crevette grise : 3 cm
- Tourteau : 14 cm
- Coquille Saint-Jacques : 11 cm - 30 max
- Ormeau : 9 cm - 20 max
- Huitre plate : 6 cm - 60 max
- Huitre creuse : 5 cm - 60 max
- Moule : 4 cm - 300 max
- Praire : 4,3 cm - 100 max
- Palourde : 4 cm - 150 max (japonaise = 3,5 cm)
- Coque : 2,7 cm - 300 max*

Restrictions :
pêche interdite du 15/5 au 30/9 (Coquille Saint-Jacques)
pêche interdite du 15/6 au 31/8 (Ormeau)
* sauf restrictions locales

Ces informations sont valables en Côtes d'Armor et Ile-et-Vilaine. Elles sont données à titre indicatif et ne sauraient remplacer la réglementation officielle.

Figure n°76 : panneau de sensibilisation aux écogestes concernant la pêche



Parc national
du Mercantour

Mercantour & Préalpes d'Azur, une biodiversité et des territoires à partager

Le ciel du Parc national du Mercantour et du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est un espace partagé entre grands rapaces et amateurs d'activités aéronautiques. Voici quelques rappels utiles pour que ces territoires emblématiques restent des lieux d'harmonie !



Parc naturel
régional
des Préalpes d'Azur

1 GYPAÈTE BARBU

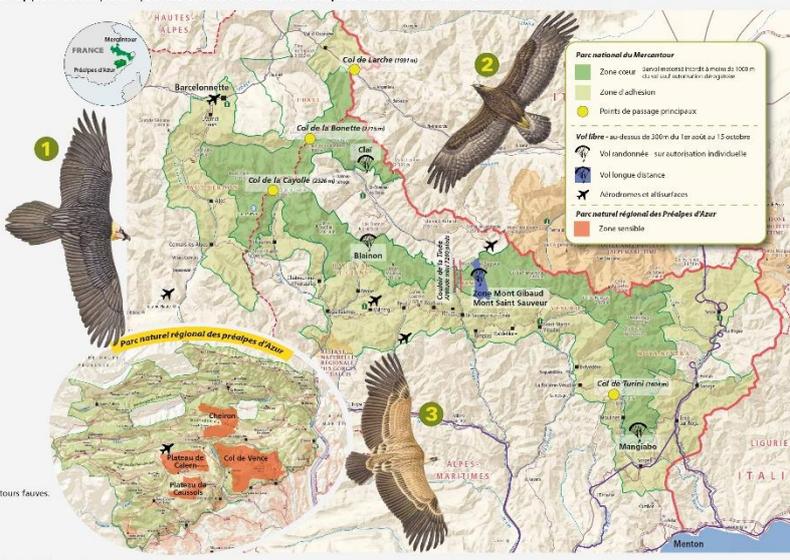
- ⇒ 2,80 m d'envergure, ailes assez fines et queue allongée.
- ⇒ Charognard. ⇒ Solitaire, il niche en falaise.
- ⇒ Programme de réintroduction international.
- ⇒ Espèce particulièrement rare et menacée.
- ⇒ Sensible, notamment au dérangement en période de nidification.
- ⇒ **Comportement face aux aéronefs :**
 - Très bonne capacité de vol, y compris à haute altitude.
 - Non agressif avec les aéronefs.

2 AIGLE ROYAL

- ⇒ 2,20 m d'envergure.
- ⇒ Prédateur. ⇒ Solitaire, il niche le plus souvent en falaise.
- ⇒ Environ 52 couples présents dans le Parc national du Mercantour.
- ⇒ **Comportement face aux aéronefs :**
 - Vol rapide et puissant, fait fréquemment des piqués.
 - Peut être agressif à proximité de sa zone de nidification.

3 VAUTOUR FAUVE

- ⇒ 2,70 m d'envergure environ.
- ⇒ Charognard. ⇒ Grégaire, plusieurs centaines d'individus passent l'été dans le Mercantour.
- ⇒ Colonies de reproduction dans les Préalpes : Verdon, Baronnie et Dlois-Vercors.
- ⇒ **Comportement face aux aéronefs :**
 - Vol lourd et peu réactif, manque d'anticipation dans les trajectoires des aéronefs.
 - Peut être assoupi en vol.



Parc national du Mercantour

- Zone cœur : jamais entrecroisés à moins de 1000 m du sol ou autorisation individuelle
- Zone d'adhésion
- Points de passage principaux

Vol libre - au-dessus de 200m du 1er août au 15 octobre

- Vol randonnée : sur autorisation individuelle
- Vol longue distance
- Aérodromes et aéroports

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

- Zone sensible

Recommandations générales :

- Éviter les zones de reproduction (falaises).
- Ne jamais approcher volontairement les oiseaux, en particulier les concentrations de vautours fauves.
- Éviter de les surprendre, s'en éloigner dès que possible.
- Si aucune autre solution n'est envisageable, approcher par le dessus uniquement.
- Éviter également de survoler les animaux sauvages et les troupeaux domestiques.

Parc national du Mercantour :

Dans le Cœur du Parc national : Les survols motorisés et le vol à voile sont interdits à moins de 1000 m du sol en zone cœur du Parc. La carte ci-jointe présente les points de passage possibles les plus fréquentés, dans le respect de l'altitude minimale réglementaire. Le vol libre est autorisé sous conditions sur les 4 secteurs représentés sur la carte du 1er août au 15 octobre (3 secteurs randonnées, 1 secteur longue distance).

En dehors du Cœur : afin de protéger les sites de nidification du gypaète barbu, des zones de sensibilité majeure (ZSM) sont définies du 1er novembre au 15 août de chaque année, pendant la période de reproduction. Elles sont disponibles sur le site du Parc : www.mercantour-parcnational.fr

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur :

Sur le territoire du Parc naturel régional : éviter de survoler les espaces naturels sensibles que sont les Plateaux de Calern et de Caussols, le Col de Vence, le Cneiron, particulièrement en période de reproduction (printemps).

La préservation de ce formidable héritage que constitue la biodiversité relève d'une responsabilité partagée par l'ensemble des usagers. Merci à tous de relever le défi à nos côtés !

Ce panneau d'information a été réalisé par le Parc national du Mercantour avec le concours du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, du comité régional ULM Parc et des associations montagne des Alpes-Maritimes (Valberg, Isola, Beuil, Cipières) assistés par l'AFPM.
www.mercantour-parcnational.fr • www.pnr-prealpesdazur.fr • www.afpm.fr • www.ffplm.fr

Figure n°77 : panneau de sensibilisation à la biodiversité et aux écogestes dans le Mercantour.

- Implantation de la campagne de médiation sur le territoire

Enfin, certaines communes du SAGE Léon-Trégor n'ont pas encore bénéficié des actions de médiation (figure n°78) et la dernière année de médiation sur fond FEAMPA, en 2025, devra tenter d'y implanter la campagne en proposant des interventions spécifiques, même si ces communes ne sont pas directement liées à la mer. En effet, c'est en participant à des événements grand public n'ayant a priori pas de lien avec la qualité des eaux littorales qu'il est davantage possible de toucher un public moins sensibilisé à ces problématiques.

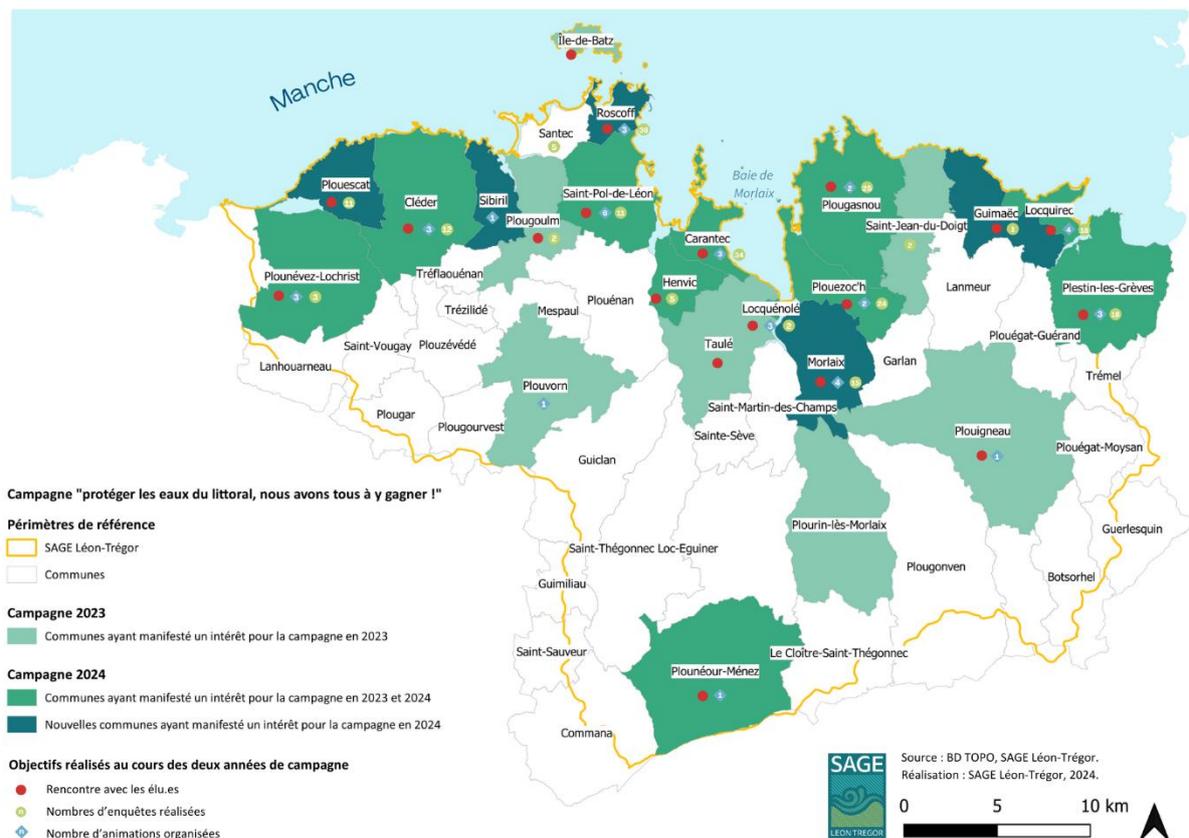


Figure n°78 : Bilan des deux premières années de la campagne "protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner !"

Annexe : 3 QUESTIONNAIRES D'ENQUETES